

FEPRABEL

Fédération des Courtiers en assurances
& Intermédiaires financiers de Belgique



Votre Courtier
Votre meilleure
Assurance

Supplément du Principium N°9 - Octobre 2022

RAPPORT ANNUEL 2021-2022

ISSN 1234-56780 (Imprimé) - ISSN 9876-5432 (En ligne)

BILAN & PERSPECTIVES



Projetons-nous positivement dans l'avenir !

FEPRABEL

Fédération des Courtiers en assurances
& Intermédiaires financiers de Belgique



Votre Courtier
Votre meilleure
Assurance

- 4 Mot de la Présidente : Bilan et perspectives
- 6 Éditorial : Un rapport annuel sous le signe de l'optimisme
- 8 Actions FEPRABEL : Impacts - Réactions - Suivi actions
- 10 Conseil d'Administration de FEPRABEL
- 11 Organigramme de FEPRABEL
- 12 L'équipe de FEPRABEL
- 13 Adhésion à FEPRABEL
- 16 Liste des nouveaux membres 2021-2022

SECTIONS :

- 18 Brabant Wallon
- 19 CHABRA
- 20 FEPRABEL DG (Ostbelgiën)
- 21 Hainaut
- 22 Liège
- 23 Luxembourg
- 24 Namur
- 25 Union professionnelle des courtiers de crédits (UPCC)

- COMMISSIONS TECHNIQUES :**
- 26 Commission communication
- 28 Groupe de travail Normalisation & Comité Stratégique de Normalisation
- 29 Commission professionnelle technique n°30

ACTIVITÉS DE FEPRABEL :

- 30 Ligne du temps 2021-2022
- 32 FEPRABEL en chiffres
- 34 Solutions négociées pour les membres
- 37 Retour sur notre congrès 2022
- 42 La protection des données à caractère personnel
- 44 Les flash infos FEPRABEL
- 45 Les newsletters « Assurance News » vie et non vie
- 46 Les fiches pratiques de FEPRABEL (Fiches process)
- 47 Rencontres avec les compagnies
- 48 Testimonium FEPRABEL

CERCLES ET BOURSES D'ASSURANCE :

- 50 Activités des Cercles et Bourses d'assurance de Wallonie et Bruxelles

SOUSCRIPTEURS :

- 60 BAUA : Un accord des fédérations sur une nouvelle convention pour sécuriser la collaboration avec les souscripteurs mandatés

FORMATION :

- 62 Bachelors en assurance
- 63 Centres de formations des classes moyennes : une alliance gagnante !



- 64 La formation en alternance au service de votre entreprise
- 65 En alternance, formons vos futurs collaborateurs en assurance !
- 66 Insurance Academy : le site de formation en ligne de FEPRABEL
- 68 Rapport annuel 2021 du Cepom
- 69 Axa Business Training & Coaching : La formation des courtiers est l'une de nos grandes priorités

BROCOM :

- 70 En 2022, les temps changent !

EUROPE :

- 82 Quelques sujets clés du BIPAR en 2021-2022
- 88 Décisions relatives à des procédures d'infraction prises par la Commission européenne

CHIFFRES & RAPPORTS :

- 94 Aedes : Croissance, chantiers IT et service à taille humaine
- 96 Résultats d'AG pour le premier semestre 2022 : un bilan positif
- 98 Allianz : Durabilité et innovation en fer de lance
- 100 Architas : Une foi inchangée dans le canal du courtage
- 102 AXA outille de mieux en mieux ses courtiers
- 104 Baloise : Nos courtiers au cœur de nos préoccupations
- 108 DKV : Les meilleurs soins. Pour toute la vie.
- 110 Vivium et les courtiers, construire le futur ensemble
- 112 ANPI : Prevention in motion !
- 114 Portima : bilan de l'année 2021

- 116 Ligne du temps digitale
- 118 Rapport annuel 2021 de la FSMA
- 124 Mises en garde et règlements transactionnels de la FSMA
- 125 Vivium Digital Awards
- 126 Les Trophées Decavi de l'Assurance Vie et Non-Vie
- 128 Rapport annuel 2021 du Conseil Supérieur des Indépendants et des PME (CSIPME)
- 129 Rapports d'EIOPA, d'ESMA et Qorus
- 130 Rapport annuel 2021-2022 d'Insurance Europe
- 131 Rapport annuel 2021 du SPF Finances
- 132 Activités de l'Association des Juristes de l'Assurance (AJA)
- 133 Les assurances quelque peu en recul dans les portefeuilles des ménages belges
- 137 Législation : Les avis de la Commission des assurances

DIVERS :

- 138 Ce que vous avez pu lire dans Principium en 2021-2022
- 142 Lexique (Abréviations)
- 147 Renseignements FEPRABEL





Martine Gilson
Présidente de FEPRABEL
president@feprabel.be

“
« Dans 20 ans, vous serez plus déçu par les choses que vous n'avez pas faites que par celles que vous avez faites. Alors sortez des sentiers battus. Mettez les voiles. Explorez. Rêvez. Découvrez. »

Mark Twain

I MOT DE LA PRÉSIDENTE

Bilan et perspectives

Je ne reviendrai pas sur ce qui a été écrit dans le Principium de juillet/août dernier. Le bilan de nos actions se trouve dans ce volumineux rapport annuel de 148 pages, un record.

Je ne vais pas tout repasser en revue, mais vous apprécierez l'importance du travail fourni par l'équipe de Feprabel, par ces chambres (dernière fois que j'emploie ce terme. J'y reviendrai), et surtout par tous les membres actifs au sein de Feprabel.

La mise à jour de nos statuts et la simplification des organes de Feprabel est l'aboutissement d'un travail considérable et méconnu.

Dorénavant, les chambres, qui gardent leur autonomie à tous les niveaux, n'auront plus de structure juridique distincte, mais seront simplement des sections de Feprabel. Cela nous permet de libérer les

administrateurs des chambres de tâches ingrates et chronophages (publications, tenues et dépôt des comptes, respect des règles légales au niveau droit des sociétés, etc.). Ils pourront dès lors se consacrer à leur mission essentielle : l'animation locale des membres, la passation des informations et l'écoute des membres.

Quatre priorités

Ce fut aussi l'occasion de moderniser les textes et surtout de mettre ces statuts en conformité avec la nouvelle loi sur les sociétés.

Voici les quatre priorités qui ont été retenues :

- › Éradiquer l'offre conjointe et la position des banquiers qui « imposent » l'assurance aux clients sous n'importe quel prétexte.
- › Veiller à la formation et à l'amélioration des connaissances des courtiers et de leur personnel, et aussi à attirer vers

- › nos métiers, le plus de talents possibles.
- › Suivre de près Portima et les Insurtechs pour un développement harmonieux à prix raisonnable des outils informatiques indispensables.
- › Et enfin, continuer nos actions marketing pour promouvoir l'image du courtage en insistant particulièrement sur le marketing local et la déclinaison des moyens offerts par Brocom dans tous les bureaux.

Cinq actions

Mais d'autres sujets doivent être pris en compte :

- › La règle des 80 % et son application pratique qui limite drastiquement les possibilités pour les assurés.
- › Le réchauffement climatique et la crise énergétique.
- › Le retour de l'inflation et son impact sur le secteur.

- › Mise en place des outils pour vous aider à répondre aux réglementations.
- › Continuer à être présent et réactif sur les réseaux sociaux, dans les médias, avec la presse et la TV. Feprabel, donc le courtier doit être la référence au niveau « assurances ».

Un support européen

Un dernier mot pour la BIPAR. Comme vous le savez tous, beaucoup de législations trouvent leur origine dans des directives européennes ou même des règles internationales (comme l'AML par exemple). Je vous renvoie donc aux pages 82 à 87 pour apprécier l'importance du travail de notre organisation européenne pour laquelle nous sommes des piliers indéfectibles. Merci à l'équipe du BIPAR.

Un rendez-vous incontournable

Je vous fixe déjà rendez-vous lors de notre Congrès 2023 dans un nouveau lieu, moderne et convivial, assez central pour tous. Notez déjà la date du 21 avril 2023 au Business Village Ecolys, Avenue d'Ecolys 2, 5020 Suarlée (Namur).

Deux informations en primeur

Et je peux aussi vous donner un scoop, nous allons prolonger le samedi 22 avril par une journée « Jeunes ».

Cette journée sera consacrée aux jeunes, ils seront invités à découvrir la richesse de notre métier, la modernité du travail du courtier et surtout la diversité des contacts. Bref, la mise en évidence du maillon fort de l'assurance, le maillon humain.

Au plaisir de vous rencontrer lors des nombreuses réunions, parfois trop nombreuses et parfois mal coordonnées.

Je vais alors vous donner un deuxième scoop, l'agenda sectoriel tant attendu est prêt. Les modalités et l'accès vous seront communiqués tout prochainement. Nous devons être solidaires dans nos actions et respectueux de tous les organisateurs d'événements. Nous n'aurons maintenant plus d'excuses avec une vision globale de toutes les activités du secteur.

Et surtout une bonne lecture.

“

« Mieux vaut être optimiste et se tromper que pessimiste et avoir raison. »

Jack Penn

”



Patrick Cauwert
CEO FEPRABEL
patrick.cauwert@feprabel.be

“ *« Un pessimiste voit la difficulté dans chaque opportunité, un optimiste voit l'opportunité dans chaque difficulté. »*

Winston Churchill

I ÉDITORIAL

Un rapport annuel sous le signe de l'optimisme

De crise en crise, on en oublie les accalmies, à moins que l'on s'habitue à vivre en crise.

Le rapport annuel de Feprabel retrace les activités de votre Fédération, c'est une formidable carte de visite, bourrée d'infos et d'analyses. Je vais donc faire un édito de synthèse, reprenant simplement par quelques phrases clés tout ce qui a été dit, écrit et fait en 2021 et 2022.

À quand une réglementation POGs pour les Lois ?

Nous venons de vivre en Wallonie une des plus grosses catastrophes naturelles que la Belgique ait connue. À cette occasion nous constatons l'émergence de nombreux problèmes, dont certains auraient pu être anticipés et surtout évités.

À quand une sanction pour les politiques qui n'agissent pas, ou pas assez vite ? À quand un Risk Manager pour la Belgique ?

Il est vraiment temps de prévoir un ministre de la gestion publique des risques. Chaque entreprise un peu importante se doit d'avoir

un Risk Manager, et on constate que l'État n'en a cure. Certes cela n'empêchera pas toutes les crises, mais au moins nos dirigeants auront un guide et une analyse préalable.

Cette année fût aussi l'occasion de Reconstruire

« Après deux crises majeures, il est temps de reconstruire. L'après-crise est souvent le moment de repenser le fonctionnement des choses ou de développer de nouvelles idées ».

Chez nous, le risque est perçu comme une menace et nous impacte négativement. Au Japon, le risque est associé à un bienfait : chaque catastrophe est une opportunité pour transformer et améliorer les choses. Nous nous trouvons actuellement à un moment clé. La question principale, au niveau assurance, est de trouver un moyen de couvrir des risques majeurs comme une pandémie ou un événement climatique et, corollaire de cela veiller à ce que TOUS les citoyens, tous les biens, toutes les infrastructures puissent bénéficier de ces garanties.

En novembre 2021 : La Belgique se relance

La relance d'une nouvelle économie ? Comme le dit Mariana Mazzucato, Professeur d'économie de l'innovation à l'University College de Londres : le « consensus de Washington », synonyme de mondialisation néolibérale, s'est avéré incapable de répondre efficacement aux crises économiques, écologiques et épidémiologiques. Place au « consensus des Cornouailles » pour une économie résiliente, durable et équitable. Je ne pense pas que le secteur, et je parle plus particulièrement des assureurs, soit prêt pour cette mutation. Toutefois, comme le précise Mariana Mazzucato : « L'ancien modèle se montre incapable de produire encore des bénéfices qui puissent être largement partagés ». L'assurance, c'est la mutualisation des risques, n'est-ce pas déjà une forme de partage ? Nous allons voir comment soutenir cette relance qui s'annonce et y participer.

Offre conjointe et conflit d'intérêts

Je me demande vraiment où les choses vont s'arrêter. Désormais, il est fréquent que les banques conditionnent :

- › La souscription de l'assurance RC locative à l'ouverture d'une garantie locative ;
- › La reprise de l'ensemble des contrats d'un client à l'octroi d'un crédit hypothécaire ;
- › L'assurance auto à l'octroi d'un prêt voiture ;
- › La « reprise » de l'assurance revenu garanti du gérant pour un crédit PME ;
- › La souscription de la tous risques chantier pour un prêt rénovation ;
- › Et maintenant, l'assurance incendie d'une copropriété à l'ouverture du compte bancaire.

À ce rythme, le client se verra privé de tout conseil, de tout choix. Ce qui est étonnant, c'est que le conflit d'intérêts qu'a le banquier en imposant une assurance liée, n'est jamais déclaré.

Maintenant, les banquiers ont succombé à l'appât du gain et se sont laissés prendre à la tentation de confisquer la liberté des consommateurs pour leur enrichissement personnel au détriment des règles légales qui devraient protéger les consommateurs de ce genre de conflits d'intérêts. Nous insistons aussi pour que chaque cas soit directement signalé à l'Ombudsman des assurances : www.ombudsman-insurance.be.

La guerre est à nos portes

Le 24 février 2022 sur ordre du président russe Vladimir Poutine, l'invasion de l'Ukraine par la Russie a été déclenchée. Cette intervention armée par une puissance étrangère à l'encontre d'une nation souveraine est d'autant plus inquiétante qu'elle est le fait d'une puissance militaire qui, en des termes à peine voilés, menace de recourir à l'arme nucléaire si un quelconque pays tiers osait s'interposer.

Au moment où nos libertés sont menacées, au moment où la paix est en péril, au moment où une nouvelle crise, surtout économique, nous frappe de plein fouet, aucune autre préoccupation ne peut être plus importante que la défense de nos valeurs essentielles.

De crise en crise

La crise de la Covid même si elle se dissipe, la crise en Ukraine (si une guerre peut être considérée comme une simple crise), et enfin la crise des coûts de l'énergie qui en découle sont autant de facteurs qui devraient peut-être nous amener, nous inciter à revoir notre business modèle. N'est-ce pas l'occasion d'aborder l'avenir autrement ?

Lors de notre Congrès de 2013, nous avons mis en avant notre charte R.S.E.. Nous étions précurseurs au niveau écologique. Nous avons établi des règles en matière de RSE (Responsabilité sociale des entreprises). Une charte existe et est à la disposition de tous pour s'y référer. Nous allons relancer cet axe qui est devenu, non plus une priorité, mais une nécessité. Le dossier complet a été repris dans le Principium N°7 en 2011 et est disponible sur notre site internet dans la rubrique « Documentation & outils ».

Puis nous avons été entraînés dans le tsunami de la réglementation AssurMiFID et I.D.D. et cette préoccupation est tombée dans l'oubli. Sans dire que cette phase est derrière nous, car la FSMA nous prépare encore des ajustements non négligeables, il est temps de (re)mettre en avant nos engagements pour la planète et la société. L'ensemble du dossier se trouve sur notre site en cliquant sur : www.feprabel.be/documentation-outils-thematiques/dossier-rse-feprabel.

En, mai le congrès renaît (L'édito des UTOPIES)

Le 5 mai, après 2 ans d'absence pour cause de crise sanitaire, le congrès de Feprabel a pu se dérouler, comme au bon vieux temps, tous ensemble dans la même salle, autour du même buffet, déambulant parmi les stands, serrant des mains et abusant des accolades. C'est le congrès du renouveau, des ambitions et pour quoi pas des utopies.

Mais avant de citer notre vision du futur, nos ambitions et les idées d'évolution, je crois qu'il faut avant tout souhaiter et espérer la paix dans le monde et la fin de la guerre en Ukraine et ce n'est évidemment pas une utopie, mais une nécessité.

Mais aussi : La couverture CAT NAT au point mort ? - L'ABEX galope - La FSMA sanctionne et la finance durable s'impose - PORTIMA rachète HARUKEY (E-GOR) - Ambitions du BIPAR pour l'Europe.

Voilà ce qui ressemble à un inventaire à la Prévert, mais c'est notre lot quotidien et la défense du métier au jour le jour.

Bonne lecture.



I ACTIONS

Les actions de Feprabel

Parler des actions de FEPRABEL en les figeant dans le temps est une gageure.

Bien souvent les sujets sont permanents et nécessitent beaucoup de travail et de patience pour faire avancer les choses. Ils reviennent régulièrement lors de nos comités de direction et conseils d'administration. Le rapport annuel se calque +/- sur l'année scolaire.

1. INONDATIONS

Nous avons donc commencé par le sujet le plus douloureux et celui qui a le plus impacté la vie des citoyens et des courtiers en Wallonie : les inondations. Nous, et surtout vous, avez été sur le pont, les pieds dans l'eau pour aider la population. La vision que les politiques, les académiques et les journalistes ont des courtiers a radicalement changé quand ils ont pu se rendre compte du travail considérable qui a été fait sur la terrain au quotidien pour aider les sinistrés.

Dans la foulée, nous avons aussi suivi de près les travaux du gouvernement wallon au sujet du Fonds des calamités, nous ne reviendrons pas sur certaines inepties.

Nous sommes intervenus auprès des entreprises d'assurances et des experts pour améliorer et gérer les problèmes. Il reste un gros point noir qui est toujours « non résolu ». La modification de la Loi CAT NAT et de sa clause absconse qui rend inopérantes ou compliquées les indemnisations. Au moment où vous lirez ces lignes, cela fera presque 500 jours que la catastrophe s'est produite et rien n'a été revu.

2. EMPLOI - FORMATIONS

Une nouvelle priorité est apparue en cours d'année, ou du moins est devenue de plus en plus présente, c'est la pénurie d'employés potentiels pour les bureaux. Nous avons pris ce point en considération, explorons toutes les pistes pour attirer des talents vers notre secteur et informer les citoyens des opportunités d'emploi. Et nous maintenons bien entendu nos bonnes relations avec l'IFAPME et les établissements d'enseignement. Voir pages 62 à 65.

3. DIGITAL

Le digital et surtout son intégration harmonieuse au service des courtiers ET des clients est au centre de nos réflexions. Nous travaillons sur la pertinence et aussi sur la meilleure utilisation (rapport qualité/prix).

Notons aussi le travail considérable qui est fait dans le cadre des Vivium Digital Awards pour connaître et faire connaître les Fintech. Voir page 125.

Nous avons continué à développer des accords avec des fournisseurs. Voir page 34.

Nous avons aussi été particulièrement attentifs à ce que notre fournisseur historique (Portima) réponde à nos attentes. Voir page 114.

Les sujets d'attention tournaient autour de la signature digitale (connective), l'évolution de MyBroker et Brio Compare. Nous avons réagi à la modification tarifaire proposée et les négociations sont toujours en cours. Notre position est reprise dans une note de revendications que nous avons rédigée en juillet dernier.

Dans le suivi du digital, nous sommes enfin arrivés à un accord sectoriel (Assuralia - pour les compagnies courtage - FEPRABEL et FVF) sur l'échange systématique des données (adresse mails et GSM) dans le strict respect des accords commerciaux et du rôle du courtier.



Impacts => Réactions => Suivi actions

4. FSMA - CONTRÔLES

L'évolution des contrôles nous oblige à adapter de manière permanente nos outils et le support que nous apportons à nos membres lors d'un contrôle. Les points qui reviennent et feront encore l'objet de pas mal de discussions sont comme toujours : inducement, conflits d'intérêts, coûts et frais, finance durable, connaissances des clients, investissement, archivage, etc.

Nous avons aussi eu de nombreuses réunions au sujet des circulaires de et avec la FSMA. Toutes ces négociations ont abouti à un Guide pratique qui a été rédigé par la FSMA. Nous devons toujours regretter que ce guide mélange (tout en précisant les nuances) les obligations légales de l'intermédiaire ET une vision des bonnes pratiques.

Un sujet qui reste inquiétant et pour lequel nous sommes dans l'attente d'un avis de la FSMA, est l'offre conjointe. Nous estimons qu'à tout le moins, quand un banquier impose l'assurance auprès de sa compagnie, il y a un conflit d'intérêts qui doit être résolu. Actuellement, rien ne se passe dans aucune banque. Enfin ce dossier revit grâce à des initiatives parlementaires (projet de Loi du PS) (Voir Principium N°4, Avril 2022, page 54) et une audition à la chambre en date du 23 février (Voir Principium N°2, Février 2022, page 46).

Comme vous n'en doutez pas, ce combat est notre priorité absolue, malgré la difficulté et la complexité de solutions équilibrées.

5. RGPD ET C.D.A.

Bien que l'APD (Autorité pour la Protection des Données) ait pour le moment bien d'autres problèmes, il ne faut pas négliger la mise en conformité et le suivi de cette réglementation. Voir page 42.

Et pour faire la transition, nous vous renvoyons aux avis de la Commission des assurances qui s'est enfin remise au travail après la pandémie et une période où notre précédent ministre de tutelle (Kris Peeters) préférerait passer à côté. Et particulièrement l'avis sur les Avis sur l'avant-projet de loi relatif au traitement des données à caractère personnel concernant la santé. Voir page 137.

6. AGENTS BANCAIRES

Nous avons été actifs dans le suivi de fusion AXA BANQUE-CRELAN et comme nous l'avons déjà écrit, nous serons à vos côtés pour aider les membres suite aux conséquences de la fin de l'inscription collective.

7. DÉFENSE SYNDICALE


Nous ne reviendrons pas sur tous les cas individuels et sur les interventions auprès des compagnies pour modifier, gérer, adapter, aider à trouver des solutions.

Notons encore les sujets suivants qui ont été traités : Finance durable, Obligation paiement électronique, Règle des 80 % - DORA. Nous vous renvoyons à nos publications habituelles : Principium (Voir page 26) et les Flash Infos (Voir page 44).


8. STATUTS

Et enfin nous sommes arrivés à la fin du processus de modifications des statuts et à la fusion juridique des chambres dans une seule entité (ASBL reconnue comme Union Professionnelle), ceci afin de simplifier nos structures et de se mettre en conformité avec la nouvelle Loi sur les Sociétés.


CONSEIL D'ADMINISTRATION DE FEPRABEL




Présidente
Martine Gilson
president@feprabel.be




CEO (Chief Executive Officer)
Patrick Cauwert
patrick.cauwert@feprabel.be




Vice-Président
Carmelo Terrasi
carmelo.terradi@terradi.be




Vice-Présidente
Manon Moïse
manon.moise@coalis.be



Vice-Présidente
Pauline Dincq
pauline@dincassur.be




Vice-Président
Jean-François Martin
jf@primemartin.be




Trésorier
Armand Koch
info@akoch.be


FEPRABEL
Fédération des Courtiers en assurances & Intermédiaires Financiers de Belgique
Brabant Wallon



Président
Patrick Delhaye
patrick@hdassurances.be




Vice-Président
François Gillard
francois.gillard@agifra.be




Vice-Président
Luc Petit
luc.petit@fdpconsult.be

FEPRABEL
Bundesverband der Versicherungsmitarbeiter und Intermediäre in Belgien
DG (Ostbelgien)




Président (ff)
Armand Koch
info@akoch.be

FEPRABEL
Fédération des Courtiers en assurances & Intermédiaires Financiers de Belgique
Liège




Président
Jonathan Dirick
jonathan.dirick@dpmassur.be




Vice-Présidente
Julie Winand
julie.winand@jaag.be


FEPRABEL
Fédération des Courtiers en assurances & Intermédiaires Financiers de Belgique
Namur



Président
Olivier Ruysens
olivier.ruysens@rbgroupe.be




Vice-Président
Pierre-Hugues Cambier
assurances@pinget.be




Vice-Président
Roland Laduron
roland@ladumo.be

FEPRABEL
Fédération des Courtiers en assurances & Intermédiaires Financiers de Belgique
Hainaut




Présidente
Stéphanie Dossche
stephanie@dosscheconseils.be




Vice-Présidente
Pauline Dincq
pauline@dincassur.be

FEPRABEL
Fédération des Courtiers en assurances & Intermédiaires Financiers de Belgique
Luxembourg




Président
Charlie Lambrecht
clambrecht@lambrechtassurances.be




Vice-Président
François Magnus
francois.magnus@sa-magnus.be

UPCC
Union Professionnelle des Courtiers de Crédit section de FEPRABEL




Président
Jean-Claude Livemont
jcl@groupejcl.be




Vice-Président
Jean-Claude Decoster
jc.decoster@scarlet.be

FEPRABEL
Fédération des Courtiers en assurances & Intermédiaires Financiers de Belgique
CHABRA




Président
Frédéric Cools
cools@vanduynten.be




Vice-Présidente
Jessica Terrasi
jessica.terradi@terradi.be


Présidents honoraires




† Alain de Miomandre




Réginald Van Ingelgem
reginald@van-ingelgem.eu




André Lamotte
al@groupassur.net




Vincent Magnus
vincent.magnus@sa-magnus.be



Philippe Muys
philippe.muys@saag.be




Consultant FEPRABEL
Michel Pirson
michel@asswat.be



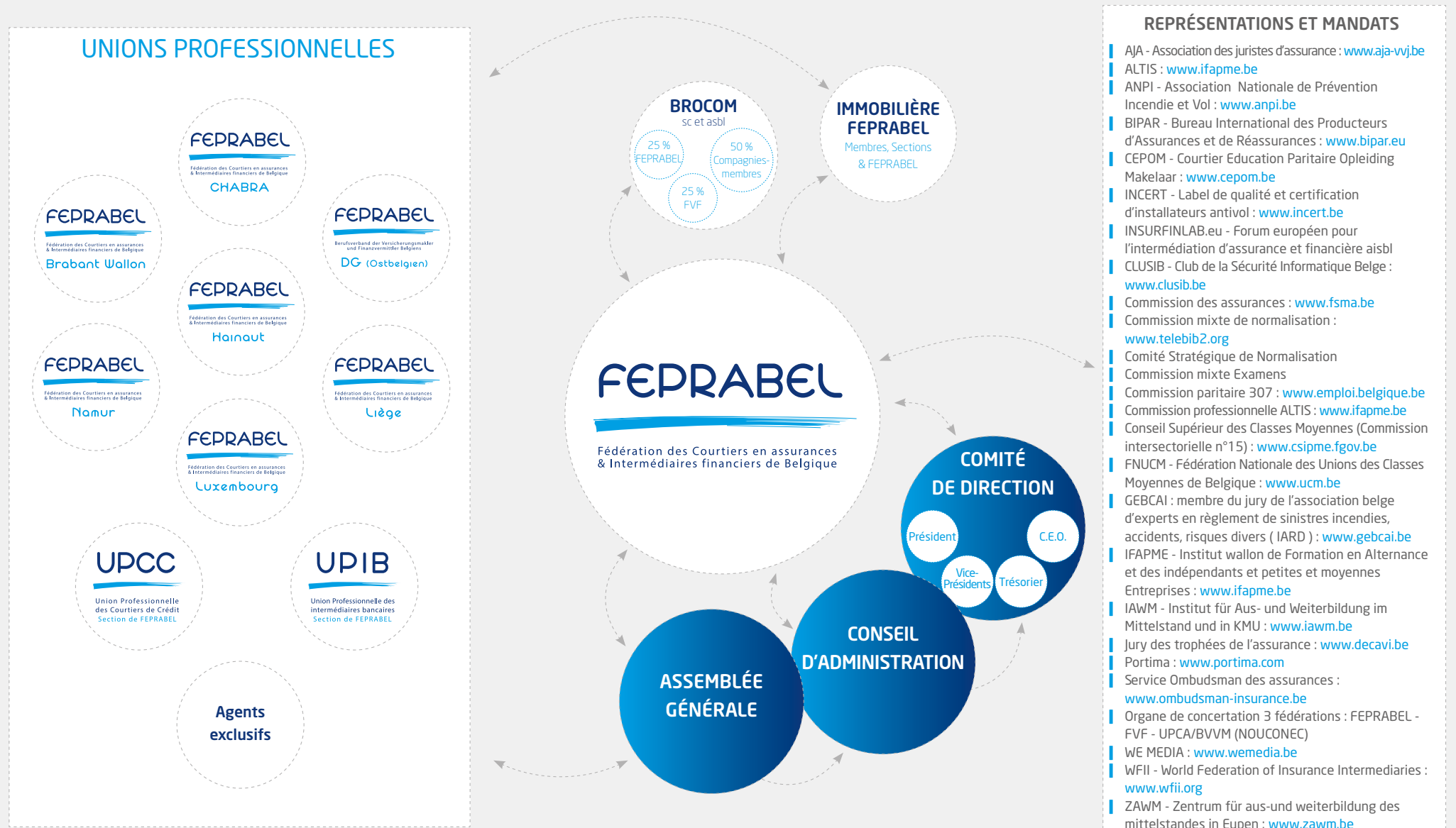
Conseiller juridique FEPRABEL
Denis Gouzée
denis.gouzee@legalex.be

UPIB
Union Professionnelle des Intermédiaires bancaires section de FEPRABEL



Président
Benjamin Blavier
benjamin.blavier@rbgroupe.be

ORGANIGRAMME DE FEPRABEL





I L'ÉQUIPE DE FEPRABEL

FEPRABEL, c'est aussi une équipe à votre écoute

Chief Executive Officer - Patrick Cauwert
patrick.cauwert@feprabel.be



- › Chargé de l'exécution des décisions du Conseil d'Administration
- › Direction générale de la Fédération
- › Administrateur-Directeur de Brocom
- › Porte-parole : chargé des contacts avec la presse
- › Responsable des négociations en général
- › Chargé des contacts avec les autorités (FSMA, BNB, SPF...) et du lobby politique
- › Membre du Comité des directeurs du BIPAR (dossiers Européens)
- › Rédacteur en chef de Principium
- › Vice-Président de l'asbl Ombudsman des assurances
- › Suivi Commission des Assurances
- › Suivi des relations avec les Sections et les membres
- › Chargé des relations et négociations avec les Directions générales des Entreprises d'Assurance
- › Suivi des relations sectorielles (FVF, UPCA, BZB-Fedafin, Assuralia, Febelfin-UPC)
- › Président de la CP15 (Autres Professions libérales & intellectuelles) du CSIPME

Chief Executive Officer Adjoint - Eric Vanhalle
eric.vanhalle@feprabel.be



- › Assiste le CEO dans la gestion de la Fédération
- › Membre du comité de rédaction du Principium
- › Suivi des relations avec les membres
- › Suivi des dossiers sectoriels (Assuralia, autres fédérations, Portima)
- › Suivi des dossiers réglementaires
- › Suivi des développements et des projets techniques
- › Membre du Groupe de Travail Normalisation, de la Commission Mixte Examens
- › Suivi des dossiers européens (BIPAR)
- › Membre de la Commission Paritaire 307
- › Membre de la Commission Professionnelle Technique n°30
- › Trésorier du Clusib

Directrice juridique - Isabelle Dastot
isabelle.dastot@feprabel.be



- › Traitement des dossiers juridiques de la fédération (demandes individuelles ou collectives des membres et dossiers de la fédération)
- › Observation des activités ministérielles et des assemblées législatives dans une perspective de lobbying actif
- › Analyse et suivi des nouvelles législations intéressant le secteur
- › Administrateur de l'AJA
- › Membre suppléant à la Commission des Assurances
- › Membre de la Commission sectorielle 15 (Autres professions libérales et intellectuelles) du CSIPME

Chef de projet - Dirk Joris
dirk.joris@feprabel.be



- › Responsable de l'accompagnement des membres FEPRABEL dans la constitution de leur dossier RGPD
- › Délégué par FEPRABEL en matière de DPO pour les membres qui ont nommé FEPRABEL en tant que DPO pour leur bureau (DPO = Délégué à la Protection des Données (DPD))
- › Facilitateur lors de l'introduction de nouveaux règlements européens et nationaux qui concernent les courtiers
- › Chef de projet Base de données et CRM Feprabel

Responsable production graphique - Sabine Gantois
sabine.gantois@feprabel.be



- › Responsable graphique du Principium (Création et mise en page)
- › Responsable de la production graphique des publications et événements (PAO)
- › Régie publicitaire du Principium
- › Coordination événements
- › Coordination du comité de la Commission Communication
- › Administration des ressources humaines

Assistante de direction - Virginie Scohy
virginie.scohy@feprabel.be



- › Coordination et suivi des Sections
- › Gestion administrative des adhésions
- › Suivi Conseil d'Administration et Comité de Direction
- › Responsable de projets administratifs
- › Gestion de la comptabilité FEPRABEL et David
- › Gestion base de données
- › Coordination et assistance de la direction
- › Coordination événements

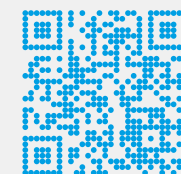
Responsable support informatique - Yves Colpaert
yves.colpaert@feprabel.be



- › Au service des membres FEPRABEL pour l'amélioration de l'organisation interne des bureaux de courtage grâce à l'utilisation de la normalisation et de l'outil de gestion
- › Support auprès des bureaux de courtage (AssurMiFID, outils de gestion, site internet, catalogue sectoriel, vérification des documents nécessaires, etc.)

En savoir plus sur Feprabel ?

Scannez-moi





I ADHÉSION À FEPRABEL

Les avantages d'être membre de FEPRABEL

FEPRABEL est la fédération des courtiers en assurances et des intermédiaires financiers de Belgique. Son rôle est de représenter et de défendre les intérêts de ces professions.

Être membre de FEPRABEL, c'est bénéficier d'une série d'avantages tels que :

1. Une Représentation de la profession

En tant que fédération la plus importante de courtiers présente en Wallonie et à Bruxelles, nous organisons une défense syndicale active vis-à-vis de tous les interlocuteurs du secteur :

- › les entreprises d'assurances ;
- › fournisseurs du secteur ;
- › la FSMA ;
- › l'Autorité de Protection de Données (APD) ;
- › ...

2. Une représentation nationale et internationale

FEPRABEL est membre du BIPAR, la fédération européenne des intermédiaires d'assurance. Elle regroupe 50 associations membres dans 30 pays. Le BIPAR défend les intérêts des agents et courtiers en assurance ainsi que des intermédiaires financiers auprès des autorités européennes. La mission principale du BIPAR est la promotion d'un environnement légal européen dans lequel les intermédiaires peuvent prospérer et qui assure en même temps une concurrence équitable, un niveau adéquat de protection du consommateur et un marché de l'assurance en bonne santé.

3. La garantie de voir vos intérêts défendus au niveau politique

En tant qu'union professionnelle reconnue, FEPRABEL jouit de l'attention et de la reconnaissance des autorités politiques, instances officielles et groupes financiers du secteur. Les contacts qu'elle entretient avec le Ministère des Affaires économiques, l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA), la Commission des Assurances et la Commission paritaire 307 sont nombreux et importants.

4. Une réflexion stratégique sur l'avenir de la profession

Le CEO de FEPRABEL, Patrick Cauwert, est présent sur tous les terrains : contacts avec les pouvoirs publics, les compagnies d'assurance et tous les intervenants actifs dans le monde de l'assurance et financier. Il est assisté par Eric Vanhalle, CEO adjoint.

5. Une vision active des développements informatiques et des outils futurs pour le courtage

FEPRABEL est un acteur indéniable et incontournable pour le futur développement des outils du courtage et intervient en tant que représentant des courtiers auprès des entreprises concernées.

6. Un réseau de contacts entre confrères

FEPRABEL est composé de différentes sections qui organisent des activités tout le long de l'année et qui constituent un forum d'échanges d'informations, formations et réseautage pour nos membres. Elles sont très actives au niveau régional et sont des acteurs du développement de l'économie.





7. Une défense individuelle dans les problèmes quotidiens

FEPRABEL vous propose son appui juridique. Notre juriste ainsi qu'un bureau d'avocats spécialisés en la matière sont à votre disposition.

8. Une information complète et indépendante

- › Principium, le magazine de référence du secteur de l'assurance. Au-delà des aspects spécifiques liés au courtage en assurances et à l'intermédiation financière, Principium va plus loin et analyse de manière pointue l'actualité et pose un regard éclairé sur l'avenir du secteur.
- › Des séances d'informations sur des sujets d'actualité en lien avec l'assurance et les services financiers.
- › Des flashes info et des dossiers de fond.
- › Des fiches process.
- › Des lettres d'info : « Assurances News » vie et non vie qui proposent une analyse comparée de produits et/ou garanties.
- › Des études de marché et d'image de notre profession.
- › Un accès à une mine d'informations sur www.feprabel.be et sur l'espace membre.

9. Un Congrès annuel

Le congrès de FEPRABEL est un événement annuel reconnu dans la profession. Des invités de haut niveau du monde académique et politique, mais aussi des compagnies d'assurances interviennent tout au long du congrès. Des dizaines de workshops à destination de nos membres et une occasion unique de rencontres entre courtiers et acteurs du monde de l'assurance et de la banque. Un événement à ne pas rater.

10. Un appui pratique sur le terrain

- › **Le Vade-mecum des contrôles FSMA** : FEPRABEL a édité et suit l'ensemble des contrôles organisés par la FSMA et assistent ses membres individuellement ou collectivement à cette occasion. L'édition d'un guide pratique, mis à jour en permanence, est un outil indispensable pour la mise en conformité de votre bureau.
- › **L'accès à des formations de haut niveau**, notamment dans le cadre de la formation permanente obligatoire.
- › **L'accès gratuit aux formations du CEPOM** pour votre personnel (CP 307).
- › **L'accès gratuit aux formations en ligne** via notre plateforme Insurance Academy.
- › **Support informatique** sur le terrain pour former nos membres aux outils numériques. Yves Colpaert rencontre les courtiers dans leurs bureaux, pour les aider et à les conseiller en la matière.

- * Explication des outils informatiques spécifiques.
- * Assistance pour la mise en route des procédures administratives.
- * Préparation des dossiers réglementaires.

› RGPD

- * FEPRABEL est la seule fédération professionnelle dans notre métier qui a réellement préparé une approche pratique et complète, permettant à chaque membre de se mettre entièrement en conformité avec un dossier RGPD complet. Dirk Joris assiste de façon pratique, et dans les bureaux, les courtiers pour préparer l'ensemble de la démarche.
- * Une application développée par FEPRABEL est mise à disposition pour la mise en conformité au RGPD.
- * Une police Cybersécurité spécifique fait partie intégrante de votre cotisation.

- › **Support Contrôles FSMA - SPF Économie - APD**. L'appui pratique de nos spécialistes qui assistent les membres qui le souhaitent, lors de contrôles par des organismes officiels. Individuellement ou collectivement (par la publication de guides pratiques et des fiches d'information).

- › **Un service juridique et des experts à votre écoute**. Isabelle Dastot, directrice juridique de FEPRABEL, a une très grande expérience du monde de l'assurance et assiste les membres le cas échéant à trouver une solution en cas de problème. Elle représente FEPRABEL dans les négociations avec les différents intervenants du marché (FSMA, APD, Assuralia...) et prépare les dossiers juridiques de la fédération.

- › **Une équipe d'appui disponible à tout moment :** Virginie Scohy assiste le CEO de FEPRABEL et Sabine Gantois est la responsable de production graphique de FEPRABEL en charge des publications et de la préparation du Congrès. Cette équipe permet à l'ensemble des collaborateurs de FEPRABEL d'assister nos membres.
- › **Reprobel :** une prise en charge de la taxe de reprographie par FEPRABEL incluse dans la cotisation.

11. AFFILIATION GRATUITE À BROCOM

Tout membre est automatiquement membre BROCOM.



De manière concrète, l'offre de BROCOM développe VOTRE marketing et met à votre disposition un matériel professionnel pour faire croître votre business :

- › 1. La marque « **Votre Courtier, Votre meilleure Assurance** ».
- › 2. Différents formats du logo de distribution « le check mark bleu ».

- › 3. Des campagnes de promotion nationales dans différents médias (online inclus) et lors d'événements nationaux pour un budget annuel de l'ordre de 2 millions €.
- › 4. Une présence permanente sur le moteur de recherche Google pour un meilleur référencement et sur les réseaux sociaux.
- › 5. Une plateforme web courtierenassurances.be avec un moteur de recherche de courtiers membres (220.000 visites par an et 30.000 recherches de courtiers) et une page d'identification de votre bureau y décrit votre expertise ainsi que vos services et reprend des modules pour faciliter la prise de contact par les internautes.
- › 6. Un Portail brocom.be qui donne accès à tous les services : la bibliothèque de campagnes, outils et services, infothèque et actualités.
- › 7. Une revue de presse quotidienne.
- › 8. Des packs marketing qui comprennent tout le matériel promotionnel pour votre bureau et vos canaux digitaux : spots TV, annonces publicitaires, animations digitales, affiches, dépliants, bannières, contenu/blogs, vidéo YouTube, signature mail, mailings, posts médias sociaux...
- › 9. Un accompagnement sur le trajet du courtier multicanal.

- › 10. Une enseigne lumineuse gratuite mise à votre disposition et indispensable. (Ou poster lumineux intérieur pour ceux qui n'ont pas la possibilité d'installer une enseigne).
- › 11. Un écran digital qui reprend votre contenu et donne accès automatiquement à du contenu de Brocom et des compagnies partenaires (pour un abonnement à partir de 300€/an).
- › 12. Une page Facebook et LinkedIn « Courtier en Assurances » où vous pouvez reprendre du contenu et le publier sur vos propres pages, afin d'accroître votre présence sur les réseaux sociaux.
- › 13. Un site courtier de base et personnalisable pour vous aider à répondre aux obligations légales.
- › 14. Un webshop pour commander vos cadeaux personnalisés au nom de votre bureau.
- › 15. Un accès à l'application d'immatriculation BROCOM-DIV et la possibilité d'immatriculer des véhicules en ligne.

*Vous voulez devenir membre Feprabel ?
Scannez-moi*







I CROISSANCE

Liste des nouveaux membres 2021-2022


FEPRABEL est heureuse d'accueillir les nombreux nouveaux membres qui ont rejoint ses Sections entre septembre 2021 et août 2022. La liste ci-après, reprend les membres en ordre de cotisation (et pour certains, sous réserve d'acceptation des candidatures par les assemblées générales responsables).


 <small>Fédération des Courtiers en assurances & Intermédiaires Financiers de Belgique</small> Brabant Wallon	
Bureau (Société)	
BUREAU DECHAMPS-OTLET SRL	Baudouin OTLET
CAPE VICTOIRE SRL	Sandrine VAN BELLE


 <small>Fédération des Courtiers en assurances & Intermédiaires Financiers de Belgique</small> CHABRA	
Bureau (Société)	
ALL INSURE SPRL	Sami DJERBI
ASFINA SRL	Selin KAYACAN
CEA BELGIUM	Michel VANDROOGENBROEK
SARASSUR	Sara DELLAL
EFFICIENS INSURANCE SRL	Alexandre JACQUES
ML INSURANCE SRL	Komla AFANVI
SAVONE - ASSURANCES	Pierre SAVONE
STROH INSURANCE SPRL	Philipp STROH
UHFINANCE SPRL	Patrick DIEU
VERASSFIN SRL	Patrice LEFEVER
WOLUWE ASSURFINANCE sprl	Derya YILMAZ

 <small>Fédération des Courtiers en assurances & Intermédiaires Financiers de Belgique</small> Hainaut	
Bureau (Société)	
ASSURANCES ET CRÉDITS VERSCHILDE-GRIMONPREZ SPRL	Denis GRIMONPREZ
ASSURANCES FALLY SPRL	Vincent FALLY
BUREAU D'ETUDES ET D'ASSURANCES DE WALLONIE - BEAW SPRL	Anthony GOBERT
DB FINASSUR SPRL	Martin BOUKO
DELTA SUD ASSUR SRL	Maria TORTORICI
DLV ASSURANCES SRL	Catherine DUPRIEZ

BE POSITIVE

 <small>Fédération des Courtiers en assurances & Intermédiaires financiers de Belgique</small> Liège	
Bureau (Société)	
BUREAU GORDENNE-JACOB SRL	Jean-Philippe GORDENNE
LEROUX VALENTINE SPRL	Valentine LEROUX

 <small>Fédération des Courtiers en assurances & Intermédiaires financiers de Belgique</small> Luxembourg	
Bureau (Société)	
ASSURANCES jean-paul david sprl	Jean-Paul DAVID
ASSURANCES DICHOU	Nourdine DICHOU
LIFEPARTNERS BELGIUM - INSURANCE & SOLUTIONS SRL	Didier REITER
PL ASSURANCES SPRL	Virginie LAYON

 <small>Fédération des Courtiers en assurances & Intermédiaires financiers de Belgique</small> Namur	
Bureau (Société)	
DVL ASSURANCES	Déborah DUPONT



Abonnez-vous à Principium !
 Mensuel de FEPRABEL
www.feprabel.be/principium/abonnement

*Vous souhaitez vous abonner à Principium ?
 Scannez-moi !*

PAPIER + DIGITAL
119 EUR TTC
 11 numéros/an

JE M'ABONNE >



FEPRABEL

Fédération des Courtiers en assurances
& Intermédiaires financiers de Belgique

Brabant Wallon

I SECTIONS

Brabant Wallon



De gauche à droite : François Gillard, Nathalie Waterschoot, Patrick Delhaye, Benoît Desmet, Sabrina Milo et Luc Petit.

COMPOSITION 2022

Président :
Patrick Delhaye

Vice-présidents :
François Gillard et Luc Petit

Secrétaire :
Nathalie Waterschoot

Trésorier :
Benoît Desmet

Membre :
Sabrina Milo

ACTIVITÉS 2021-2022

Le COVID nous a enfin un peu « lâchés » et nous avons pu reprendre avec grand bonheur des activités en « présentiel ».

C'est ainsi que nous avons organisé :

- › « La 2^e journée de l'assurance du Brabant Wallon » au château de la Poste le 18/11/2021. Journée avec choix parmi 8 ateliers suivi d'une assemblée générale et d'un excellent dîner dans un endroit de rêve.
- › Une formation pratique sur l'encodage des contrats vie dans Brio par Michel Pirson à Nivelles le 27/04/2022.
- › Une très intéressante conférence donnée par Paul Van Eesbeek à Chaumont-Gistoux le 18/05/2022 qui avait pour thème : « la règle des 80 % et la nouvelle circulaire de mars 2022 ».
- › Une conférence à thème fiscal : « La fiscalité des voitures : situation actuelle et futurs projets » suivie d'une chouette visite et d'un dîner au domaine vinicole W à Tubize.

Nos autres activités ont consisté à participer aux conseils d'administration Feprabel et à répondre aux sollicitations de nos membres.

OBJECTIFS 2022-2023

Nous organisons :

- › En octobre : une visite de la carrosserie ultramoderne Wondercar de Wavre avec démonstration de réparations en live suivi d'un dîner dans les ateliers (après notre assemblée générale).
- › Dans les mois à venir, formations pratiques pour employés et courtiers.

FEPRABEL

Fédération des Courtiers en assurances
& Intermédiaires financiers de Belgique

CHABRA

I SECTIONS

CHABRA



De gauche à droite : Frédéric Cools, Jessica Terrasi, Geneviève Lissens,
Luc Vermeylen, Evelyne Lombard, Sébastien Colard, Carmelo Terrasi, Pierre Steylemans et Philippe Muys.

COMPOSITION 2022

Président :
Frédéric Cools

Vice-présidente :
Jessica Terrasi

Secrétaire :
Geneviève Lissens

Trésorier :
Luc Vermeylen

Membres :
Evelyne Lombard, Sébastien
Colard, Carmelo Terrasi, Pierre
Steylemans et Philippe Muys

ACTIVITÉS 2021-2022

Le 28 octobre 2021, la Chabra a tenu son assemblée générale en présentiel à la D'Ieteren Gallery sur le thème « La mobilité sans risque, illusion ou réalité ? ».

Nous y avons abordé la nouvelle jurisprudence et réglementation liées aux nouveaux moyens de mobilité, la statistique sinistre, situation du marché, prévention et actions sur le terrain. L'assurance chemin du travail est-elle sous pression ? Bruxelles sans voitures - le tout vélo ?

Des formations en distanciel ont eu lieu en février et en juin 2022 sur les thèmes : gestion d'un bureau de courtage et crédit hypothécaire par Stéphane Wautelet de MEE et la nouvelle application de la règle des 80 % par le fisc en 2^e pilier par Paul Van Eesbeek.

Le 21 avril 2022, la Chabra a tenu son assemblée générale en présentiel au Cercle de Lorraine sur le thème « Inondations, Tempêtes, Catnat... » : gestion de crise, rôle de l'expert, litiges rencontrés en protection juridique, interprétations de conditions générales, réactions des compagnies, partage d'expérience, protection des biens et assainissement après sinistres.

La Chabra était évidemment présente auprès de Feprabel.

OBJECTIFS 2022-2023

- › Assemblée générale en distanciel le 15 novembre 2022 ayant pour thème « Les responsables dans un environnement de travail hybride ».
- › Nous organiserons notre Broker Padel Challenge le 15 juin 2023.
- › Nous continuerons à proposer à nos membres des formations.



I SECTIONS

FEPRABEL DG (Ostbelgiën)



De gauche à droite : Armand Koch, François Stoffels, Danny Balter, Daniel Hauseux, Frédéric Heuschen, Wolfgang Theis et Laurent Verlainne et Johnny Debey.

COMPOSITION 2022

Président (ff) :
Armand Koch

Trésorier :
François Stoffels

Réprésentant Brocom :
Johnny Debey

Membres :
Wolfgang Theis, Frédéric Heuschen, Daniel Hauseux,
Danny Balter et Laurent Verlainne

ACTIVITÉS 2021-2022

En plus de la défense des intérêts du métier de courtier en assurances, une raison d'être plus spécifique de notre section est la défense de la langue allemande dans le secteur des assurances en Belgique.

Nous poursuivons notre travail avec pour objectif que les citoyens germanophones disposent d'un niveau d'informations et de documentations satisfaisant dans leur langue maternelle, de la part de tout type d'intervenant du secteur. Nos représentants collaborent activement avec la section de Liège pour l'organisation des réunions et des assemblées générales.

OBJECTIFS 2022-2023

- › Formations en alternance en Communauté germanophone.
- › Formations ciblées pour nos membres et leur personnel (en collaboration avec la section de Liège).
- › Organisation de réunions et d'assemblées générales (en collaboration avec la section de Liège).
- › Redynamiser l'intérêt des courtiers membres de la communauté germanophone pour les actions de Feprabel, en tentant notamment d'impliquer davantage la jeunesse.

AKTIVITÄTEN 2021-2022

Neben der Verteidigung der Interessen des Berufsstandes der Versicherungsmakler, besteht ebenfalls ein spezifischer Grund für die Existenz der « Sektion OSTBELGIEN », namentlich die Aufrechterhaltung der deutschen Sprache im belgischen Versicherungssektor.

Wir setzen unsere Arbeit mit dem Ziel fort, dass die deutschsprachigen Bürger ein zufriedenstellendes Niveau an Informationen und Dokumentationen in ihrer Muttersprache von allen Handelnden des Sektors erhalten. Unsere Vertreter arbeiten bei der Organisation von Treffen und Mitgliederversammlungen aktiv mit der « Kammer Lüttich » zusammen.

ZIELESETZUNGEN 2022-2023

- › Duale Ausbildungen in der Deutschsprachigen Gemeinschaft.
- › Gezielte Schulungen für unsere Mitglieder und deren Personal (in Zusammenarbeit mit der Sektion Lüttich).
- › Organisation von Versammlungen und Generalversammlungen (in Zusammenarbeit mit der Sektion Lüttich).
- › Wiederbelebung der Interessen der Makler, die Mitglieder der deutschsprachigen.
- › Gemeinschaft sowie das Heranführen von jungen Maklern an den Aktionen von Feprabel.

FEPRABEL

Fédération des Courtiers en assurances
& Intermédiaires financiers de Belgique

Hainaut

I SECTIONS

Hainaut

COMPOSITION 2022

Présidente :
Stéphanie Dossche

Vice-présidente :
Pauline Dincq

Secrétaire :
Maïté Manderlier

Trésorier :
Frédéric Claeysens

Membres :
Maxime Demaret, Frédéric Keppers,
Florence Bille, Benjamin Gilbert,
Henri-Philippe Dincq et Elise
Braeckmans

ACTIVITÉS 2021-2022

Après une année compliquée, nous avons repris les assemblées générales en présentiel pour l'ensemble des réunions dès le mois de septembre. Au total, 4 assemblées générales ont été organisées durant toute l'année écoulée.

Lors de la première assemblée générale, nous avons jugé primordial d'informer nos membres sur ce qu'il s'était passé pendant le COVID - raison pour laquelle nous avons invité Patrick Cauwert et Martine Gilson. Nous avons également voulu mettre en avant le travail de BROCOM pendant la crise, et avons par conséquent invité Annie Courbet.

Les 2 assemblées générales qui ont suivi ont permis à nos membres de se tenir au courant des avancées digitales du secteur (Fintech et évolution Portima). À cette occasion, nous avons accueilli Benoit Decoene, Cofondateur de Penbox, ainsi que Xavier Gilot et Alexandre Pierre de Portima.



De gauche à droite : Maïté Manderlier, Pauline Dincq, Stéphanie Dossche, Henri-Philippe Dincq, Maxime Demaret, Frédéric Keppers, Elise Braeckmans, Benjamin Gilbert et Frédéric Claeysens.

Enfin, pour fêter la fin du mandat de notre Président, Maxime Demaret, et le début du mandat de notre nouvelle Présidente, Stéphanie Dossche, une assemblée plus festive a été organisée, lors de laquelle l'ensemble de l'équipe Feprabel a été invitée pour rencontrer nos membres.

OBJECTIFS 2022-2023

- › Reconnecter le digital et l'humain : continuer à promouvoir la technologie, mais également l'échange avec les personnes clés des compagnies afin de permettre à nos membres de solutionner des dossiers.
- › Tenir au courant les membres de l'actualité générale du secteur.
- › Accompagner la nouvelle génération dans le challenge digital, mais aussi dans la reprise & le développement du bureau.

FEPRABEL

Fédération des Courtiers en assurances
& Intermédiaires financiers de Belgique

Liège

I SECTIONS

Liège



De gauche à droite : Jonathan Dirick, Julie Winand, Vincent Toussaint, Karl Galler
Valéry Lamotte, Laurent Verlaine et Manon Moise.

COMPOSITION 2022

Président :
Jonathan Dirick

Vice-présidente :
Julie Winand

Secrétaire :
Vincent Toussaint

Trésorier :
Karl Galler

Membres :
Valéry Lamotte, Laurent
Verlaine et Manon Moise

ACTIVITÉS 2021-2022

Toujours à vos côtés !

La nouvelle équipe en place fait preuve d'une motivation à toute épreuve, une dynamique jeune, qui veut avancer et protéger notre profession.

Dans cet esprit, nous poursuivons de manière acharnée notre lutte contre la concurrence toujours grandissante et agressive du canal bancaire. Ce sujet est, depuis longtemps, dans les priorités et continue à alimenter notre travail. En parallèle, d'autres dossiers comme Crelan-AXA, FIMIS, RGPD, FSMA, Brocom, Assuralia... retiennent eux aussi notre attention et demandent une attention continue.

Notre assemblée générale du 16 juin a rencontré un franc succès. Enfin en présentielle, dans un cadre exclusif et novateur, elle s'est voulue festive, mais également formative en permettant l'obtention de nombreux points de formation. Martine Gilson et Patrick Cauwert ont répondu présents, et nous ont expliqué les avancements des projets Feprabel.

Le comité reste toujours disponible pour répondre à vos questions.

OBJECTIFS 2022-2023

- › Formations variées et qualitatives.
- › Futures assemblées générales.
- › Priorité absolue pour lutter contre la vente conjointe.
- › Représentation forte de la voix des membres au sein des organes de Feprabel national.
- › Les chiffres du courtage sont bons vis-à-vis des autres canaux mais il ne faut pas s'arrêter là !
- › L'attention sera portée également sur la formation et le recrutement.

FEPRABEL

Fédération des Courtiers en assurances
& Intermédiaires financiers de Belgique

Luxembourg

I SECTIONS

Luxembourg

COMPOSITION 2022

(à partir du 01/11/2022)

Président :
Charlie Lambrecht

Vice-président :
Francois Magnus

Secrétaire :
Rudy Bauvir

Trésorier :
Serge Lamock

Membres :
Lysandre Hubermont
et Anne Glaude

ACTIVITÉS 2021-2022

Le COVID 19 s'est malheureusement encore invité dans notre agenda de l'année 2021, et a chamboulé notre organisation.

Force a été de constater que les réunions virtuelles, malgré des outils performants tels Teams ou autre, ne sont pas notre fort ! L'année avait pourtant bien commencé avec un barbecue en juin 2022 réunissant la plupart de nos membres dans un climat convivial et sous un soleil réconfortant qui s'était invité à la fête. De quoi repartir sur de bonnes bases dans notre volonté de se retrouver physiquement. Le virus, dont désormais nous pouvons parler plus sereinement, en avait décidé autrement ! Il nous aura fallu attendre novembre 2021 pour organiser une fameuse « battle » de coqs : une joute verbale mémorable entre deux « golden boys » de l'assurance, à savoir Laurent Brugmans (AG) et Jimmy Nezer (AXA), qui se solda par un diplomatique « match nul » entre les deux orateurs, qui ont répondu à l'ensemble de nos questions sans langue de bois !

Les affaires courantes, voire galopantes, des membres de notre CD ont évidemment fait défiler le temps à la vitesse de l'éclair.



De gauche à droite : Charlie Lambrecht, François Magnus, Serge Lamock, Lysandre Hubermont, Anne Glaude et Rudy Bauvir.

Pourtant 2022 a vu s'organiser deux assemblées générales pas inintéressantes ! En octobre, Paul Van Esbeeck nous a dressé un portrait ultra-pro des nouveautés en matière de règle des 80 %, face à un public de courtiers intéressés et de certains collaborateurs de leurs bureaux. En novembre, c'est une assemblée générale plus traditionnelle qui permettra de présenter aux membres le nouveau CD, dont Charlie Lambrechts prendra la direction. Bien évidemment une guest-star se devait d'être présente pour l'occasion : Erwin Brys, nouveau directeur commercial lard d'Allianz ! Son challenge : répondre sans ambages aux questions nombreuses des courtiers ! « Allianz à la (re)conquête des courtiers perdus » ?

OBJECTIFS 2022-2023

- › L'ADN de la chambre luxembourgeoise est et restera des rencontres physiques. Les échanges d'expériences, de « trucs et astuces » à partager ensemble, seront à coup sûr au cœur des assemblées générales de l'année 2023, sous l'égide du nouveau président !
- › Nous maintiendrons cependant des évidences : l'une d'elles est la collaboration avec la chambre de commerce qui nous fait l'honneur de réserver chaque mois deux pages de rédaction dans le journal « Entreprendre » à destinations des indépendants et sociétés luxembourgeoises !

FÉPRABEL

Fédération des Courtiers en assurances
& Intermédiaires financiers de Belgique

Namur

I SECTIONS

Namur

COMPOSITION 2022

Président :
Olivier Ruysen

Vice-présidents :
Pierre-Hugues Cambier
et Roland Laduron

Secrétaire :
Patricia Vounckx

Trésorière :
Sophie Hens

Membres :
Jean-Marc Boccart, Bernard Salières,
Jean-François Martin, Maurice
Burton, Christelle Sirimarco,
Jérôme Dandoy et Olivier
Moussoux

ACTIVITÉS 2021-2022

Octobre 2021 fut le mois des retrouvailles pour les membres namurois.

Notre première assemblée générale depuis février 2020 fut l'occasion de partager tout simplement un moment de convivialité et de fraternité après la tourmente des crises sanitaires successives et un mois de juillet particulièrement éprouvant.

Même si le système d'appel à l'équipe mis en place par notre section n'a pas cessé de fonctionner et nous permettait de rester toujours en contact, il était très important de nous retrouver en chair et en os. Patrick Cauwert et Martine Gilson étaient nos invités prévus pour l'assemblée générale de décembre qui, à cause d'un regain du Covid, n'a pu avoir lieu.

Ce fut donc partie remise en février 2022. Patrick Cauwert fit le point sur les dossiers en cours et nous exposa les objectifs de Feprabel pour 2022.

Lors de l'assemblée générale d'avril, Me Aline Charlier a abordé pour nous la problématique de la déclaration du risque. Quelles



De gauche à droite : Christelle Sirimarco, Sophie Hens, Jérôme Dandoy, Olivier Ruysens, Jean-Marc Boccart, Jean-François Martin, Roland Laduron, Pierre-Hugues Cambier, Patricia Vounckx, Bernard Salières, Maurice Burton et Olivier Moussoux.

conséquences, et pour qui, en cas d'omissions ou d'inexactitudes ? En juin, Paul Van Eesbeeck fut notre conférencier. La réforme du 2^e pilier et la nouvelle règle des 80 % nous ont été détaillées en prélude à notre assemblée générale.

Outre ces assemblées générales organisées tous les deux mois, l'implication de plusieurs de nos membres dans différentes commissions techniques, le système des appels à l'équipe, la préparation du prochain séminaire extra-muros, la Section namuroise s'est à nouveau penchée sur la problématique des jeunes conducteurs et est en train de finaliser un beau projet pour donner « un coup de jeune » à la version des flyers déjà à son initiative il y a près de 20 ans.

OBJECTIFS 2022-2023

- › Fidéliser nos membres.
- › Apporter des solutions concrètes dans le travail au quotidien.
- › Assurer le relais des actions menées par Feprabel.
- › Préparer notre séminaire extra-muros qui se déroulera en septembre 2022.
- › Finaliser notre projet « Jeunes Conducteurs ».
- › Trouver des sujets et des conférenciers de qualité.

UPCC

Union Professionnelle
des Courtiers de Crédit
Section de FEPRABEL

COMPOSITION 2022

Président :
Jean-Claude Livémont

Vice-Président :
Jean-Claude Decoster

Secrétaire :
Kosta Bellos

Trésorier :
Emmanuel de Harlez

Président honoraire :
Bernard de Maleingreau

Membre :
Selim Ben Hadid

I SECTIONS

Union professionnelle des courtiers de crédit (UPCC)

ACTIVITÉS 2021-2022

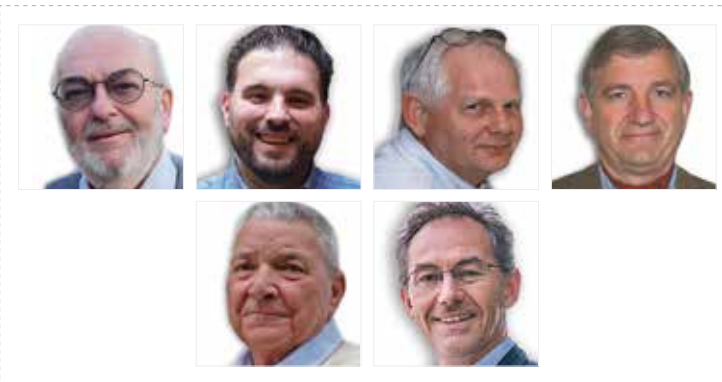
Notre section s'est transformée en ASBL afin de la rendre conforme à la loi.

Le conseil d'administration s'est élargi et est composé de 9 personnes.

Nous avons décidé de nous réunir tous les premiers mardis du mois.

Nous avons travaillé en collaboration avec le BIPAR sur la révision de la directive en crédit à la consommation. Nous avons évoqué l'offre conjointe et ses effets sur le portefeuille d'assurance.

Nous avons reçu Penbox ainsi que d'autres fournisseurs afin d'optimiser le travail des courtiers en crédits.



De gauche à droite : Jean-Claude Livémont, Kosta Bellos, Emmanuel de Harlez, Bernard de Maleingreau, Jean-Claude Decoster et Selim Ben Hadid.

OBJECTIFS 2022-2023

- À partir de septembre, nous travaillons à la mise sur pied d'une plateforme en crédit afin de permettre aux « petits courtiers » et ceux qui ne font que du crédit occasionnellement de pouvoir accéder aux caisses en qualité d'apporteur. Cette plateforme devrait permettre aux courtiers d'assurances de garder leurs clients qui font leur crédit via leur banque.
- Nous nous préparons également à la future révision de la directive sur les crédits hypothécaires.



COMPOSITION 2022

Rédacteur en chef :
Patrick Cauwert

Membres :
Denis Gouzée, Pierre Hens,
Emmanuel De Harlez, Florence
Bille, Valéry Lamotte, Pascal
Lasserre, Olivier Ruysen, Paul
Verdbois, Jean-Luc Schwartz,
Dimitri Psallidas, Alain Winand,
Eric Vanhalle et Sabine Gantois

COMMISSIONS TECHNIQUES

Commission communication

ACTIVITÉS 2021-2022

Le flot d'informations à traiter et à transmettre n'a pas diminué au cours de l'année écoulée. FEPRABEL travaille constamment à l'amélioration de ses différents moyens de communication afin de veiller à la bonne information de chacun de nos membres.

La Fédération offre ainsi pas moins de 8 sources d'informations pour les membres et/ou non membres, sans compter les différents congrès, colloques, assemblées générales et formations :

1. **Principium** : Totalement relooké en octobre 2021, le magazine sort à raison de 11 numéros par an envoyés aux membres et aux abonnés du secteur qui peuvent également le télécharger en PDF sur l'extranet de Feprabel. (<https://feprabel-extranet.be>).
2. **Risk** : Ce magazine spécialiste de l'assurance, la réassurance, la finance et le risk management est envoyé à nos membres depuis le mois de février 2016 à raison de 6 numéros par an.
3. **Flash Info** : Cette newsletter est réservée aux membres et est le moyen privilégié pour transmettre les informations stratégiques et réagir à l'actualité du secteur. Nous envoyons entre 20 et 30 Flash Info par an.

4. **Site internet** : Notre site est la source centrale d'information et regroupe, entre autres, toutes nos publications Principium, Flash info, Assurances News, outils, etc. Celui-ci a été revu en profondeur avec pour objectif une amélioration certaine des fonctionnalités actuelles et de nombreuses nouveautés dont certaines réservées aux membres. Pour ceux qui ne l'ont pas encore découvert, consultez sans trainer www.feprabel.be.
5. **Page Facebook** : La communauté s'est encore agrandie. La page compte 893 abonnés¹. Sur cette page, nous privilégions le partage des articles de presse et l'annonce de nos différents événements.
6. **Page LinkedIn** : Nous avons passé le cap des 1.767 abonnés² sur le réseau privilégié des professionnels ! Vous y retrouverez en particulier les liens vers l'actualité du secteur et des nouvelles technologies sélectionnés pour vous sur le web.
7. **Compte Twitter** : Nous y partageons nos actualités « publiques » et diverses actualités du secteur sélectionnées pour vous. Nous comptons actuellement 178 abonnés.

OBJECTIFS 2021-2022



- › Poursuivre la diversification du contenu du Principium.
- › Digitaliser davantage nos communications et supports.

¹ & ². Situation au 31/08/2022.



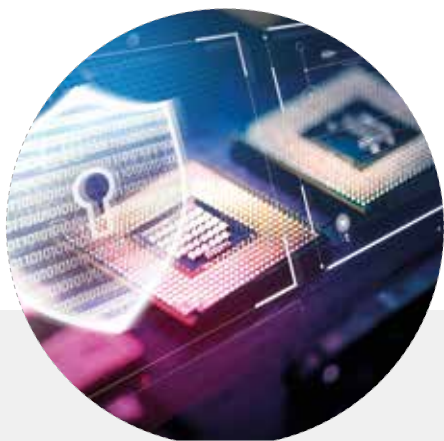
Liste des Principium parus pour la période de septembre 2021 à août 2022.

i Liens utiles

-  www.facebook.com/feprabel
-  www.linkedin.com/company/feprabel
-  www.twitter.com/feprabel
-  www.feprabel.be & www.feprabel.be/principium

Plus d'info sur Principium ?
Scannez-moi





COMPOSITION 2022 DU COMITÉ STRATÉGIQUE DE NORMALISATION

Représentations :
FEPRABEL, FVF, UPCA, Assuralia,
diverses compagnies pour compte
des autres.

COMPOSITION 2022 DU GROUPE DE TRAVAIL NORMALISATION

Président :
David De Cock (FVF)

Représentations :
Centre Telebib2 (Michel Bormans),
FEPRABEL, UPCA, Assuralia,
fournisseurs de logiciels, Allianz,
AG Insurance, Baloise Insurance,
Athora, Vivium...) - Les réunions sont
ouvertes à toutes les compagnies et
fournisseurs de logiciels.

COMMISSIONS TECHNIQUES

Groupe de travail Normalisation (GTN) & Comité Stratégique de Normalisation (CSN)

ACTIVITÉS 2021-2022

Cette année fut nettement moins marquée par la crise du COVID et nous avons pu reprendre nos réunions en partie en présentiel. Malgré cela, les modifications réglementaires continuent à rythmer les évolutions de la normalisation.

Les contacts avec les autres commissions techniques d'Assuralia continuent à rester trop peu nombreux pour nous permettre d'avoir l'efficacité espérée, mais le CSN tente d'y remédier. De ce point de vue-là, les choses semblent évoluer.

La crise du COVID-19 a amené un nouveau mode de fonctionnement qui alterne les réunions en vidéoconférence et les réunions en présentiel chez Assuralia. Le Groupe de Travail Normalisation s'est également doté d'un nouvel outil de gestion collaboratif, Openproject qui permet d'avoir une vision plus complète et rapide des dossiers en cours et d'améliorer l'efficacité des réunions.

Cette année, l'attention s'est encore portée sur la transformation toujours en cours du modèle EDI avec les messages EDIFACT vers les API avec des données XML/JSON. Cette évolution permet d'ores et déjà, de disposer de nouvelles fonctionnalités et de plusieurs interactions avec de nouveaux intervenants pour une gestion plus d'efficace, et davantage de valeur ajoutée pour le secteur.

Malgré l'importance que constitue le respect de la normalisation pour l'entièreté du secteur, force est de constater que seules quelques compagnies participent activement aux travaux des commissions et appliquent effectivement les décisions qui y sont prises. Et comme chaque année, revient cette même question « Comment toucher et convaincre les entreprises d'assurances non représentées ? ». Nous déplorons le laxisme et la non-implication de ces compagnies, car cela affecte directement l'efficacité et la qualité du travail de tout le secteur. Il est à noter que GBO a rejoint le GT normalisation.

Nous constatons une évolution constante et positive de la digitalisation au sein de l'activité des bureaux de courtage, chiffres du centre Telebib2 à l'appui. Cela constitue à coup sûr une motivation supplémentaire quant à l'engagement et la conviction de FEPRABEL au sein de ces instances sectorielles.

Le Comité Stratégique de Normalisation qui remplace la Commission Mixte de Suivi s'est réuni en moyenne une fois par trimestre et a défini les objectifs suivants : développer & accompagner le plan stratégique sectoriel pour soutenir le développement, la connaissance, l'utilisation, l'évolution et la promotion de la norme sectorielle Telebib, accompagner le centre Telebib dans l'exercice et la réalisation de sa mission, et conseiller les organes de décision au sein des fédérations respectives.

Il s'agit de s'adapter aux transformations de la norme induites par l'effet conjugué de plusieurs facteurs : changement opérationnel, évolution technologique, contexte économique.

Eric Vanhalle
CEO Adjoint FEPRABEL

Commission professionnelle technique n°30



COMPOSITION 2022

Président :
Marcel Schoonbroodt

Rapporteur :
Laurie Delstanche

Membres :
Christine Rolain, Vinciane Hervers, Armand Koch, Pierre Desy, Philippe Bernard, Eric Vanhalle, Chantal Fijalkowski, Henri-Philippe Dincq, Florence Bille, Fabrice Olivier, Claude Olivier, Carmelo Terrasi et Mavi Celik

ACTIVITÉS 2021-2022

L'activité de la Commission Professionnelle Technique en assurances (CPT30) a été particulièrement riche durant cet exercice. La crise du COVID a encore fait sentir ses effets mais dans une moindre mesure.

Une évaluation du travail d'adaptation du programme de formation au nouveau système d'examen par module a été menée, tenant compte des changements de calendrier imposé par la situation sanitaire. La réflexion sur les valeurs de la formation se poursuit ainsi que de nombreux contacts pour présenter une certification agréée au terme du cursus.

L'actualisation des programmes est un des points d'attention qui continue d'occuper le groupe de travail. Le passage de la formation sous la forme de modules de compétences demeure une opportunité saisie par la CPT30 pour mener une réflexion en profondeur sur la cohérence programmatique, la complémentarité des produits et des techniques. Il nous semblait fondamental d'imposer l'acquisition de matières telles que le droit civil ou l'organisation d'un contrat d'assurance avant d'entamer les apprentissages des branches d'assurances.

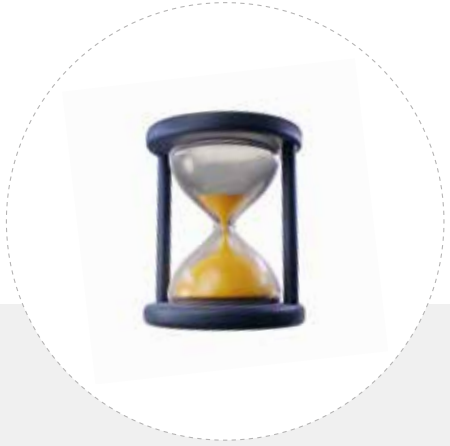
Le défi de maintenir l'attrait pour la formation en alternance alors que la certification des IFAPME/SFPME/IAWM avait été oubliée par le législateur, a permis de redéfinir les valeurs et les avantages liés à ce modèle : un apprentissage bénéficiant de l'expérience de

professionnels actifs dans le secteur, enrichie d'exemples pratiques apportant un relief à une matière complexe, une répartition géographique des centres de formation ainsi qu'une possibilité de stages en entreprise durant la période de la formation. Ce stage suivi dans le cadre de la formation IFAPME/SFPME est reconnu par la FSMA comme expérience professionnelle. Le nouveau cadre juridique du PCP en formation a été inscrit dans les conventions de stage permettant ainsi aux apprenants IFAPME/SFPME/IAWM d'engranger leur expérience professionnelle dès leur première année de stage.

OBJECTIFS 2022-2023

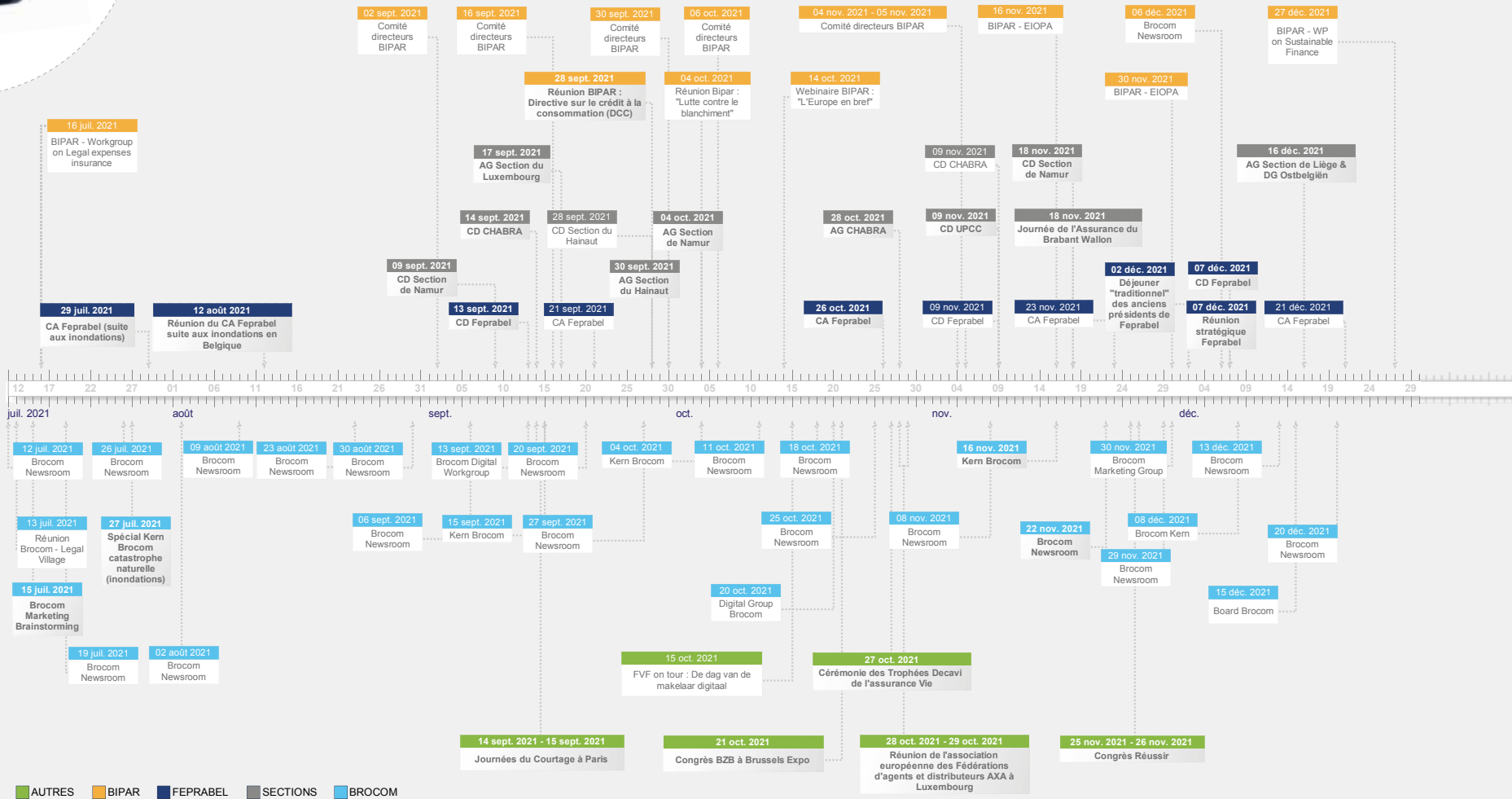
- › Poursuivre les contacts avec les instances politiques, notamment pour la récupération de la certification officielle de la formation délivrée par les centres de formation.
- › Poursuivre la construction de solutions pour valoriser les atouts de la formation des IFAPME.
- › Évaluation du nouveau système d'examens en modules.
- › Adapter l'organisation des formations en fonction des évaluations continues à la suite à la mise en place de la formation en modules.
- › Promouvoir les centres et l'attractivité de la profession.

Laurie Delstanche, Conseillère pédagogique IFAPME -
Direction Formations & Alternance
Eric Vanhalle, CEO Adjoint FEPRABEL

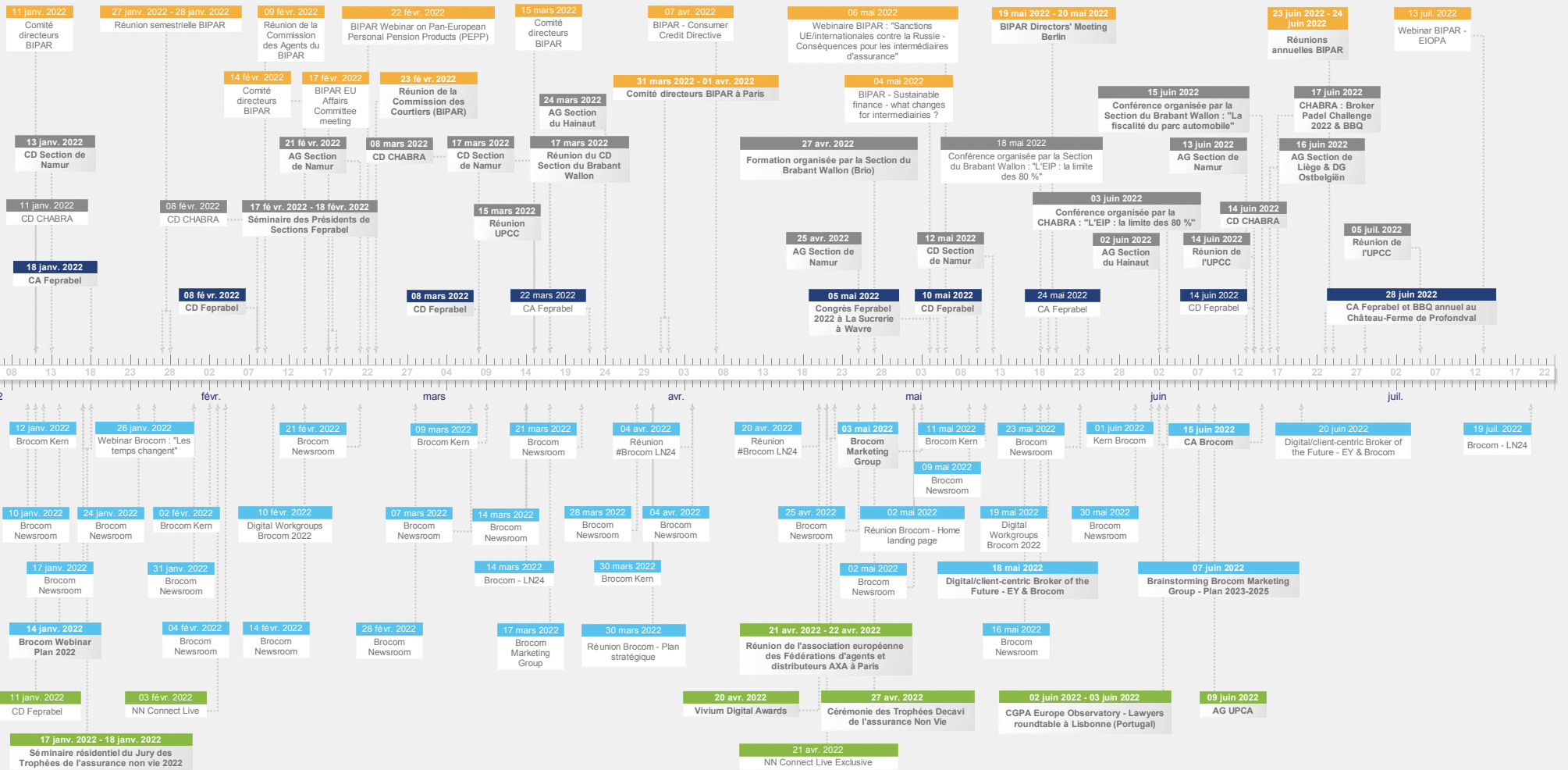


ACTIVITÉS FEPRABEL

Ligne du temps 2021-2022



Tous les événements ci-dessus se sont déroulés en vidéoconférence sauf ceux qui sont en « **texte gras sur fond dégradé gris** ».





ACTIVITÉS FEPRABEL

FEPRABEL en chiffres

« Feprabel en chiffres »

Membres

854

Au 01.09.2022

Nouveaux membres

26

Du 01.09.2021 au 31.08.2022

ACTIVITÉS DE LA FÉDÉRATION ET DE SES SECTIONS EN 2021-2022

Comités de direction

7

Assemblées générales
des Sections

11

Conseils d'administration

10

Rencontres avec
les compagnies

30

FSMA - SPF ECONOMIE

Assistance -
Contrôle FSMA

16

« Assurances »
« Contrôles AML et Assurmifid »

Rencontres avec la FSMA

25

FORMATION

Formations

8

Formations organisées par les Sections
de FEPRABEL, dans le cadre du recyclage
permanent entre le 01.09.2021
et le 31.08.2022.

Supports/formations
informatiques & AssurMiFID

119

Supports/formations auprès de nos
membres : 119 visites courtiers.

« Feprabel en chiffres »

COMMUNICATION

Principium

11

FEPRABEL publie annuellement 11 Principium (Bulletin mensuel de la Fédération des courtiers en assurances & intermédiaires financiers de Belgique).
www.feprabel.be/principium

Risk

6

Risk magazine, ce magazine spécialiste de l'assurance, la réassurance, la finance et le risk management est envoyé à nos membres depuis le mois de février 2016 à raison de 6 numéros par an. www.feprabel.be/risk

Assurances news

188

Plus de 94 Assurances News vie et plus de 94 Assurances News non vie sont disponibles on line pour nos membres.
<https://feprabel-extranet.be>

Facebook

893

La communauté Facebook s'est encore agrandie et compte 893 abonnés.
www.facebook.be/feprabel.
(Situation au 31/08/2022)

Flash infos

33

33 flash infos ont été envoyés aux membres ! Ils sont tous consultables sur <https://feprabel-extranet.be>.
(Du 22/09/2021 au 27/07/2022)

Fiches Process

64

64 Fiches process (Productivité & informatique) sont mises à disposition des membres sur <https://feprabel-extranet.be>.

LinkedIn

1.767

Le cap des 1.767 abonnés sur la page LinkedIn est franchi.
www.linkedin/company/feprabel. (Situation au 31/08/2022)

DATA PROTECTION - RGPD

Contacts membres

356

Plus de 356 contacts individuels avec les membres FEPRABEL pour leur dossier RGPD.

Dossiers

715

Plus de 715 dossiers en cours d'élaboration sur l'outil gdprfolder.eu.

Support sur le terrain

323

323 entretiens de coaching pour aider les membres à compléter leur dossier RGPD.

DPD

8

FEPRABEL est nommé DPD (DPO) chez 8 membres.

Flash infos RGPD

12

12 flash infos « RGPD en pratique » envoyés aux membres ! Ils sont tous consultables sur <https://feprabel-extranet.be>.



ACTIVITÉS FEPRABEL

Solutions négociées pour les membres

Être membre de FEPRABEL, c'est bénéficier de toute une série d'avantages. Au fil du temps, des besoins nouveaux apparaissent et des solutions naissent pour les satisfaire. Le rôle d'une fédération comme FEPRABEL est de les analyser et de permettre aux membres d'y avoir accès à des tarifs préférentiels.

Notre secteur est actuellement en pleine évolution, notamment au niveau digital, mais aussi en matière de services annexes et complémentaires liés à votre activité. Les initiatives ne manquent pas.

Afin de vous permettre d'y voir plus clair, FEPRABEL a rencontré la plupart de ces entreprises et, dans certains cas, a négocié des conditions avantageuses pour ses membres.

Il est évident que les membres ne pourront pas souscrire à tous ces outils, mais la diversité leur permettra de choisir les solutions qui sont les plus appropriées pour leur bureau. Nous suivons aussi de près l'évolution de ces nouveaux intervenants et sommes demandeurs de retour d'expérience qu'elle soit positive ou négative, et toutes

les suggestions d'améliorations sont aussi les bienvenues. Comme déjà évoqué, nous n'entendons pas nous limiter aux seules fintechs, mais allons aussi nouer des partenariats avec d'autres fournisseurs qui proposent des services liés ou non à l'assurance, mais qui permettront aux courtiers d'améliorer leur productivité ou d'offrir des services complémentaires à leurs clients.

Insurgate

Insurgate aide les assureurs et leurs courtiers à commercialiser leurs produits plus facilement et plus rapidement, et à collaborer entre eux plus efficacement. Nous avons négocié un tarif très avantageux avec INSURGATE (OPEN BROKER). Comme nous avons négocié une possibilité de résiliation mensuelle avec INSURGATE, vous pourrez aisément changer de solution, ou pas, quand d'autres outils existeront.

WeGroup

WeGroup propose une plateforme d'assurance facile d'utilisation pour permettre aux courtiers de travailler plus efficacement et de mieux servir leurs clients. Conseil, communication et service, tout ça dans un outil pratique.

WIS

WIS est un outil comparateur de C.G. qualitatif, il vous permet d'analyser dans le détail les conditions des contrats et de mettre en avant les points forts du produit que vous proposez. Mais il est aussi une aide précieuse pour documenter le conseil que vous donnez dans le cadre du « devoir d'info ».

Immopass

Immopass est le premier organisme indépendant expert en audit immobilier. Le service complémentaire d'ImmoPass, vise notamment à renforcer le conseil pour l'assurance incendie et le prêt hypothécaire. L'audit technique de copropriété et d'accompagnement à l'achat d'une unité d'habitation (maison ou appartement) ou d'un bien neuf sur plan développé par ImmoPass permet de mieux refléter la réalité de l'état d'un bâtiment.

e-GOR

e-GOR structure, visualise et renforce les conseils du courtier dans le domaine des pensions, de l'incapacité de travail, du décès, de la constitution de patrimoine et du contrôle des risques. Le courtier gagne en efficacité

grâce au suivi automatique des optimisations fiscales, en étroite collaboration avec le comptable. Le client a accès à l'application dans sa propre langue, et n'est pas confronté à un jargon technique.

Penbox



Penbox utilise des formulaires intelligents pour récolter les informations et documents nécessaires pour la tarification auto et incendie. Les données sont préremplies depuis BRIO pour donner une expérience optimale à votre prospect ou client.

Les formulaires sont plus rapidement complétés que lors des habituels échanges par e-mail. Penbox permet également de mettre à jour les données (pour AML et/ou marketing), avec une mise en place de la campagne en moins d'une heure.

Syndy



Syndy, c'est la contraction de syndesi qui signifie connexion en Grec. Cette plateforme est donc destinée à connecter entre eux les professionnels des secteurs de la banque et de l'assurance.

Les employeurs créent un compte et choisissent la formule d'abonnement la plus adaptée à leur situation. Ils lancent ensuite vos recherches. Ils peuvent alors entrer en contact avec les candidats qui correspondent au profil souhaité. Seule la consultation des profils détaillés des candidats est payante. Actuellement, 451 employeurs et 1.558 candidats sont inscrits sur la plateforme.

Cette liste est bien entendu destinée à s'étoffer dans le futur, au fur et à mesure de nouvelles demandes et de nouvelles découvertes. Nous informerons nos membres des évolutions à venir.

Akkermans & Partners



Akkermans & Partners offre avec sa solution Advisors Up-to-date, une plate-forme d'apprentissage en ligne adaptative qui propose de la formation continue pour les Responsables de Distribution (RD), les Dirigeants Effectifs (DE) et les Personnes en Contact avec le Public (PCP) grâce à laquelle ils peuvent remplir facilement leurs obligations en matière de recyclage.

Advisors Up-to-date est accessible 24 h/24 et 7 jours/7 afin d'être disponible quand on le souhaite. Il n'y a pas de temps de déplacement, cette solution écologique laisse plus de temps pour exercer son activité principale.

Les formations se présentent sous la forme de fiches à lire qui traitent d'un sujet relevant du domaine des Assurances, de la Banque et investissements ou du Crédit, subdivisés en plus de 20 sous-catégories, et niveaux de difficultés. Il suffit de définir les domaines et sous-catégories qui s'appliquent à ses activités professionnelles et Advisors Up-to-date fait le reste.

Chaque lecture se clôture par un petit test qui valide la formation pour pouvoir octroyer les points FMSA.

Les points de formation et les attestations sont disponibles et gérés à partir du tableau de bord que chaque utilisateur aura défini lors de la création de son profil.

Connect You



Connect You a pour objectif d'éveiller les courtiers au coaching et à la remise en question pour leur permettre de mettre en lumière leurs différentes difficultés et leurs différents besoins.

Ces coachings peuvent se faire sous la forme de workshop convivial pour des groupes de courtiers (par chambre ou section par exemple), mais également dans les bureaux en plus petits groupes autour de thématiques plus





définies. Enfin, il est également possible de bénéficier d'accompagnement personnalisé.

D'une façon générale, le type de questions qui peut être posé lors des séquences sont : quels sont nos forces et nos atouts, quelles sont les opportunités, quelles sont les actions à mener, quels sont les succès, les enthousiasmes, les réussites, quelles sont les axes de changement ou d'améliorations, qu'est ce qui fonctionne bien, etc.

À signaler également, l'existence d'une permanence téléphonique ou helpline pour répondre à des questions/préoccupations/problématiques des courtiers (l'associé, le dirigeant) sur les thématiques telle que : le stress, l'absentéisme, la tension, la démotivation, etc.

Intolaw

intolaw
WE MAKE LAW ACCESSIBLE

Après une étude de marché auprès de plus de 40 courtiers en assurances francophones et néerlandophones, Intolaw a développé une gamme de services unique. FEPRABEL a négocié un service et une solution sur mesure. L'ensemble des services proposés a été adapté aux besoins spécifiques des membres de FEPRABEL. Intolaw offre ces services My@Intolaw gratuitement à tous les courtiers membres de FEPRABEL.

Mail-IT-Wize



Envoyez votre courrier «papier traditionnel» par voie électronique Vous voudriez être plus efficaces, mais certains clients ne vous ont pas communiqué ou n'ont pas d'adresse mail ? Feprabel, en collaboration avec SYMETA vous donne la possibilité de remédier à cette situation. Vous chargez vos documents. Mail-IT-Wize les imprime, les met sous enveloppe et les trie avec Mail ID. Le jour suivant, tout est remis à bpost. Et le client reçoit son courrier dans sa boîte aux lettres, pour un coût moindre que le prix du timbre que vous payez actuellement. Mail-IT-Wize est une solution spécifiquement conçue par Symeta Hybrid pour le traitement et envoi des petits volumes de courriers journaliers. La solution permet d'envoyer des mailings et/ou une ou plusieurs lettres individuelles. Feprabel a souscrit un contrat cadre afin que ses membres puissent individuellement utiliser les services Mail-IT-Wize. Chaque membre a son propre login/mot de passe.

Bonnes découvertes !



Pour plus d'information, rendez-vous sur la page « des solutions négociées pour les membres » en scannant le QR Code suivant :



Les conditions et tarifs sont disponibles dans les pages Extranet réservées aux membres.

Eric Vanhalle
CEO Adjoint FEPRABEL
eric.vanhalle@feprabel.be



ACTIVITÉS FEPRABEL

Retour sur notre Congrès 2022

Postposé depuis 3 ans pour cause de crise sanitaire, notre Congrès a enfin pu se tenir. 2022 fut sans conteste un beau millésime avec son lot de nouveautés. Les nombreux participants, membres, compagnies et autres partenaires présents, ont tous à leur manière, contribué à faire de cette édition 2022, un beau succès.

La première des nouveautés fut le choix d'un nouvel endroit La Sucrierie à Wavre idéalement situé et proposant avec ses salles polyvalentes, ses couloirs aérés, ses espaces lumineux, un écrin parfait pour accueillir notre événement.

Certes, redémarrage oblige, nous n'avons pas pu battre le record d'affluence de la dernière édition en 2019. Néanmoins, le Congrès Feprabel 2022 qui se tenait le 5 mai dernier a accueilli plus de 650 participants.

S'il constitue à coup sûr un des moments les plus attendus du secteur de l'assurance belge, cela reste à chaque fois un sérieux tour de force. Avec le plaisir d'enfin pouvoir se rencontrer à nouveau tous ensemble dans une convivialité retrouvée !

« Gardons le cap ! », voici le message que Feprabel souhaitait faire passer, après ces années de crise sanitaire, alors qu'une autre prend le relais à moins de 3.000 km, à la suite de l'agression militaire russe contre l'Ukraine, sans oublier les inondations cataclysmiques de juillet 2021 et leurs conséquences qui ne sont pas encore entièrement réglées. De nombreux sujets donc, parmi d'autres, qui seront abordés tout au long de la journée avec nos nombreux orateurs.

Afin de répondre aux attentes de nos visiteurs, la première partie de la journée était consacrée à la présentation, sous forme de séances d'information interactives, de nouveaux produits et autres solutions innovantes.

La première session d'information proposait, au choix, les sujets suivants :

› **Feprabel** : « Comment faire face à un contrôle ? »

Intervenant : L'équipe Feprabel

› **Athora Belgium SA** : « Quel avenir pour la branche 21 alors que notre cœur de métier est aujourd'hui la branche 23 ? »

Intervenants : Charlotte Beaudoul, Consultant Financial Advisor Manager et Aline Lamoureux, Investment Manager - Investment Office.

› **Cepom** : « LMS - Apprentissage en ligne »

Intervenant : Xavier De Roeck, Manager Cepom.

› **DNCA** : « La multigestion chez DNCA : notre expertise en architecture ouverte au service de votre portefeuille »

Intervenant : Wallen Axel, Gérant - Analyste Multigestion.

La deuxième session proposait quant à elle :

› **Portima** : « Dernières évolutions de Brio : pour un service au client toujours plus phygital »

Intervenants : Peter Poelmans, Broker Experience Owner et Abdelmalak Tagouma, Analyste fonctionnel Brio.

› **AG Insurance** : « L'électrification du parc automobile et ses conséquences »

Intervenants : Charles Ranwet, Formateur et Laurent Brugmans, Directeur commercial IARD Sud.

› **ALLOCLOUD** : « La téléphonie Cloud, c'est bien. La communication unifiée, c'est mieux ! »

Intervenant : Jacques Gripekoven, CEO ALLOcloud - a Telavox company.

› **Penbox** : « Penbox peut maintenant simplifier jusqu'à 50 % de vos actes de gestion - Découvrez comment ! »

Intervenants : Emile Fyon, Co-fondateur, Benoît Decoene, Co-fondateur et Céline Lilot, Responsable commerciale Wallonie-Bruxelles.





Pour conclure la matinée, la troisième session présentait les sujets suivants :

› **Brocom** : « [Le courtier multicanal, préparons l'avenir aujourd'hui !](#) »

Intervenant : Annie Courbet, Managing & Marketing Director Brocom.

› **Architas** : « [À la recherche d'une alternative en matière de placements ? Dans un contexte de grande incertitude, les alternatives constituent certainement un élément réponse.](#) »

Intervenants : Koen Pierreux, Head of Portfolio Management et André Carabin, Business Development Manager.

› **AXA** : « [Finance durable : évolutions européennes et impacts pour les produits d'assurance.](#) »

Intervenants : Philippe Demol, Actuarial & Legal Expert et Are Ching Man, Legal Expert Life & Health.

› **ALLIANZ** : « [L'assurance Cyber](#) »

Intervenants : Sandrine Lemaylleux, Midcorp Underwriters et Jos Mettepenningen, Midcorp Underwriters.

Deuxième nouveauté : toutes ces présentations ont été filmées, et seront disponibles sous forme de montage audiovisuel sur notre plateforme de formation en ligne Insurance Academy. Ainsi vous pourrez assister aux formations que vous auriez voulu voir (ou revoir) et vous pourrez recevoir également par ce canal, de précieux points de formation continue.



Troisième innovation introduite cette année : aux côtés des stands de nos partenaires compagnies que nous remercions pour leur soutien et leur présence, nous avons également voulu associer nos partenaires insurtechs et autres solutions négociées pour les membres, afin de mieux vous les faire connaître en montrant leurs outils et applications spécifiquement développés pour la profession.

Après la pause déjeuner et la possibilité de rencontrer les partenaires sur leur stand, la séance plénière de l'après-midi fut introduite par Patrick Cauwert et Martine Gilson, respectivement CEO et Présidente de FEPRABEL, Bruno Wattenbergh, Directeur Académique et Professeur à Solvay Brussels School, assurant pour sa part, l'animation et les commentaires.

Quatrième originalité de ce Congrès : en lieu et place d'un débat entre les différents CEO de compagnies, les discussions ont pris la forme d'entretiens particuliers au coin du feu entre Patrick Cauwert et chaque CEO. Ces causeries avaient lieu avant ou après l'intervention d'un orateur de l'après-midi.

Se sont ainsi succédés sur le divan de Feprabel, Hilde Vernailen, Administrateur et Président du Comité de Direction de Vivium, Etienne Bouas-Laurent, CEO d'AXA Belgium, Chairman of the board d'AXA Luxembourg, et Edwin Klaps, Managing Director Broker Channel d'AG Insurance durant la première partie de la plénière. Et durant la seconde partie : Noël Pauwels, Chief Distribution Officer de Baloise Insurance, Kathleen Van Den Eynde, CEO d'Allianz Belgium, et Dorsan van Hecke, CEO d'Athora Belgium.

I ACTIVITÉS FEPRABEL (SUITE)

En ouverture des orateurs de la plénière, la parole fut d'abord donnée à Pierre-Frédéric Nyst, Président de l'UCM qui nous fit un discours ayant trait aux différents sujets liés à la défense des intérêts des classes moyennes.

Ce fut ensuite la FSMA par la voix de son représentant, Grégory Demal, membre de son comité de direction, à faire sa présentation. Il a fait le point sur les principales évolutions législatives récentes, le guide pratique, l'enquête FIMIS à venir et les contrôles AML. Il a mis en évidence la qualité de la collaboration avec notre fédération, notamment dans le cadre des contrôles FSMA chez les courtiers.

Vint alors l'intervention de Christophe Lacroix, Député fédéral PS à propos d'un autre dossier chaud du moment, à savoir la concurrence des banques et l'offre conjointe. Il a notamment expliqué et défendu une proposition de loi qu'il a déposé avec d'autres députés au Parlement et qui concerne justement ce sujet. A l'issue de son exposé, il fut vivement et chaleureusement applaudi par le public.

Après une pause, on entama la deuxième partie de la séance plénière par un échange au coin du feu, immédiatement suivi par un débat entre Christophe Cloesen, et Jan Peeters, respectivement CIO et CEO de Portima. Le sujet principal concernait les migrations de Brio et de Portima Connect vers le Cloud et les avantages représentés pour le secteur. D'autres points ont aussi été rapidement évoqués tels que la Signature digitale, Brio compare, Accès API (Fintech), et les évolution MyBroker.

Ce fut ensuite au tour d'Annie Courbet, Managing & Marketing Director de Brocom, qui fit le bilan des différentes actions menées par Brocom (présence en Radio, TV, sur les réseaux sociaux, communications en temps de crise...) et présenta les projets futurs (collaboration avec Portima).

Un dernier échange au coin du feu avec Dorsan Van Hecke, CEO d'Athora Belgium vint ponctuer la partie académique du Congrès.

Pour ensuite céder la place à l'apothéose de la journée, autre nouveauté de cette édition 2022, à savoir la prestation exceptionnelle de Typh Barrow qui nous a proposé un mini-récital, s'accompagnant au piano. Tous les participants au Congrès se sont retrouvés dans une salle archicomble, complètement sous le charme des morceaux de celle qui est considérée par la presse comme l'Adele ou l'Amy Winehouse belge. Elle nous quitta sous un tonnerre d'applaudissements.

Tout au long de la journée, le Congrès fut agrémenté par la projection de nombreuses vidéos de compagnies et autres partenaires. Elle se termina par la remise de l'Étoile de Cristal récompensant le meilleur film d'assurance. Le gagnant fut désigné par un vote du public à l'issue de la projection des films des candidats en lice (AG Insurance, Allianz, Athora, AXA, Baloise, Euromex, et Vivium). Et c'est AG Insurance qui remporta le trophée !

Enfin, comme chaque année, un cocktail et un dîner de gala ponctués dans la bonne humeur et la convivialité, cette splendide journée. Avec une dernière nouveauté, le dîner fut accompagné musicalement par Yoni Vidal qui sut mettre une ambiance adaptée aux divers moments de la soirée.

En somme, une belle conclusion pour une édition, qui de l'avis unanime, fut une belle réussite, dans le bonheur des retrouvailles entre les membres de Feprabel et les autres acteurs de la profession. De belles images valant mieux qu'un long discours, je vous invite à consulter les pages qui suivent...

Eric Vanhalle
CEO Adjoint FEPRABEL





Le Congrès Feprabel, ce sont des séances plénières entrecoupées d'interviews des CEO...



Hilde Vernailen
Vivium



Martine Gilson
Présidente Feprabel



Patrick Cauwert
CEO Feprabel



Grégory Demal
FSMA



Noël Pauwels
Baloise Insurance



Christophe Lacroix
PS



Bruno Wattenbergh



Edwin Klaps
AG



Christophe Cloesen
Portima



Jan Peeters
Portima



Kathleen Van Den Eynde
Allianz Belgium



Pierre-Frédéric Nyst
UCM



Etienne Bouas-Laurent
AXA



Annie Courbet
Brocom



Dorsan van Hecke
Athora Belgium

... Des remises de prix



Concours d'Aedes - Martine Gilson (Feprabel) et Benjamin Martens (Aedes)



Remise de notre trophée pour la meilleure vidéo mettant le plus en avant le courtier. Le gagnant 2022 est AG.

... Un showcase exclusif de Typh Barrow



... Des rencontres et échanges toute la journée avec nos partenaires





ACTIVITÉS FEPRABEL

La protection des données à caractère personnel

Pour rappel, la loi RGPD sur la protection des données est entrée en vigueur le 25 mai 2018. Nous voilà donc déjà 4 ans après.

Le RGPD en 2021

En 2021 le contexte de la crise sanitaire, les nouveaux modes de travail, le Brexit, l'invalidation du Privacy Shield ou encore les nouvelles directives concernant les cookies ont accéléré les défauts de sécurité des sites internet avec 24 % de signalements en plus en 2020. Entre l'accélération de la digitalisation des activités et l'augmentation des cyberattaques, les entreprises et collectivités ont développé de nouvelles stratégies dédiées à la protection des données personnelles. Selon une étude effectuée en France certains secteurs sont pointés du doigt par rapport aux secteurs en retard de mise en conformité. Parmi les secteurs les plus en retard, on trouve l'éducation, la santé, les banques et assurances.

Au niveau international, 2021 a bien évidemment été marquée par le Brexit et ses impacts en matière de protection des données. Si à ce jour, une adéquation réglementaire a été adoptée entre l'UE et le Royaume-Uni, celle-ci est sous surveillance de l'UE. D'autant plus au regard du changement d'alliance stratégique que prend le Royaume-Uni et de ses récentes volontés de restructurer son règlement sur la protection des données. La Chine a mis en application son « RGPD » : la Personal Information Protection Law (PIPL). Pour autant, cette loi ne résout pas la problématique des transferts de données en Chine puisqu'aucune adéquation entre le RGPD et le règlement chinois n'est à l'ordre du jour.



À l'inverse, le règlement sur la protection des données personnelles en Corée du Sud a été jugé en adéquation avec le RGPD.

La sécurité est un risque majeur depuis quelques années, avec un impact important sur la conformité des données personnelles. La sécurité de l'information demeure inséparable de la protection des données personnelles.

Activités Feprabel

Quatre ans de RGPD : où en sont nos membres depuis le 25 mai 2018, dans l'approche de mise en conformité de leur dossier RGPD ?

Vu les circonstances exceptionnelles liées à la pandémie, les visites sur place des bureaux ont été fort limitées en 2021 aussi. L'accompagnement et le coaching des bureaux à distance ont remplacé les visites sur place pour une partie, chez les membres qui ont accepté cette façon de travailler à distance.

Nos membres ont dans la majorité entamé la procédure de mise en conformité au moyen de notre application www.gdprfolder.eu. Mais il reste encore du travail : terminer le dossier ou encore le compléter dans quelques cas. Même si le travail sur le terrain était encore limité en 2021, notre



aide est toujours là pour permettre aux courtiers de mettre leur dossier en ordre. Cette aide est accompagnée par des recommandations et informations nécessaires. L'essentiel de cette aide en 2021 s'est fait à distance.

Le volet préventif du dossier est primordial dans le cadre de la gestion des données à caractère personnel. C'est important aussi pour pouvoir démontrer dans le cadre d'un sinistre éventuel que le bureau a pris toutes les précautions nécessaires. Le dossier RGPD est la preuve à fournir lors d'un contrôle éventuel ou une data-breach (perte ou vol de données). C'est au moyen du dossier constitué et complété que le courtier peut démontrer et décrire toutes les mesures prises pour protéger les données à caractère personnel de ses clients, contacts et collaborateurs. gdprfolder.eu reste un outil performant et facile d'utilisation qui est appelé à évoluer dans le temps en y ajoutant des nouvelles fonctionnalités.

En 2021 aussi, nous avons connu quelques dossiers de piratage informatique et l'assistance et les conseils de l'assureur ont été appréciés par les membres concernés. En effet, nous avons constaté qu'en 2021 aussi, plusieurs tentatives de piratage informatique ont eu lieu chez des courtiers. Il s'agissait essentiellement du détournement de la boîte mail du bureau. Heureusement, dans tous ces cas, aucune information confidentielle n'a été volée et les mesures de protection et récupération ont pu résoudre rapidement les problèmes.

L'année 2021 a connu, comme en 2020, une augmentation massive de la cybercriminalité. L'épidémie de Covid-19 a entraîné une augmentation du recours massif au télétravail. Cette situation a constitué une aubaine pour les cybercriminels qui en ont profité pour démultiplier les attaques.

Enfin, une partie du temps disponible a été consacré à l'établissement et la mise en route d'un tout nouveau système de gestion des données de Feprabel, avec la coordination du projet par Dirk Joris.

Ce système de gestion permet dorénavant à Feprabel de disposer d'un tout nouveau site internet, un site extranet

réservé aux membres et une base de données performante. Avec le nouveau système nous avons pu automatiser toute une série de procédures, dont la gestion des cotisations, les réunions et bientôt les abonnements Principium et Risk. En 2022 ce système sera mis à disposition des sections pour pouvoir permettre la gestion locale des activités et réunions. Et le tout en respect avec le RGPD !

Dirk Joris
Chef de Projet
dirk.joris@feprabel.be



Les flash infos FEPRABEL

FLASH INFO

Les Flash infos sont envoyés à nos membres pour leur communiquer des nouvelles importantes ou ponctuelles. Ces informations sont généralement très utiles, pertinentes et surtout pratiques. Lisez-les rapidement et communiquez-les à vos collaborateurs.



Flash info publiés du 22.09.2021 au 27.07.2022

27.07.2022	Durabilité : les préférences de la clientèle prises en compte grâce à MIFID II et à IDD	21.02.2022	LN24 - Audition à la Chambre
14.07.2022	Envoi d'un formulaire de mise à jour de vos données	11.02.2022	Convention d'intermédiation Protect
30.06.2022	Rachat d'AXA Banque par Crelan - Dernières nouvelles	10.02.2022	Agents bancaires : protection contre l'augmentation unilatérale des frais ou de leur imposition par le commettant
29.06.2022	Obligation de fournir un moyen de paiement électronique à partir du 1 ^{er} juillet	09.02.2022	Nouvelle réglementation pour l'immatriculation des plaques commerciales et nationales pour véhicules à moteur et remorques.
20.06.2022	Nouvelle fiche d'intermédiation relative aux assurances d'épargne et d'investissement d'application à partir du 2 août 2022 - intégration des préférences en matière de durabilité		Trophée du Courtage Non-Vie 2022 (04/02/2022)
19.05.2022	Suspension de l'agrément de Santalia par la FSMA	04.02.2022	Conventions proposées par AG INSURANCE
16.05.2022	Questionnaire périodique relatif à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme (BC/FT) 2022 (année civile 2021) - Guide pratique Feprabel	01.02.2022	Quelle suite réserver au courrier envoyé par Reprobel ?
03.05.2022	Questionnaire périodique relatif à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme (BC/FT) 2022 (année civile 2021)	13.01.2022	Broker Survey, le rapport de l'étude est disponible !
22.04.2022	Venez nous rejoindre en nombre au Congrès de Feprabel 2022	12.01.2022	Notre CEO Patrick Cauwert, invité de Matin Première
20.04.2022	Limitation de validité dans le temps des anciens examens et cours agréés	11.01.2022	Harmonisation des conditions d'inscription et d'exercice des différentes activités d'intermédiation financière
02.04.2022	Inondations de juillet : les entreprises sinistrées ont jusqu'au 18 avril 2022 pour introduire une demande au Fonds des Calamités	24.12.2021	Communications importantes de la DIV
24.03.2022	Envoyez votre courrier « papier traditionnel » par voie électronique	17.12.2021	Anti-blanchiment (AML) - AssurMIFID/IDD : avez-vous rempli vos obligations annuelles ?
21.03.2022	Soutien et conseils aux réfugiés ukrainiens	14.12.2021	De nouvelles Conventions Collectives de Travail pour la Commission Paritaire 307
17.03.2022	URGENT - tentatives de phishing	13.12.2021	Inondations : nouvelles aides régionales wallonnes en matière d'énergie
09.03.2022	Coronavirus : publication du nouveau Guide générique pandémie	11.12.2021	Convention Collective de Travail : prime corona
		06.12.2021	Coronavirus : Arrêté Royal du 4 décembre 2021 - Le point sur les dernières mesures
		25.11.2021	Coronavirus : Arrêté Royal du 19 novembre 2021 - Le point sur le télétravail
		22.09.2021	Trophée du courtage Vie 2021

Les newsletters « Assurance News » vie et non vie



Les newsletters « Assurance News » vie et non vie sont des analyses de produits mises gratuitement à la disposition des membres par FEPRABEL et rédigées en collaboration avec DECAVI.

Nous vous présentons au sein de ce rapport annuel, quelques titres des Assurances News parues ces derniers mois. Nous vous invitons à consulter l'index complet ainsi que toutes les assurances news sur l'extranet de FEPRABEL : <https://feprabel-extranet.be>.



Sont parues cette année les « Assurance News » non vie suivantes :

N°94	L'assurance Omnium (catégorie Tourismes et Affaires) : quelles garanties ?
N°93	Bris de vitrage en assurance Habitation : quelles garanties ? (2)
N°92	Bris de vitrage en assurance Habitation : quelles garanties ?
N°91	Ecosystèmes (soins de santé) : quelles caractéristiques ?
N°90	Ecosystèmes (mobilité et habitation) : quelles caractéristiques ?
N°89	Assurance Non-Vie : quelles innovations ?
N°88	La garantie catastrophes naturelles du risque habitation : quelles conditions ? (2)
N°87	La garantie catastrophes naturelles du risque habitation : quelles conditions ?
N°86	Assurance Vélo : quelles garanties ? (2)
N°85	Assurance Vélo : quelles garanties ?

Sont parues cette année les « Assurance News » vie suivantes :

N°94	Pension Libre Complémentaire pour indépendants : quelles garanties ?
N°93	Assurance Universal Life : quelles formules ?
N°92	Branche 23 : quelles formules ?
N°91	Assurance-vie : quels taux garantis ?
N°90	L'épargne-pension : quelle rentabilité ?
N°89	Assurance Décès : quelles formules spécifiques ?
N°88	Participation bénéficiaire en assurance-vie individuelle : quels taux ?
N°87	Assurance-Vie : quelles innovations ?
N°86	La Convention de Pension pour Travailleurs indépendants : quelles formules ?
N°85	Engagement Individuel de Pension : quels avantages ?

Fiches process - Les fiches pratiques de FEPRABEL



Dans le but d'améliorer la performance de gestion des bureaux de courtage et d'aider ses membres, FEPRABEL étudie certains sujets liés soit à l'utilisation de l'informatique et de la normalisation, soit aux processus de gestion.

La fédération en informe régulièrement ses membres par des fiches pratiques qui sont envoyées par voie électronique. Elles sont également disponibles sur l'extranet de FEPRABEL : <https://feprabel-extranet.be>.



Index des fiches pratiques

A. Matériel

- A.01 Choix d'un scanner dans le cadre de l'usage du PLW
- A.02 Choix d'une imprimante
- A.03 Les imprimantes logiques et fax électroniques

B. Les risques

- B.01 Immatriculation d'un véhicule par l'entremise du module web de la DIV
- B.02 Le risque et l'intervenant unique
- B.03 A quel preneur attribuer les objets de risque ?
- B.04 Regroupement des objets de risques multiples
- B.05 L'accès à vos données par le client, à quoi faire attention !
- B.06 Résoudre les transferts de véhicule entre clients
- B.07 Encoder un contrat vélo

C. Conseils divers

- C.01 Optimisation du processus VPS ou PDF
- C.02 Avantages à utiliser l'outil courrier de votre logiciel de gestion
- C.03 Reprise d'un portefeuille, comment l'intégrer dans votre logiciel de gestion ?
- C.03-1 Reprendre un portefeuille
- C.04 A quoi faire attention pour encoder un contrat vie (1) ?
- C.05 Encoder un contrat vie (2) ?
- C.06 Un suivi optimal
- C.07 Comment encoder une assurance assistance ou une annulation de voyage ?
- C.08 Comment encoder une police mandatée ?
- C.08-1 Envoyer efficacement un avis de changement d'intermédiaire
- C.09 Encoder un contrat INAMI ?
- C.10 Comment encoder une police mandatée en faveur ?
- C.11 Un client décède, comment adapter vos données ?
- C.12 Devoir d'information
- C.13 La gestion des utilisateurs de votre logiciel
- C.14 La lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme
- C.15 L'évolution d'une tarification, vers l'offre et le contrat
- C.16 La qualité des données et les contrôles « légaux »
- C.17 Évitez les doubles emplois dans certaines de vos données et encodez ce qui est indispensable
- C.18 Encoder correctement les preneurs
- C.19 Encoder correctement les détails des contrats vie

- C.20 Immatriculation des véhicules
- C.21 Relations et groupes
- C.22 Mise à jour des données « client » dans vos bases de données
- C.23 De l'importance de bien documenter certaines activités

D. Gestion sans papier

- D.01 La gestion sans papier (1)
- D.02 La gestion sans papier (2) des risques à assurer
- D.03 La gestion sans papier (3) des contrats
- D.04 La gestion sans papier (4) des intervenants
- D.05 La gestion sans papier (5) des sinistres
- D.06 La facturation électronique via Zoomit
- D.07 La gestion sans papier... et l'évolution dans le temps de l'en-droit de stockage des documents
- D.08 Liste des documents à scanner
- D.09 Passer à la gestion sans papier
- D.10 Gestion des fiches clients
- D.11 La signature électronique des documents - Procédure BRIO
- D.12 La gestion sans papier... et les champs servants à décrire le document
- D.13 Gérer et retrouver les documents avec leur auteur

E. Prospection : optimisation de vos données

- E.01 Quels champs faut-il encoder au niveau client ?
- E.02 Quels champs faut-il encoder au niveau police ?
- E.03 L'usage des agendas
- E.04 Usage connexe de l'agenda au document lié
- E.042 L'importance des notes personnelles
- E.05 Perdre du temps pour en gagner au centuple ?
- E.06 L'intégration des blocs retour ?
- E.07 Pourquoi compléter certaines données ?
- E.08 Rechercher facilement les données indispensables à votre gestion
- E.09 Aides aux tarifications des prospects

F. Internet et e-marketing

- F.01 Intégrer le catalogue dans votre site web
- F.02 à quoi faire attention lors de la création de votre site web ?
- F.03 Twin Peaks et les conditions générales

S. Sinistres

- S.01 Comment encoder les débours en RC ?
- S.02 Les communications sinistres
- S.03 Une garantie touchée n'est pas une circonstance



I RENCONTRES AVEC LES COMPAGNIES









Rencontres avec les compagnies

Du 01/09/2021 au 22/06/2022

Nous rencontrons régulièrement les directions des entreprises d'assurances. Certaines de ces réunions sont provoquées suite à des problèmes ou des crises bien précises, d'autres sont plus structurelles et nous permettent de faire le point sur les actions et relations avec ces compagnies. Le dialogue et l'échange d'idées, de contradictions sont à la base de nos réflexions et actions. Pour mieux travailler ensemble, on doit se parler, mieux se connaître et ainsi mieux se comprendre.

Rencontres avec
les compagnies

30

	18/10/2021, 21/02/2022, 20/06/2022
	06/10/2021, 22/10/2021, 25/10/2021, 28/10/2021, 09/11/2021, 09/02/2022, 14/03/2022, 09/06/2022
	08/09/2021, 22/09/2021, 04/12/2021, 24/02/2022, 16/03/2022, 28/04/2022, 21/06/2022
	14/12/2021, 16/02/2022
	06/10/2021, 03/12/2021, 02/03/2022, 22/06/2022
	aedes 10/02/2022, 16/06/2022
	06/09/2021, 08/09/2021
	01/09/2021, 13/09/2021



TESTIMONIUM FEPRABEL

Merci pour vos nombreux messages !

Ci-après, une liste non exhaustive de messages reçus durant l'année écoulée.

Monsieur Cauwert,
Je tenais à vous remercier pour votre intervention dans le cadre de notre rencontre au sein du GRCF. J'ai beaucoup apprécié votre engagement au service de vos adhérents.
...

13/10/2021

Bravo à Patrick !
Bonne défense du courtage !
...

12/01/2022

Merci de nous informer ainsi.
J'ai écouté et les messages de Patrick étaient tous bons. Un exercice de style que de participer et c'est précieux aussi pour valoriser le rôle du courtier.
Belle journée à vous.
...

13/01/2022

Cher Monsieur,
Merci beaucoup de ce retour. J'apprécie vraiment cette possibilité d'accompagnement direct aux indépendants que vous offrez. Je ne manquerai pas d'y recourir si nécessaire.
Bien à vous,
...

28/02/2022

Bonjour Monsieur Cauwert,
...
PS : j'ai apprécié votre position à la chambre lors de la discussion sur la pratiques peu scrupuleuse des banques en matière d'assurance, espérons que cela fasse avancer les choses dans le bon sens.
18/03/2022

Bonsoir Patrick,
Quel plaisir de voir la bonne ambiance, les courtiers, les membres de Feprabel ! Un grand succès et un grand monsieur sur scène...
...
05/05/2022

Patrick, Martine,
Un superbe Congrès Feprabel 2022 ! Une très belle après-midi d'orateurs intéressants ! Très bien aussi le changement avec l'entretien personnel avec les ceo's ou presque... Les échos des courtiers étaient très positifs. Le lieu et le catering également. Une réussite !! Personnellement, j'ai eu du plaisir à être présent.
Merci et félicitations ! Soyez fiers ainsi que toute l'équipe Feprabel !
...
05/05/2022

Martine, Patrick et Feprabel team,
C'est moi qui vous remercie ! Merci pour l'accueil, l'hospitalité, votre bonne humeur et la parfaite organisation et un congrès super intéressant ! ...
06/05/2022

Patrick,
Merci pour ta réponse et un TOUT GRAND !!! À TOUTE LA FÉDÉRATION pour ce magnifique congrès superbement organisé !!
...
06/05/2022

Chers Martine et Patrick,
...
Ces quelques mots pour vous féliciter et vous remercier pour l'excellence de l'organisation du Congrès Feprabel hier à Wavre. Quel bonheur de revoir tout le monde en VRAI, de se parler autrement que par écrans, et un contenu toujours aussi intéressant et utile pour la profession.
...
06/05/2022

Chère Martine,
Cher Patrick,
Chère équipe FEPRABEL,
...
Un tout GRAND MERCI pour ce magnifique congrès d'hier. Très intéressant, magnifiquement organisé et tellement plaisant de pouvoir tous se retrouver.
...
06/05/2022

Chers amis de Feprabel,
...
Félicitations pour cette magnifique journée de congrès hier à la Sucrerie à Wavre. Très intéressant et « soutenu » comme programme. Irremplaçable convivialité. Mille merci aussi (et surtout) de nous y avoir associé de manière aussi privilégiée.
...
06/05/2022

Chère Martine, Cher Patrick,
Chers tous, (toute l'équipe)
...
Bravo, félicitations et merci pour la belle journée que vous nous avez offerte et je suis parfaitement conscient du travail énorme que cela représente.
...
06/05/2022

Bonjour Sabine,

...
Au nom de Portima, je félicite l'équipe Feprabel pour l'excellente organisation du congrès ! ...

06/05/2022

Bonjour Madame Gantois,

Encore toutes mes félicitations pour l'organisation de ce congrès 2022. ...

09/05/2022

Chère Martine,
Cher Patrick,

C'était un réel plaisir de participer activement à votre congrès. Comme je l'ai dit quand j'avais le micro (et maintenant sur linked), l'organisation était au top ! Les participants étaient nombreux et ils ont pu le constater de leurs propres yeux.

J'ai également beaucoup apprécié la discussion informelle au coin du feu avec Patrick. Mes déclarations concernant les choix courageux et cohérents de Feprabel à l'égard de Portima et toute l'évolution sur le plan informatique étaient parfaitement sincères.

...

09/05/2022

Bonjour à tous,
Encore bravo pour ce magnifique congrès Feprabel de jeudi dernier !
Beaucoup d'efforts de votre part mais pour une réussite totale.

...

09/05/2022

Cher Patrick,
Chère Martine,
Chers Tous de l'équipe de FEPRABEL Bruxelles,

MERCI pour cette superbe organisation, de la qualité des intervenants, de l'endroit et toute l'infrastructure mise en place. Quelle énergie certainement déployée pour cet événement !
BRAVO !

...

09/05/2022

Bonjour Sabine,

Bravo pour le congrès qui était très réussi et pour les super photos communiquées avec les remerciements.

09/05/2022

Bonjour Sabine,

...
Merci pour tout le boulot abattu ces derniers jours/semaines pour le Congrès !

09/05/2022

Bonjour Sabine,

Merci encore pour l'organisation, l'événement était top !

...

10/05/2022

Bonjour Patrick,

...
Bravo pour le congrès, ce fut une belle journée, intense mais très intéressante !

...

11/05/2022

Chère Association,

...

Félicitations encore pour toute l'équipe de Feprabel qui a si bien réussi ce congrès.

Mention spéciale pour son CEO Patrick Cauwert, qui a fait passer cette réussite avant ses soins médicaux et malgré ses douleurs.

...

12/05/2022

Bonjour Patrick,

Comme tu peux le voir ci-dessous, ton intervention a été très efficace. Il a fallu juste une semaine alors que nous discussions avec les services internes de la compagnie depuis 2 ans...
Un tout grand merci.

01/07/2022



I CERCLES & BOURSES DE L'ASSURANCE

Activités des Cercles & Bourses d'assurance de Wallonie et Bruxelles



Collège des cercles et bourses d'assurance de Wallonie-Bruxelles

ACTIVITÉS 2021-2022

En raison de la pandémie, il n'y a pas eu de Collège en 2021. La reprise après Covid a eu lieu le 12 mai 2022. Le Collège réunit semestriellement tous les présidents et secrétaires (ou représentants) des Cercles et Bourses de Wallonie-Bruxelles, afin de coordonner la diffusion de l'information relative aux activités de chacune de ces associations. Exemples :

- › organisation de la JWA (Journée Wallonne de l'Assurance)
- › comparaison et échange d'expériences vécues par les cercles :
 - * par ex. : conférences, statut juridique, fonctionnement, recrutement... Entretien et développement des liens entre les comités et les membres.
 - * par ex. : organisation d'un minitrip biennuel (octobre 2021 à Orléans)

Le Collège est administré par un Bureau qui se réunit, selon les nécessités, minimum 3 fois par an.

OBJECTIFS 2022-2023

- › Réunion du Bureau le 1^{er} décembre à Namur.
- › 2 autres réunions prévues en juin et décembre 2023.
- › Collège le 19 janvier 2023.
- › Collège de juin (date encore à définir).
- › Promotion de la JWA (organisée par la BRAM (Mons) le 15 septembre 2023).
- › Voyage inter-cercles prévu en automne 2023.

COMPOSITION 2022

Président : Alain Vasbinder
Secrétaire : Claudy Galler
Trésorier : Michel Pletinckx



www.babw.be

Bourse d'Assurance du Brabant Wallon : B.A.B.W.

ACTIVITÉS 2021-2022

Nous avons commencé l'année académique avec Penbox qui nous a expliqué la gestion des données client, suivi par Aviza qui nous a parlé de l'assurance décès et des droits de succession.

Pour commencer l'année 2022, Patrick Cauwert nous a expliqué l'évolution du courtage, ensuite la société Belfort nous a présenté ses techniques de nettoyage et Michel Remacle nous a expliqué son logiciel de crédit hypothécaire destiné aux courtiers. Intolaw, cabinet d'avocats, nous a également montré des cas pratiques sur la défense des clients en fonction des infractions de roulage. Il y a eu aussi notre challenge Golf de la BABW suivi de notre mémorable barbecue.

OBJECTIFS 2022-2023

- › Octobre : « L'avenir du courtage et la place du digital » (Christophe de Moraes, AG).
- › Novembre : Wondercar et les carrosseries automobiles.
- › Décembre : la BABW va au spectacle (sortie théâtrale).
- › Janvier : élection du nouveau comité.
- › Mai : challenge Golf de la BABW et barbecue.

COMPOSITION 2022

Président : Patrick Wayembercg
Vice-président & trésorier : Georges Desorbay
Secrétaire : Quentin Van Nimmen
Administrateurs : Pascal Henry, Yves Rigaux et Jacky Smets
Grand Chambellan : Michel Pletinckx





www.banamur.be

Bourse de l'Assurance de la province de Namur : B.A.N.

ACTIVITÉS 2021-2022

Nous étions d'abord très heureux de nous retrouver de façon régulière après des mois de Covid. Nous avons traité principalement des sujets liés à l'assurance. Nous avons eu comme sujet, la fraude à l'assurance auto, l'accident du travail et le télétravail (sujet de circonstances avec le covid), nous avons eu le plaisir de recevoir Laurent de Barsy qui nous a expliqué les tenants et aboutissements de l'Ombudsman de l'assurance, Annie Courbet qui nous a présenté Brocom et un sujet particulièrement apprécié de tous, avec Maître Steve Gilson, sur les conseils pratiques sur le licenciement « Qu'est-ce que le licenciement abusif et/ou déraisonnable ? ».

OBJECTIFS 2022-2023

- › Nous souhaitons évoluer et traiter des sujets d'assurance mais également avoir des sujets autres (fiscal, pénal, etc.) mais toujours tournés pour le courtage. Sont déjà prévu Penbox, l'expertise bijoux, la nouvelle règle des 80 %. En février nous ferons les élections du nouveau comité avec pour présidence un courtier.

COMPOSITION 2022

Présidente : Marie-Noelle De Baets
Vice-Président : Fabian Demoulin
Secrétaire : Nicolas Lepine
Trésorière : Sophie Boncher
Protocole : Jean-Paul Forton
Relations publiques : Sandra Jaspert
Adjoints - Suppléants : Adrien Martens et Denis Masset



www.labram.be

Bourse Royale de l'Assurance de Mons et du Centre : B.R.A.M.

ACTIVITÉS 2021-2022

Nos activités de formations ont repris dans le respect des normes imposées, si possible accompagnées d'un petit-déjeuner ou d'un dîner. Elles se sont concentrées sur les thèmes suivants : « Placements en assurance vie dans la conjoncture actuelle », « Le point de la situation sur l'assurabilité des calamités naturelles : focus sur les dernières inondations », « La couverture des frais funéraires et la meilleure assistance adéquate » et « L'accident du travail - de la théorie à la pratique ». Comme chaque année, 6 à 7 de nos membres participent à « l'Insurance BRAM Condorcet Master Class » permettant aux professionnels de rencontrer les étudiants en fin de cycle « Bachelier en Assurances et gestion du risque » à Mons.

OBJECTIFS 2022-2023

- › Nombreuses activités de formations dans les domaines vie et non-vie.
- › Master Class en collaboration avec la Haute Ecole Condorcet organisée afin de renforcer les liens avec les futurs professionnels de l'assurance ainsi que le corps enseignant.
- › Une activité festive sera prévue en fin d'année.

COMPOSITION 2022

Présidente : Christine Loison
Vice-président : Vincent Minnella
Secrétaire : Vincent Denuit
Trésorier : Michel Gobert
Conseillers : Eric Van Nimmen et Pierre Bernard
Webmaster : David Depry



www.c-a-c.be

Cercle des Assureurs de Charleroi : C.A.C.

ACTIVITÉS 2021-2022

L'année académique 2021 a débuté le 17 septembre lorsque nous avons accueilli comme conférencier Laurent De Bary qui nous a présenté « Les services de l'Ombudsman des assurances » suivi ensuite du 26 novembre où nous avons organisé notre soirée spectacle au cinéma le Marignan à Charleroi, un one man show « aux origines du couple ». L'année 2022 a débuté le 18 mars par les élections du nouveau comité suivies d'une conférence sur la fraude à l'assurance donnée par Fabrice Karolczyk, manager inspecteur sud AXA. Le 20 mai s'est tenue notre réunion statutaire avec pour thème de conférence « Le lieu de travail hybride et la digitalisation » par la société Digicloud.

OBJECTIFS 2022-2023

- › Le 14 octobre 2022 nous fêterons les 50 ans de notre cercle dans le beau Domaine du Chant d'Eole et son restaurant dans les vignes.
- › Le 25 novembre se tiendra notre dernière réunion statutaire de l'année.
- › Fin janvier 2023 : présentation des vœux + mise en place de l'agenda 2023.

COMPOSITION 2022

Président : Jean-Luc Meunier
Vice-Présidente et responsable admissions : Florence Bruart
Trésorier : Paul Gobert
Secrétaire : Benoît Delwart
Conférences et événements : Maïté Hecq
Site web : Damien Hosselet
Suppléant : Benjamin Roba



Assurance News
INFOS - BRANCHES - PRODUITS



FEPRABEL

Fédération des Courtiers en assurances
& Intermédiaires financiers de Belgique

Formation continue « Branches & Produits d'assurance en Vie et en Non Vie »

En tant que membre FEPRABEL,
consultez et téléchargez gratuitement*
les assurances News Vie et Non Vie sur
<https://feprabel-extranet.be>

Chaque mois de nouvelles assurances news sont publiées sur l'extranet de Feprabel, n'hésitez pas à consulter et télécharger ces études de produits.

Sont parues récemment
les Assurance News :

- ◆ Non Vie n°94 : L'assurance Omnium (catégorie Tourisme et Affaires) : quelles garanties ?
- ◆ Vie n°94 : Pension Libre Complémentaire pour indépendants : quelles garanties ?



* Abonnement GRATUIT pour les membres FEPRABEL.
Pour toute demande d'abonnement, contactez Sabine Cantois : 02/743 25 62.



Cercle des Assureurs du Hainaut Occidental : C.A.H.O.

ACTIVITÉS 2021-2022

Nous avons reçu en septembre 2021 la société « POGGIO », entreprise coopérative qui a pour but d'aider le courtier et de l'accompagner. Le 05 octobre 2021, c'est Laurent de Barsy de l'Ombudsman qui nous a expliqué le rôle & le fonctionnement de ce dernier. C'est ensuite Monsieur Dengis (Formateur AG Insurance) qui est venu le 09 novembre 2021 nous présenter un exposé ayant pour thème : « Accidents du travail, de la théorie à la pratique ». Après une trêve hivernale « forcée », nous avons reçu, en mars 2022, Patrick Cauwert (CEO Feprabel) qui a abordé le thème suivant : « Quelles sont les nouvelles après deux ans ? ». C'est ensuite Monsieur Renders (Directeur Claims Property & Liability chez AG Insurance) qui est venu nous présenter en avril 2022 l'exposé suivant : « Expérience des dernières inondations & évolutions des garanties CATNAT ». Nous avons eu droit à un double sujet en mai 2022 : présentation de la société Penbox et du réseau Wondercar. Pour notre journée récréative de juin 2022, nous avons eu la chance de visiter l'entreprise « Royal Belgian Caviar ».

OBJECTIFS 2022-2023

- Les élections de notre Cercle qui se dérouleront au mois de décembre 2022 auront but d'élire un nouveau comité qui aura à cœur de pérenniser les activités de notre Cercle tout en essayant d'augmenter le nombre de participants à nos réunions mensuelles ainsi que la qualité des sujets présentés lors de ces dernières.

COMPOSITION 2022

Président : Thierry D'hondt
Past-Président : Vincent Mestdag
Vice-Présidents : Philippe Devoldere et Olivier Labis
Secrétaire : Arthur Michez, assisté de Jacques Keppers
Trésorier : Frédéric Lapenna, assisté de Philippe Quintin
Chef du protocole : Jacques Keppers

Journée wallonne de l'assurance des Cercles et Bourses d'assurance de Wallonie et Bruxelles



Un événement
organisé par la





www.cla-liege.be

Cercle Liégeois des Assureurs : C.L.A

ACTIVITÉS 2021-2022

La saison a débuté en septembre 2021 par une initiation de golf (report saison précédente) ainsi que la 1^{ère} réunion statutaire avec intronisation de plusieurs membres.

Ensuite, en novembre, eu lieu notre réunion Avocats/Médecin/Experts au sein du Trinkhall Museum, dont le sujet « La Justice au fil de la procédure pénale » fut présenté par le Substitut du Procureur du Roi (Parquet de Liège). En décembre, nous soutenions 2 écoles durement touchées par les inondations de juillet 2021 en leur remettant à chacune un chèque, pour un total de 8.000 €.

Début 2022, se tenait notre 2^e réunion statutaire (traditionnelle choucroute) avec l'intronisation de nouveaux membres et la présentation de la société Penbox. En mars, la troisième réunion statutaire a été remplacée par la visite du château viticole de Winkasteel.

En avril, eu lieu le tournoi de tennis/padel, suivi en mai par l'initiation de golf et la 3^e réunion statutaire animée par la présentation de la société Wondercar et de nouvelles intronisations. Enfin, la saison se clôturait en juin par le tournoi de Golf National, ainsi que l'assemblée générale au sein du magnifique bâtiment de la Grand Poste de Liège et après une visite de sa brasserie avec dégustation.

OBJECTIFS 2022-2023

Le CLA restera comme ces dernières années fédérateur et convivial. Il organisera à nouveau les traditionnelles réunions-conférences et activités sportives/récréatives afin d'animer le Cercle. En outre, un voyage est prévu en septembre 2022.

La saison 2022/2023, comprendra :

- › Quatre réunions statutaires.
- › Une soirée Avocats/Médecins/Experts.
- › Une assemblée générale.
- › Au minimum une sortie récréative.
- › Un tournoi de tennis/padel.
- › Une initiation golfique.
- › Un tournoi national de Golf.
- › Un voyage au Monténégro.

COMPOSITION 2022

Président : Nicolas Rensonnet

Vice-Président : Valéry Dethier

Secrétaire : Barbara Christophe

Trésorier : Jean-Michel Woos

Conseillers : Eric Vanaertenryck, Selim EL-Hani
et Benjamin Gérard

Chargés de mission : Christian Gillard et Sébastien Saucin





www.cluxa.be

Cercle Luxembourgeois des Assureurs : C.lux.A.

ACTIVITÉS 2021-2022

Nous avons commencé notre année académique en août par de simples retrouvailles en dégustant un excellent cochon à la broche accompagné de bulles. Notre première conférence, précédée de l'assemblée générale, fut une présentation du 1^{er} congrès des Cercles et Bourses francophones et des sponsors. Nous avons organisé 3 conférences avec Mr Dengis sur l'accident de travail, la présentation de Penbox par Mme Lilot et la digitalisation par Mr De Beys. Nous avons fini l'année académique par 2 rassemblements : un bon restaurant avec conjoints et une découverte des sports nautiques avec bouées, ski nautique, bananes, tour en bateau et bien évidemment le barbecue pour clôturer.

OBJECTIFS 2022-2023

- Passage en ASBL (finaliser les documents administratifs).
- Faire la demande pour le titre de Cercle Royal (depuis 2021) => envisager une fête.
- Programmer le voyage du cercle en 2023, la conférence sur la fraude à l'assurance en septembre 2022, la conférence sur la RC Chasse en octobre, la visite de la Brasserie de la Chouffe en décembre et les conférences de novembre 2022 et janvier 2023.

COMPOSITION 2022

Président : Jean-Michel Dieudonné

Past-Président : Thierry Thône

Vice-Président : Xavier Motquin

Secrétaire : Nicolas Lepine

Trésorier : Guy Laroche

Recrutement et organisation : Eric Vanaertenryck

Responsables sorties récréatives : Lysandre Hubermont et Fabrice Sépult



www.cvap.be

Cercle Verviétois des Assureurs Professionnels : C.V.A.P.

ACTIVITÉS 2021-2022

Compte tenu de la situation particulière dans la région suite aux inondations, le comité a décidé de postposer la première réunion du CVAP de la rentrée au vendredi 8 octobre. La conférence du 8 octobre traitait de la règle des 80 %, Atilla Onal de NN nous a parlé de « La règle des 80 %, de la crise sanitaire et de cas particuliers ». Le vendredi 12 novembre, Pierre Forceille de EN.CO.RE a présenté différentes méthodes d'assainissement d'un immeuble suite à un sinistre. Le 10 décembre, nous avons accueilli François Dengis d'AG comme conférencier, avec l'exposé : « Et si on (re)parlait du fait intentionnel et de la faute lourde en assurance ». L'assemblée générale du CVAP a été organisée le 14 janvier 2022.

Le 11 février, nous avons pu accueillir Philippe Lontie de NN Insurance, pour nous parler de « La couverture décès comme outil de prévoyance et de planification patrimoniale ». Le 11 mars, la Fintech Penbox nous a présenté ses outils pour la simplification des échanges clients pour un courtier. Le 22 avril, Dominique De Roo, de la société De Roo & Partners Expertise, a présenté « La couverture catastrophes naturelles dans les contrats d'assurance incendie risques simples et risques spéciaux ». Le 13 mai, nous avons eu le plaisir d'accueillir Philippe Minne de VivArdent, qui nous a parlé « Des vins et des vignes - le développement de vignobles en Belgique ». Le 10 juin la saison a été clôturée avec une journée récréative autour d'un tournoi de padel.

OBJECTIFS 2022-2023

- Toute la saison 2021-2022 du CVAP était aussi marquée par l'organisation de la 42^e Journée des Cercles et Bourses d'assurance Wallonie Bruxelles du 15 septembre 2022.
- Organiser des conférences une fois par mois et augmenter le nombre de participants à celles-ci.

COMPOSITION 2022

Président : David Marchandise
Vice-Président : Jean-Michel Colson
Secrétaire : Atilla Onal
Trésorier : Frédérique Lamotte
Relations publiques : Eric Vanaertenryck
Consultant : Olivier Schmatz
Event manager : Olivier Colson



Groupement d'Assureurs Conseils Indépendants : G.A.C.I.

ACTIVITÉS 2021-2022

Le 30 septembre 2021 nous avons repris nos réunions. Cette première fut remplie d'émotion, car notre conférencier, Vincent Locus (ARAG) faisait sa dernière présentation « La P.J. un avantage fiscal » - en effet le lendemain il était pensionné - Présence de Mireille Urlus (CEO ARAG). Le 28 octobre nous avons reçu Émile Fyon (CEO et Co-fondateur de Penbox) « Simplifier l'assurance ». Le 25 novembre Maître Catherine Bruyere est venue nous entretenir sur le parcours d'une victime et les bons conseils à lui donner. Nous avons repris le 24 février 2022 avec Patrick Cauwert (CEO Feprabel) « Après les crises, le courtage s'en sort bien, analyse et perspectives ». Le 31 mars Dirk Joris (Chef de Projet Feprabel) nous fait un rappel des actualités concernant le RGPD. Le 28 avril 2022 Maître Mikaël Gossiaux nous a présenté les changements et l'avantage en nature des voitures de société. Le 19

mai Sébastien Joris nous a fait un tour de et chez Portima. Pour terminer la saison, le 23 juin nous avons dans la bonne humeur fait une dégustation de vins.

OBJECTIFS 2022-2023

- Le 20 octobre nous aurons le plaisir d'avoir un exposé sur GBO.
- Le 24 novembre Laurent de Barsy (Ombudsman des assurances) qui nous parlera de son rôle et fonctionnement.

Chaque réunion est suivie d'un repas convivial afin d'approfondir nos réflexions avec le-la conférencier(e). Vous avez un collègue, un stagiaire, ils sont les bienvenus même s'ils ne sont pas encore membres. Nous sommes agréés FSMA et les réunions vous donne droit à un point de formation FSMA. Au plaisir de vous y voir.

COMPOSITION 2022

Président : Patrick De Wachter
Secrétaire : Pierre Savoné
Trésorier : Paul Thyssens





www.crab-kkvb.be

Cercle Royal des Assureurs de Belgique : C.R.A.B.

ACTIVITÉS 2021-2022

Le Cercle Royal des Assureurs de Belgique est un forum bilingue dédié aux décideurs du secteur de l'assurance en Belgique, quel que soit leur âge. Il s'adresse aux dirigeants des compagnies, d'assurances ou de réassurance, aux dirigeants de bureaux de courtage et aux représentants d'autres composantes de l'écosystème de l'assurance. À ce jour, le CRAB compte environ 200 membres.

Le CRAB organise traditionnellement chaque année 4 événements, avec des orateurs renommés. Depuis 2021, le CRAB organise également 2-3 « afterworks » informels, sans orateurs externes. Le but de ces activités est également de permettre aux membres du Cercle de se rencontrer et de partager leurs visions et expériences.

L'automne 2021 démarrait avec un afterwork le 31 août 2021 à Waterloo, et l'assemblée générale du 6 octobre avec la présence de l'équipe gagnante de Hockey aux Jeux olympiques, qui nous expliquait son approche gagnante.

À partir de novembre, les réunions prévues ont dû être annulées dans le contexte de la crise du Covid et ont repris avec un afterwork le 30 mars à Wavre.

OBJECTIFS 2022-2023

En 2022-2023 nous espérons pouvoir reprendre un rythme « normal » de 4 réunions physiques et 2-3 afterworks avec :

- › Un afterwork à la fin d'été.
- › Un event sur le futur de notre secteur dans le domaine des technologies digitales dans le cadre de notre assemblée générale en octobre.
- › Un grand événement avec la présence de quatre CEO's (AG, Allianz, AXA, KBC insurance), nommés juste avant ou pendant la crise Covid, dans les derniers mois de l'année.
- › Un afterwork de nouvel an.

Au-delà du programme habituel pour 2022-2023 nous désirons également continuer le renouvellement de notre association (24 nouveaux membres en 2021-22) et renforcer la participation féminine dans notre association.

COMPOSITION 2022

Président : Steve Sartor
Vice-Présidente : Heidi Delobelle
Secrétaire - Trésorier : Mark de Proost
Administrateur - représentant courtier : Denis Casterman
Administrateur - représentant compagnies : Luc Fierens, Jeroen Spinoy
et François-Valéry Lecomte
Conseiller : Gaëlle Auriel et Filip Serbruyns



www.rcjab.be

Royal Cercle des Jeunes Assureurs de Belgique : R.C.J.A.B.

ACTIVITÉS 2021-2022

Les événements de cette saison 21-22 nous ont prouvé à quel point le retour des événements en présentiel est essentiel à la qualité et la richesse de nos échanges. Ce fut le cas lors de nos retrouvailles sous le soleil pour un barbecue de rentrée convivial.

En novembre, nous nous sommes retrouvés dans l'atelier du team de course automobile WRT Audi Sport. Kathleen Shuurman, Co-CEO de l'entreprise et son directeur technique ont abordé la manière dont on communique dans une entreprise dont l'objectif est la victoire lors de chaque épreuve.

Communiquer vers l'extérieur passe inévitablement par une image, une identité forte et cohérente. C'est à Tour et Taxis que Gwenaël Hanquet (CEO de la société Minale Design Strategy) nous a parlé de l'importance de l'identité visuelle des marques et des entreprises dans notre monde actuel.

C'est enfin un « communicant » au sens le plus strict du terme qui nous a régalié de ses nombreuses histoires de journaliste au sein de la rédaction du service de sports de la RTBF. Néo retraité, Michel Lecomte a ensorcelé l'auditoire au travers d'innombrables anecdotes vécues au cours de sa carrière.

OBJECTIFS 2022-2023

- › Année sur le thème de l'excellence selon son excellence, la découverte de 4 domaines d'excellence avec la touche royale de notre cercle lors de déjeuners-conférences :
 - * Découverte des caves de Grafé Lecoq, fournisseur de vin breveté de la Cour de Belgique.
 - * Conférence d'un journaliste expert de la question royale belge.
 - * Découverte d'un artisan fournisseur breveté de la Cour de Belgique.
 - * Conférence sur la Station Polaire Princesse Elisabeth.
- › Short ski de janvier 2023.
- › Soirée du cercle en mai 2023.

COMPOSITION 2022

Président : François Ronvaux (AEDES)
Vice-président : Maxime Tassin (BEP Assurcredits)
Représentant Courtier : Benoit Desmedt (Courtiers Associés SPRL)
Représentant Compagnie : Valérian Jacques (FOYER)
Secrétaire : Mathieu Pasquet (AXA)
Trésorier : Maxime Gilles (Bureau Oostens Insurance)



I SOUSCRIPTEURS

Un accord des fédérations sur une nouvelle convention pour sécuriser la collaboration avec les souscripteurs mandatés

BAUA, la fédération des souscripteurs mandatés, continue son chemin et se professionnalise grâce à une nouvelle identité visuelle. Aujourd'hui BAUA compte 18 membres qui représentent presque 50% de tous les souscripteurs mandatés inscrits à la FSMA.

Main dans la main avec les fédérations Febrabel - FVF - UPCA/BVVM, les efforts de BAUA se sont concentrés cette année sur l'établissement d'une convention d'intermédiation entre les courtiers en assurances et les souscripteurs mandatés.

La convention sectorielle qui existe pour les entreprises d'assurances a servi de base au travail et a été adaptée aux spécificités des souscripteurs mandatés.

L'objectif poursuivi était que les responsabilités soient bien délimitées afin que les courtiers puissent placer leurs affaires avec confiance auprès des souscripteurs mandatés. Dans la convention, le souscripteur mandaté déclare que chaque acte posé dans le cadre des relations entre parties, y compris les règles sectorielles reprises

à l'article 9, est conforme aux pouvoirs reçus de ou des entreprise(s) d'assurance qu'il représente. Il répond à l'égard du courtier en assurances des actes qu'il n'aurait pas posé conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés par la ou les entreprise(s) d'assurance. La convention prévoit qu'à titre informatif, les attestations de validité de ces mandats sont disponibles sur le site web du souscripteur mandaté.

Les membres de BAUA se sont engagés à utiliser cette convention.

Le texte de la convention sera disponible à partir de fin octobre 2022 sur les sites internet des fédérations concernées et de BAUA.

PROCHAINS CHALLENGES DE BAUA

- › Construire un label de qualité pour les membres de BAUA et le communiquer.
- › Défendre les intérêts de notre statut.
- › Rester en veille juridique et nous adapter aux évolutions de la distribution.

COMPOSITION DU COMITÉ 2022 DU BAUA

Président :
Laurent Verheyen

Vice-président :
Benjamin Martens

Secrétaire général :
Jan Haentjens

Trésorier :
Thierry Van der Straeten

CONGRÈS FEPRABEL | 21.04.2023

BUSINESS VILLAGE ECOLYS, NAMUR



Save The Date

FEPRABEL

Fédération des Courtiers en assurances
& Intermédiaires financiers de Belgique



Votre Courtier
Votre meilleure
Assurance



FORMATION

Bachelors en assurance

Nous relayons ci-dessous, les Hautes écoles qui proposent un baccalauréat en assurances. Dans le cas de l'Ephec, il s'agit d'un cursus qui s'étale sur 4 ans en soirée.



EPFC, Enseignement de Promotion Sociale et de Formation Continue

- › 3 ans, horaire décalé : 3/4 soirées en semaine + samedi matin.
- › Sous forme modulaire : possibilité d'étaler les cours sur + de 3 années.
- › www.epfc.eu/formations/18-assurances/63-bachelier-assurances.html
- › Avenue de l'Astronomie 19, 1210 Bruxelles (métro Madou)
- › Tél. : 02/777 10 10
- › E-mail : bac-assurances@epfc.eu
- › Pouvoir Organisateur : ULB - BECI



EPHEC

- › 4 ans en cours du soir.
- › Le bachelier en assurances est organisé sous forme modulaire en 4 niveaux et comporte un total de 180 ECTS (p. = périodes de 50 minutes).
- › www.ephec.be/formations/promotion-sociale/bachelier-en-assurances-et-gestion-du-risque
- › Avenue Konrad Adenauer 3, 1200 Woluwe-Saint-Lambert
- › Tél. : 02/772 65 75
- › E-mail : eps@ephec.be
- › Pouvoir Organisateur : EPHEC asbl



Haute école Francisco Ferrer

- › 3 ans en journée.
- › www.he-ferrer.eu/formations/economique-social/assurances-et-gestion-du-risque
- › Place Anneessens 11, 1000 Bruxelles
- › Tél. : 02/551 02 10
- › Fax : 02/551 02 16
- › E-mail : heff.economique@he-ferrer.eu
- › Pouvoir Organisateur : Ville de Bruxelles



HELMO - Haute école Libre Mosane

- › 3 ans en journée.
- › www.helmo.be/Formations/Economique/Bachelier-en-Assurances/Formation.aspx
- › Campus Guillemins
- › Rue de Harlez 35, 4000 Liège
- › Tél. : 04/229 86 50
- › E-mail : campus.guillemins@helmo.be
- › Pouvoir Organisateur : HELMO asbl



Haute école Provinciale de Hainaut Condorcet

- › 3 ans en journée.
- › Sous forme modulaire : possibilité d'étaler les cours sur + de 3 années
- › www.condorcet.be/assurances-et-gestion-du-risque/assurances.html
- › Implantation de Mons
- › Chemin du Champ de Mars 15, 7000 Mons
- › Tél. : 065/88 12 26
- › E-mail : secr_mons.eco@condorcet.be
- › Pouvoir Organisateur : Province du Hainaut



FORMATION

Centres de formations des classes moyennes : une alliance gagnante !

Pour vous garantir des collaborateurs formés en assurance et - cerise sur le gâteau - sensibilisés à l'esprit d'entreprendre, FEPRABEL roule en tandem avec les centres de formations des classes moyennes.

Ces centres sont regroupés sous l'égide de l'IFAPME en Wallonie, du ZAWM en Communauté germanophone et de l'efp à Bruxelles. Chaque année, ce sont une cinquantaine de nouveaux confrères qui entrent dans le secteur porteurs du diplôme de candidat courtier. Vous lirez ci-dessous, sous forme de tableau synoptique, les informations factuelles concernant chaque institut de ce réseau. En cette période de rentrée académique, la fédération s'enorgueillit de compter sur l'investissement et les compétences de nombreux enseignants-courtiers de FEPRABEL.

Plus d'infos ? www.ifapme.be, www.efp.be, www.zawm.be et www.feprabel.be/starter.

WALLONIE



CENTRE IFAPME DE CHARLEROI

Chaussée de Lodelinsart 417, 6060 Gilly
Tél. : 071/28 10 00
www.charleroi.ifapme.be
E-mail : info.charleroi@ifapme.be



CENTRE IFAPME DE LIBRAMONT

Rue de la Scierie 32, 6800 Libramont
Tél. : 061/22 33 36
www.ifapme.be/centre-de-formations/libramont
E-mail : lux@ifapme.be



CENTRE IFAPME LIEGE (« Château Massart »)

Rue du Château Massart 70, 4000 Liège
Tél. : 04/229 84 00
www.ifapme.be/centre-de-formations/liege
E-mail : lhv@centrefapme.be



CENTRE IFAPME VERVIERS

Rue de Limbourg 37, 4800 Verviers
Tél. : 087/32.54.54
www.ifapme.be/centre-de-formations/verviers
E-mail : fceverviers@centrefapme.be



CENTRE IFAPME DE GEMBOUX

Parc Scientifique Créalys, Rue Saucin 66,
5032 Gembloux (Les Isnes) - Tél. : 081/58 53 63
www.ifapme.be/centre-de-formations/gembloux
E-mail : centre.gembloux@ifapme.be



CENTRE IFAPME DE TOURNAI (FOCLAM)

Rue Paul Pastur 2B, 7500 Tournai
Tél. : 069/89 11 11
www.ifapme.be/centre-de-formations/tournai
E-mail : foclam@ifapme.be

BRUXELLES



BRUXELLES : EFP

Rue de Stalle 292b, 1180 Uccle
Tél. : 0800/85 210 - www.efp.be
E-mail : info@efp.be

RÉGION GERMANOPHONE



EUPEN : ZAWM (ZENTRUM FÜR AUS-UND WEITERBILDUNG DES MITTELSTANDES IN EUPEN)

Vervierser Straße 73, 4700 Eupen
Tél. : 087/59 39 89 - www.zawm.be
E-mail : zawm@zawm.be



I FORMATION

La formation en alternance au service de votre entreprise

Indépendants, patrons de TPE ou PME, vous souhaitez répondre au besoin de croissance de votre entreprise et aux exigences de votre clientèle ? Un collaborateur compétent et qualifié représenterait pour vous une aide précieuse ? Devenez une entreprise formatrice du sfpme, de l'IFAPME et de l'IAWM et formez ensemble votre futur stagiaire !

Basé sur le principe de l'alternance, l'IFAPME, le sfpme et l'IAWM proposent une large palette de formations parmi lesquelles figure le candidat courtier d'assurances et le PCP1 en formation. Cette formation combine à la fois pratique en entreprise et cours techniques et théoriques en centre de formation.

Les trois organismes de formation professionnelle ont adapté le contenu de la formation du candidat courtier d'assurance pour répondre à l'Arrêté Royal du 18 juin 2019 portant exécution de la Loi du 4 avril 2014 relative aux assurances. Les contenus de la formation préparent au mieux les apprenants à devenir des employés ou futurs indépendants compétents, autonomes et qui apporteront sans nul doute un plus dans votre équipe. Au-delà d'une formation détaillée et pratique, l'IFAPME et le sfpme préparent

aux examens agréés par la FSMA et organisent en leur sein les sessions d'examens a FEBELFIN dont ils ont la licence avec pour les apprenants un accès à la plateforme d'examen et aux syllabi aux prix coûtant de l'examen uniquement. En fin de formation une mise en situation pratique garanti que les diplômés de ces 3 organismes de formation professionnelles répondent aux attentes du secteur en terme de connaissances, professionnalismes et déontologie. L'examen final est encadré par un jury composé d'un formateur et de deux jury externes, courtiers de Feprabel, garantissant ces attentes.

Dans l'alternance, tout le monde est gagnant ! Le stagiaire perçoit une allocation mensuelle et bénéficie de l'expérience et des connaissances d'un professionnel pour le guider au quotidien. L'employeur, de son côté, peut compter sur le dynamisme de son collaborateur et le former aux spécificités de son entreprise, à la culture de votre secteur. Dès le début de la procédure, un référent de l'organisme de formation sera à vos côtés et vous accompagnera dans vos démarches. Ce dernier vérifiera, tout d'abord, que votre entreprise offre bien toutes les garanties en matière d'organisation et d'équipement pour permettre la formation du jeune. Des formations au tutorat sont accessibles afin d'accompagner au mieux les jeunes stagiaires dans votre entreprise. Le référent vous aidera, ensuite, à trouver le profil idéal de votre stagiaire en tenant compte de vos critères (compétences, expérience, durée...). Enfin, le référent servira d'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage.



I INSTITUT WALLON DE FORMATION EN ALTERNANCE ET DES INDEPENDANTS ET PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

- ▶ Un réseau de Services et de Centres de formation répartis sur 16 sites dans toute la Wallonie. : www.ifapme.be.
- ▶ Toutes les informations sur les coûts de l'alternance pour le patron : www.ifapme.be/allocations.
- ▶ Tout sur les formations et l'alternance. Contactez **gratuitement** nos conseillers au **0800/90 133**.



I SERVICE FORMATION P.M.E.

- ▶ Le sfpme est le service de la Commission communautaire française (COCOF) qui organise, en collaboration avec le centre de formation efp, des formations en alternance : www.efp.be.
- ▶ Toutes les informations sur les coûts de l'alternance pour le patron : www.efp.be/je-cherche-un-stagiaire.
- ▶ Contact auprès de la déléguée à la tutelle, Catherine Fournil : **02/370 60 42** - cfournil@spfb.brussels.



I INSTITUT FÜR AUS- UND WEITERBILDUNG IM MITTELSTAND UND IN KLEINEN UND MITTLEREN UNTERNEHMEN

- ▶ Service de tutelle de toutes les activités de formation en alternance pour la Communauté germanophone : www.iawm.be.
- ▶ Pour tout renseignement détaillé concernant la formation en alternance en communauté germanophone veuillez prendre contact avec Chantal Fijalkowski, conseillère pédagogique.
- ▶ Tél. : **087/30 68 80** - chantal.fijalkowski@iawm.be.

En alternance, formons nos futurs collaborateurs en assurance !

Vos besoins...

Responsable d'un bureau de courtage, avec une clientèle en croissance ou des projets de développement de votre bureau qui se concrétisent. Pour les mener à bien, vous recherchez des candidats courtiers qualifiés ou des personnes en contact avec le public en formation qui répondent à vos exigences ?

Et si nous les formions ensemble ?

Une solution !

Une formation proposée en Wallonie, à Bruxelles et en communauté germanophone ! L'IFAPME (à Tournai, Charleroi, Gembloux, Libramont, Liège, Verviers), le sfpme et l'IAWM proposent une formation en alternance de candidat courtier d'assurances (PCP en formation durant leur première année) pour aider les entreprises qui cherchent ce profil. L'apprenant renforce durablement et valablement vos équipes et intègre la culture de votre entreprise.

En complément à l'apprentissage du métier dans vos bureaux, l'apprenant suit un

programme de formation dynamique en prise directe avec le secteur des assurances. Le programme de formation est adapté et enseigné par des experts et professionnels en activité. Ils sont préparés à passer les examens reconnus par la FSMA et peuvent les passer directement dans tous les centres de formation - validés par FEBELFIN.

Devenir « patron-formateur », c'est avoir envie de transmettre un savoir et de partager son expérience. C'est aussi donner à un jeune la chance d'apprendre un métier à vos côtés et apprécier la richesse de cet échange.

Les compétences

Au terme de la formation, l'apprenant maîtrisera les techniques de vente d'assurance, de gestion de sinistre, de négociation avec les agences et de défense des droits de ses clients et de gestion d'un bureau de courtage.

Dès le début de sa formation, l'apprenant sous convention de stage peut être en contact avec le public (nouvelle législation

définissant le PCP en formation) sous la supervision de son maître de stage.

Le contrat de Formation en alternance : candidat courtier d'assurances en Wallonie et à Bruxelles

- › **Accessibilité** : être titulaire du CESS (pas nécessaire pour le PCP).
- › **Durée contrat d'alternance** : 2 ans.
- › **Age de l'apprenant** : dès 18 ans.
- › **Horaire décalé possible** : 10 à 12h de cours et 28 à 26h dans votre bureau = 38h semaine.
- › **Rétribution mensuelle à payer au stagiaire** :

	1 ^{ère} année	2 ^e année
Non qualifié	460,26€	778,91€
Qualifié*	778,91€	920,53€

*Qualifié : il possède déjà des compétences

Il vous est loisible de dépasser ces montants, mais au-dessus de 541,09 €, le jeune ne touchera plus ses allocations familiales.

Frais de déplacements

L'employeur intervient pour :

- › Train : 5 à 75 % du prix du titre de transport (domicile <-> entreprise).
- › Bus/Tram : idem si la distance est de minimum 5 km.
- › Voiture : pas d'obligation.

Vacances « légales »

Vacances annuelles pro-méritées sur base de prestations de l'année précédente (20 à 24j) dont 2 semaines consécutives entre le 1/05 et 31/10. Pécule de vacances payé par l'employeur : 92 % du brut mensuel selon l'année civile précédente.

Le contrat de Formation en alternance : candidat courtier d'assurances en Communauté germanophone

- › **Accessibilité** : disposer d'un CESS.
- › **Durée du contrat** : 2 ans (ou 3 ans pour la formation bachelier).
- › **Age de l'apprenant** : dès 18 ans.



I FORMATION

Insurance Academy, le site de formation en ligne de FEPRABEL

Depuis 2019, FEPRABEL dispose de sa propre plateforme de formation en ligne, grâce à sa collaboration avec Insurance Academy. Depuis plusieurs acteurs du secteur nous ont rejoint pour contribuer à faire vivre et à développer cet outil par la mise en ligne continue de nouvelles formations.

Les courtiers et le personnel des bureaux de courtage, doivent remplir leurs obligations en termes de formation et recyclage. Or, ils disposent rarement du temps suffisant pour suivre une formation d'une demi-journée ou d'une journée à l'extérieur. Partant de ce constat et dans la logique de la transformation numérique des usages, Insurance Academy a développé une plate-forme de formation en ligne permettant à toute personne intéressée de se former, quand elle veut, où elle veut.

Cette tendance s'est encore renforcée pendant la crise du COVID où les bureaux ont pu mettre à profit les moments de télétravail et l'arrêt des formations en présentiel pour continuer à se former comme la réglementation l'impose. Insurance Academy s'est adjoint l'expertise de formateurs experts afin de garantir la pertinence et la plus-value de cette nouvelle forme d'apprentissage.

Insurance Academy vous propose alors de courts modules de formation en ligne, extrêmement pointus, animés par les meilleurs professeurs et experts, sur un ensemble de thématiques liées aux métiers de l'assurance. Chacune des formations est proposée sous forme de vidéo, structurée en modules de 15 minutes.

Avantages

Chaque capsule de 15 minutes se clôture par un test sous forme de QCM. La réussite de ces QCM entraîne, en fin de formation, la délivrance d'une certification accompagnée de points FSMA ou de tout autre organisme de formation spécifique avec qui Insurance Academy a conclu un partenariat. En outre, les formations accessibles en ligne offrent aux cabinets de courtage, aux avocats, aux risk manager... les avantages incontournables suivants :

- › Accès illimité 24h/24 et 7j/7.
- › Apprentissage autonome.
- › Gratuité.
- › Acteur de sa propre formation.
- › Contenus rédigés par des formateurs experts.
- › Suivi personnel de votre avancement avec validation progressive de vos acquis via les quizz.
- › Perfectionnement et augmentation de vos compétences.
- › Bilan de vos résultats.

Dès lors, n'hésitez plus et connectez-vous via :

www.insuranceacademy.be.

Eric Vanhalle
CEO Adjoint FEPRABEL

<< Insurance Academy en chiffres >>

Nombres d'utilisateurs

3.730

(3.730 inscrits ont suivi au moins une formation et 2/3 plus de 3)

Nombres de formations suivies

13.845

Nombres de formations disponibles

70

Nombres de partenaires

8

- + Recyclage FSMA agréé
- + Où et quand vous voulez
- + Sur tablette, smartphone ou PC
- + À votre rythme et celui de votre personnel
- + Plus de 70 formations disponibles
- + Entièrement gratuit

Insurance Academy

L'e-learning assurances en libre accès



Nos partenaires



Rejoignez-nous !





FORMATION

Rapport annuel 2021 du Cepom

Tout comme l'année précédente, l'année 2021 a été largement dominée par le Coronavirus.

En outre, suite aux importantes inondations du mois de juillet, beaucoup de courtiers ont été sollicités et mobilisés pour répondre et faire face à de nombreuses demandes d'indemnisation.

Ces situations ont eu des répercussions en terme de formation. En conséquence, 2021 a été relativement calme, avec peu de formations en présentiel, d'une part, et d'autre part, une quantité honorable de formations digitales. Le CEPOM a présenté au secteur un premier ensemble de webinaires, qui ont progressivement suscité un intérêt certain.

Le CEPOM ne s'est toutefois pas reposé sur ses lauriers et a travaillé assidûment au développement de la plateforme LMS qui apportera une nouvelle dynamique, en révolutionnant la manière de fonctionner.

Nous avons à nouveau pu nous réjouir de la satisfaction de nos clients qui ont apprécié l'expertise et la pédagogie de nos formateurs expérimentés.

L'exercice marketing annoncé en 2020 a été réalisé juste avant l'été. Pratiquement tous les employeurs du secteur 307 ont été contactés pour leur exposer les services (gratuits) et activités du Cepom.

En arrière-plan, un important travail de formatage de la plateforme LMS a été réalisé. Lancée en mars 2022, notre plateforme propose actuellement 11 modules e-learning (NL et FR) relatifs aux techniques assurances et 4 modules en matière de soft skills. Par la suite, d'autres modules seront proposés, ainsi que des workshops (sous format hybride).

Les prochains développements permettront de télécharger les certificats des participants (internes et externes), de créer de sous-plateformes pour les employeurs qui le souhaitent (avec leur propre contenu) et de programmer des tests pour l'obtention de points FSMA (le cas échéant).

Le LMS sera déployé comme un système de gestion de l'apprentissage à part entière, proposant des ateliers, des webinaires, de la documentation, des présentations, etc.

L'équipe du Cepom



Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter le Cepom : +32 2 721 82 77 - info@cepom.be - www.cepom.be

« Cepom en chiffres »

Jours de formation

143,7

En 2021, 143,7 jours de formation ont été dispensés, ce qui correspond à 1.006 heures de formation.

Formation présentielle & digitale

13,5 & 130,2

13,5 jours ont été donnés en présentiel, les autres (130,2) ont été dispensés par voie digitale.

Participations

1.405,3

Au total, 1.173 personnes ont participé à nos formations, ce qui équivaut à 1.405,3 participations.

Webinaires

9

En 2021, le CEPOM a lancé ses premiers webinaires : **9 webinaires** ont été organisés ; leur fréquence sera progressivement augmentée. Nous y avons accueilli 246 participants.

Outplacement

12

12 dossiers ont été constitués et finalisés en 2021.



I FORMATION

La formation des courtiers est l'une de nos grandes priorités

L'équipe AXA Business Training & Coaching (ABT&C) est une référence dans le monde de l'assurance. Elle assure la formation et le coaching des courtiers dans le cadre de leurs activités.

Elle propose des formations soit en salle soit digitales telles que des e-learning, des « virtual classroom » et du coaching en ligne.

Offre de formations

ABT&C assure des formations en salle, virtuelles ou digitales :

- › d'accès à la profession (PCP/RDD) + les examens agréés ;
- › des produits AXA et de législation dans le cadre du recyclage ;
- › de management, de développement personnel ainsi que de coaching.

Formations ON DEMAND

La période de l'après-covid fait sonner le retour des formations en salle sur nos différents sites. ABT&C profite de cette reprise pour organiser certaines formations ON DEMAND. En collaboration et à la demande du Business Manager, des formations sont organisées dans un de nos locaux ou directement dans le bureau du courtier.

Formations de BASE pour débutants

5 **formations complémentaires de base** (gratuit) ont été développées spécifiquement **pour les nouveaux collaborateurs** ayant peu ou pas de connaissances en assurance (RC, PJ, Auto, Incendie, Accident&Maladie et Vie).

Smart Quiz : seulement 5 minutes par jour pour apprendre

Les **Smart Quiz** d'AXA permettent de se former à nos produits et outils de manière très ludique. Le concept remporte un franc succès et a déjà attiré près de **25.000 participants**.

Quelques témoignages de participants aux formations AXA

« Je remercie la formatrice pour son enthousiasme et son professionnalisme. Elle suivait bien les questions sur le chat et répondait directement. La matière était bien mise à jour et les exemples bien concrets. La formation était top. »

« Formation vivante, pleine d'exemples et d'anecdotes. Le formateur connaît sa matière et même au-delà. »

« La formatrice est un vrai rayon de soleil avec une super méthode pédagogique ! Merci ! »

AXA Business Training & Coaching



Pour toute information concernant les formations AXA, connectez-vous sur l'**AXA Portal** onglet 'Formations'/ ABTonline ou prenez contact avec abt-team@axa.be.

En 2022, les temps changent !



En janvier 2022, Michaël Bonhomme, président de Brocom, Patrick Cauwert, CEO de Feprabel et Annie Courbet, Managing & Marketing Director de Brocom ont résumé les changements en 2021 et leurs implications sur le plan 2022. Ils ont présenté la nouvelle stratégie « les temps changent ».



Michaël Bonhomme (Président), Annie Courbet (Managing & Marketing Director) et Patrick Cauwert (Feprabel).

En 2021, les temps ont changé :

Nous devons devancer les changements de comportement des clients. C'est pourquoi nous avons lancé un nouveau concept créatif. « Le monde change » est un concept avec beaucoup de potentiel. Le client est sensible au fait que des événements extérieurs ou personnels changent le cours de sa vie et que le courtier est son meilleur conseiller en matière d'assurances, son meilleur allié. Vous l'avez encore prouvé l'année passée au cours des événements que nous avons connus.

Les temps changent, suis-je bien assuré ?

Comme vous l'avez constaté, en 2022, nous avons changé de concept créatif. Nous avons développé une approche en trois temps : les temps changent, suis-je bien assuré ? Je checke

avec mon courtier. L'objectif final est de stimuler le réflexe courtier et d'accompagner les clients dans cette période de changements, et surtout d'attirer les nouvelles générations.

Nous avons un plan média à la fois puissant et qualitatif. Des médias avec un impact fort comme la TV pour continuer à garder notre notoriété à niveau. Dans le spot de 20 secondes, nous illustrons les grandes tendances des changements récents : le climat, la technologie, la mobilité, la famille et l'habitat.

La campagne TV a commencé le 24 janvier, sur toutes les chaînes francophones : RTBF, RTL, AB3, Club RTL, La Une, TF1, Tipik... et s'est terminée le 13 février.



Une approche en trois temps

- 1 • PROJECTION PERSONNELLE : Ma vie change, Mon business change ...
- 2 • PRISE DE CONSCIENCE / INTERPELLATION : Suis-je bien assuré ?
- 3 • CTA : Je checke avec mon courtier, c'est son métier
• URL : courtierenassurances.be

Pour la radio, un média plus tactique qui incite à agir, nous avons conclu des deals exceptionnels avec Bel RTL « la minute éco », la rubrique de Bruno Wattenbergh tous les matins, pendant toute l'année ! Des spots de 10" liés aux thèmes de nos campagnes précédent et suivent l'émission, soit 1136 spots sur 10 mois ! Nous avons également conclu une collaboration avec la RTBF pour sponsoriser la météo en mai et en octobre. À côté de ce média mix, nous enregistrons de belles performances sur le

site cortierenassurances.be grâce aux campagnes digitales sur Google, aux médias sociaux et au bannering.

Que disent les études en 2021 ?

- › « Votre Courtier » a la « présence à l'esprit » la plus élevée auprès de la population belge.
- › 35 % des Belges connaissent « Votre Courtier ». Et ce pourcentage est encore plus élevé chez les jeunes.
- › Le mix média avec la radio a un impact plus important.
- › « Votre Courtier » est de plus en plus connu grâce à la publicité et aux enseignes/écrans digitaux.
- › La satisfaction et le « Net Promotor Score » sont les plus élevés pour le courtier par rapport aux autres canaux de distribution.
- › Les courtiers sont recommandés pour leurs conseils, leur contact personnel, leur écoute et leur fiabilité. Lorsqu'ils ne sont pas recommandés, c'est parce qu'ils ne sont pas connus ou à cause de la perception du prix.
- › Les valeurs associées aux courtiers : confiance, expertise, accessibilité et qualité du service.
- › La notoriété évolue progressivement mais reste en dessous du benchmark. Par contre, la préférence et la considération le dépassent.

Pour les entreprises, « Je checke avec mon courtier ! »

Les courtiers représentent près de 75 % de part de marché pour le segment des professionnels. Une position dominante que Brocom a soutenu en lançant deux programmes destinés aux entreprises sur Canal Z et LN24, deux médias qui s'adressent plus particulièrement aux cadres dirigeants, professions libérales et indépendants. Une trentaine d'émissions ont été diffusées sous forme d'interviews sur Canal Z et LN24. Celles-ci abordent tous les thèmes de l'actualité prévus dans notre plan. Les programmes ont tourné sur LN24 et Canal Z du 4 avril au 23 octobre et ont touché plus d'1,5 million de téléspectateurs.

Vous pouvez les retrouver sur les pages Z-Insurance (<https://bit.ly/ZInsurance>) et LN24 (<https://bit.ly/ln24>) ainsi que sur la page YouTube de « Votre Courtier ».



Pour les particuliers aussi, « Je checke avec mon courtier ! »

Pour accroître la considération et les conversions, c'est à dire la recherche des courtiers, nous avons élaboré un médiamix en fonction de l'objectif visé : Facebook, bannières sur des sites ciblés et Google search. Facebook permet de communiquer la valeur ajoutée du courtier, les bannières de stimuler le trafic sur le site et le search d'augmenter les conversions.

Les objectifs sont ambitieux, constamment chiffrés et monitorés. Nos ambitions de cette année :

- › 37 millions d'Impressions,
- › plus de 180.000 clics sur le site cortierenassurances.be,
- › plus de 20.000 conversions/recherches de courtier.

En 2021, nous avons enregistré 20 millions d'impressions, 140.000 clics et 17.355 recherches de courtiers.





Toutes ces campagnes rendent « Votre Courtier, Votre meilleure Assurance » visible dans le monde physique et dans le monde digital, ce qui amène du trafic vers vos bureaux, en direct ou via le moteur de recherche sur courtierenassurances.be.

Soit, un plan 2022 qui assure une omniprésence de « Votre Courtier » tout au long de l'année dans tous les médias.

Le « réflexe courtier »

Au travers d'un pré-test qui a évalué plusieurs concepts créatifs, nous avons pu constater les observations suivantes :

Pour initier le réflexe courtier, il faut dépasser le fait d'exister simplement dans l'univers des assurances ; il faut accompagner le client autour de la plus-value du courtier. Aujourd'hui, il y a vraiment l'opportunité de mettre en avant l'expertise du courtier au travers de ses conseils, car face à de nouvelles réalités, de nouvelles situations, naturellement, de nouvelles questions émergent.

La terminologie « Je checke avec mon courtier » est intéressante, car elle donne une dimension de modernité et de rapidité dans la réponse qui va être faite par celui-ci.

Mais quelles sont les préférences de contact des clients pour échanger avec leur courtier, après la période Covid ? Ce qui rend l'offre du courtier moderne et adéquate, c'est la multiplicité des canaux : que ce soit une visio-conférence, un contact via chat, un contact WhatsApp (si question

urgente) ou un rendez-vous face-à-face ; l'existence de ces différents canaux est la preuve de la modernité de la réponse du courtier face à la réalité d'aujourd'hui.

Le moteur de recherche courtierenassurances.be en pleine croissance

Toutes ces campagnes digitales amènent de plus en plus de visiteurs sur la plateforme courtierenassurances.be, des visiteurs qui recherchent leur courtier, soit un taux de conversion de 13 %.



Le trafic sur le site pour rechercher un courtier s'intensifie. Fin juin 2022, nous enregistrons 31.714 recherches de courtiers sur www.courtierenassurances.be sur les 12 derniers mois.

Plus les visites augmentent, plus les opportunités de contact avec les courtiers se multiplieront.

Toutes ces actions en ligne, via les médias sociaux et Google doivent détecter les besoins des clients potentiels pour les amener sur courtierenassurances.be, rechercher leur courtier... pour arriver chez vous !

En route vers le courtier multicanal !

Internet n'est plus une option aujourd'hui mais une réalité. Le comportement du client a changé dans le monde digital et il s'informe davantage sur le web avant de se rendre chez son courtier. Cela a été confirmé par l'étude d'Assuralia de janvier 2022 sur les canaux de distribution. Les médias utilisés par les clients sont différents en fonction des générations, plus ils sont jeunes, plus le recours à l'online est incontournable. Les différents médias digitaux se bousculent et sont utilisés de façon anarchique par les clients. Le courtier se doit d'être partout, d'autant plus qu'on constate une croissance importante de l'e-commerce. D'une part, le client a recours à différents médias pour prendre contact avec son courtier et d'autre part, vous utilisez plusieurs outils digitaux pour servir vos clients.

Notre ambition est de faire évoluer tous les courtiers vers ce courtier multicanal : un courtier accessible tant physiquement que via les canaux digitaux.

Huit capsules ont été diffusées tout au long de l'été 2022. Ces vidéos sont composées de deux volets : une courte introduction et une démonstration pratique pour activer le canal concerné. Elles sont encore disponibles sur brocom.be et sur notre page YouTube.



Mon enseigne : 1.350 courtiers ont déjà une enseigne lumineuse, et vous ? Elle augmente votre visibilité et fait référence aux campagnes médias nationales « Votre Courtier, Votre meilleure Assurance ».

Mon écran digital : 380 courtiers disposent déjà d'un écran digital Brocom, et vous ? L'écran digital modernise et professionnalise la communication dans votre bureau et vous distingue de la concurrence.



Mon référencement Google : Avez-vous votre page « Google My Business » ? Un bon référencement devient essentiel pour être trouvé facilement sur le web. Cela est influencé par votre page « Google My Business », un bon SEA (Search Engine Advertising) et un bon SEO (Search Engine Optimization). Le tutorial vous montre comment créer la vôtre.

Mon moteur de recherche sur [courtierenassurances.be](https://www.courtierenassurances.be) : 220.000 visites et 30.000 recherches de courtier sont enregistrées par an sur [courtierenassurances.be](https://www.courtierenassurances.be). Vos coordonnées sont-elles complètes et à jour ? Elles permettent aux surfeurs de vous trouver facilement. Regardez la vidéo sur [brocom.be](https://www.brocom.be).



Ma page web : 2.300 courtiers ont une page web sur le site [courtierenassurances.be](https://www.courtierenassurances.be). La vôtre est-elle à jour ? Reprend-elle les modules pour faciliter les contacts avec votre bureau ?

Il est important que vos données soient à jour, complètes et qu'elles décrivent bien votre activité pour une prise de contact facile.

Mon site web : 80 % des courtiers ont un site web. Le vôtre reprend-il le logo de « Votre Courtier, Votre meilleure Assurance », du contenu et des campagnes ? Plus de 300 courtiers ont un site Brocom, et vous ? Votre site est votre bureau digital et est indispensable pour avoir de la visibilité dans le monde digital.



Mes médias sociaux : Êtes-vous présent sur les médias sociaux Facebook, LinkedIn ? En 2021, nous avons enregistré plus d'1 million d'impressions, 30.000 engagements, 17.000 clicks et plus de 11.000 partages de posts organiques de la page Facebook « Votre Courtier ». Partagez-vous ces posts ? Avez-vous votre propre page ?

Mes apps : En date du 1^{er} septembre, 343.000 utilisateurs bénéficient de l'app mybroker. Et vous ? Les apps entretiennent la relation avec vos clients de façon digitale pour les activités quotidiennes. Regardez la vidéo sur [brocom.be](https://www.brocom.be) pour voir comment activer l'espace client sur votre site et leur offrir une expérience multicanale.



« Votre Courtier » dans la presse

Dès ce début d'année, Patrick Cauwert a été interviewé à la RTBF pour faire le point sur les inondations de l'année passée. De nombreux articles sont également parus dans la presse sur l'évolution des canaux de distribution et sur la place du courtage en Belgique, ainsi qu'un interview sur Canal Z diffusé en janvier.

En général, Patrick Cauwert en tant que Monsieur Assurances du Courtage est régulièrement invité par les différents médias comme à la RTBF, TV et radio. Il y donne son avis sur les questions d'assurance et explique le rôle du courtier; ce qu'il fait avec conviction.

De nombreux reportages sont également diffusés aussi sur LN24 et sur Z-Insurance avec comme fil conducteur : « Suis-je bien assuré ? Je checke avec mon courtier. C'est son métier ! ». Son message s'adresse, sur ces chaînes plus spécialisées, aux entreprises et aux indépendants.





Brocom: Les courtiers en assurances sont leader du marché et aussi les meilleurs prestataires de services

Actualités - 21/01/2022
Auteur(s)
Luc Sanders

Selon L'étude d'Assuralia, les courtiers en assurances détiennent 52,1% de part de marché (+1,8% par rapport à 2019). Les réseaux exclusifs et la bancassurance occupent 27,4% du marché (-2,2%) et l'assurance directe représente une part de marché de 20,5% (-0,5%).

Patrick Cauwert, porte-parole des courtiers: « Les courtiers en assurances ont fait preuve d'énormément de résilience dans le contexte de la crise sanitaire. Ils ont pu s'adapter, tant dans le monde physique que digital. Ils ont également 'appliqué' sur le terrain, de nombreuses mesures d'assouplissement arrêtées par les compagnies d'assurance au profit de leurs assurés et des entreprises. Il n'est donc pas étonnant que trois indépendants sur quatre confient leurs assurances à un courtier. En vie également – les assurances groupe et les assurances du deuxième pilier –, les courtiers gagnent du terrain sur les acteurs directs. »

Les courtiers en assurances restent le canal de distribution le plus important avec 60,9% des ventes de produits non-vie. Pour les particuliers, cette part est de 52,1%, pour les entreprises et les indépendants, la part de marché est de 72,4%.

Si leur part de marché en Non-Vie (assurances dommages) diminue légèrement par rapport à 2019, les courtiers connaissent une forte croissance dans la branche Vie individuelle. Leur part de marché a grimpé de 42,6% en 2019 à 46,7% en 2020, ce qui les place en première position devant la bancassurance (de 46,7% en 2019 à 43,1% en 2020). C'est surtout dans la branche 23 que leur encaissement a progressé en 2020 (+ 13,7%), alors que l'encaissement de la bancassurance chutait de 5,4%.

Patrick Cauwert: « Nous constatons en effet que de nombreux courtiers n'ont cessé de se spécialiser dans le quatrième pilier ou dans les assurances placement. La faiblesse des taux d'intérêt accordés sur le compte d'épargne incite le consommateur à se mettre en quête d'autres solutions. La vaste gamme d'assurances branche 23 non liées à une marque en particulier en est une. La continuité du service de qualité assurée par les bureaux de courtage, ou les clients ont toujours affaire aux mêmes personnes, conjuguée à l'ancrage local, pourrait avoir contribué à cet excellent résultat. Par opposition, à la situation que connaît le secteur bancaire qui fait face à de nombreuses fermetures d'agences. »

43% des consommateurs attribués aux courtiers en assurances le score de satisfaction le plus élevé (sur 5), contre 26% pour les banques assurés et 30% pour le canal direct. C'est ce que révèle une étude réalisée en octobre 2021 par l'agence Wavemaker, en charge de la stratégie médias auprès de 700 Belges âgés de 24 à 65 ans. La confiance, l'expertise et l'accessibilité (physique et digitale) sont les principales qualités pour lesquelles le consommateur préfère le courtier.

D'après cette étude toujours, 26,5% des personnes interrogées citent spontanément le courtier en réponse à la question suivante: « À qui pensez-vous lorsque vous vous posez une question au sujet de vos assurances ou que vous souhaitez souscrire une police d'assurance? ». Ce chiffre tombe à 13% pour les compagnies d'assurance, à 6,8% pour les banques et à 2,8% pour Internet.

Source : assuropolis.kluwer.be, 21/02/2022

« Votre courtier dans la presse »

Source : Le Soir, 15 et 16/01/2022

Et si les assurances avaient pu mieux soutenir les indépendants fermés?
Le gouvernement fédéral protège les revenus du commerce...
Patrick Cauwert: « Les courtiers en assurances ont fait preuve d'énormément de résilience... »

Le futur proche de l'assurance...
Patrick Cauwert: « Nous constatons en effet que de nombreux courtiers n'ont cessé de se spécialiser... »

L'avenir est-il aux courtiers?
Selon Assuralia, les courtiers en assurances ont atteint plus de 52% du marché en Belgique. Ils dépassent désormais la bancassurance (KBC, ING, Fortis, etc.) et les assureurs exclusifs en ligne.

Source : Plus Magazine, 03/2022

Le gouvernement fédéral protège les revenus du commerce...
Patrick Cauwert: « Les courtiers en assurances ont fait preuve d'énormément de résilience... »

Pourquoi votre assurance incendie augmente
L'augmentation du prix des matériaux, du coût de la main-d'œuvre et des catastrophes naturelles font grimper les primes. Au minimum + 5,6%.

Source : Plus Magazine, 02/2022

Lorsqu'on passe de la voiture à un autre moyen de transport, cela a des implications en termes d'assurance

RTBF Info - 25 Jan. 2022

Avec l'essor du télétravail, mais également l'envolée des prix du carburant, pas mal de Belges utilisent moins leur voiture.

Et pourtant, ils cherchent peu à faire des économies sur leur assurance auto, alors qu'il existe pas mal de possibilités pour diminuer le coût de ces assurances quand on roule peu (autour de 7500-10.000, voire 15.000 kilomètres par an). Une dizaine de compagnies d'assurances proposent des assurances "au kilomètre", mais elles remportent peu de succès, constate d'Elis Biaton, la patronne de Corona Direct Assurances : " Il y a uniquement 16% des personnes qui ont réfléchi à changer d'assurance et uniquement un petit 10% qui ont effectivement fait le pas. Maintenant, ce n'est pas vraiment une surprise parce qu'on a fait une autre enquête il y a un an et demi, où on a constaté que plus de la moitié des Belges n'a jamais changé d'assureur jusqu'à maintenant. Il y a donc effectivement une inertie chez les gens pour faire ce pas"

Publicité

Patrick Cauwert, CEO de Feprabel (l'association des courtiers en assurance) insiste sur le fait qu'il faut tout regarder dans un contrat d'assurance auto, et pas seulement le critère kilométrage annuel : " Au moment de la souscription du contrat, on regarde tous les paramètres, le kilométrage étant un paramètre, mais il y a plein d'autres paramètres : le comportement, s'il y a des jeunes conducteurs dans la famille, si c'est rural ou citadin, etc. Tout ça, ce sont des critères de segmentation qui font qu'on doit calculer la situation du client dans son ensemble, et pas toujours focaliser sur le kilométrage

À lire aussi

Assurance auto : la carte verte devient blanche ou électronique à partir du 1er juillet

Les Belges laissent la voiture plus souvent au parking. S'ils se déplacent à vélo ou en trottinette électrique, cela a des implications en termes d'assurance, selon Patrick Cauwert : " Il y a bien entendu le problème de la responsabilité civile qu'on a si on blesse un tiers — un passant ou quelqu'un d'autre — avec le véhicule ou en utilisant le véhicule. Ça, c'est la RC et ça dépend du type de véhicule, de la vitesse, du poids, de plein de critères. Certains sont couverts d'office dans la RC vie privée, mais d'autres nécessitent une couverture plus particulière, et certains nécessitent même une couverture RC auto

Il faut faire très attention à l'étendue de la couverture en RC vie privée (l'assurance familiale), et il est bien sûr aussi indispensable de se couvrir en cas de mauvaise chute, ajoute-t-il : " Là, je pense aussi que ça mérite une analyse de ces contrats, de voir si on a une couverture accidents complémentaire, et surtout une couverture accidents qui n'exclut pas ce type de véhicule. Par exemple, dans les contrats habituels, les motos sont exclues, mais moyennant surpris et déclaration, on peut couvrir la moto, puisque le risque est quand même plus grand qu'une voiture. C'est la même chose avec les trottinettes, ça dépend du contrat, de la vitesse maximale de la trottinette et autres, et là, à nouveau, il faut consulter son courtier pour trouver la meilleure couverture. Mais n'oublions pas les dommages corporels, je crois que c'est très important

Source : RTBF Info, 25/01/2022



Source : LN24, 25/03/2022



Source : JT RTBF, 26/07/2022



Les courtiers en assurances réagissent au rapport annuel Ombudsman des Assurances 2021

Actualités - 27/06/2022
Auteur(s)
Luc Sanders

En 2021, l'Ombudsman Assurances a reçu 7.299 demandes d'intervention. Malgré la pandémie et les inondations, d'est 4 % de moins qu'en 2020. Les demandes adressées à l'Ombudsman Banque ont augmenté de 15,09 % (à 7.000). Ce bon résultat est en partie dû aux intermédiaires d'assurance. Selon l'Ombudsman, la gestion de l'intermédiaire est devenue plus proactive en cette deuxième année de pandémie. Une autre diminution est à noter au niveau des réclamations visant les doubles assurances, l'encaissement et le remboursement des primes. Patrick Cauwert, porte-parole des courtiers en CEO de Feprabel : "C'est pourquoi un contrôle régulier ou check-up des contrats d'assurance est si important. Grâce aux campagnes "Votre Courtier, Votre meilleure Assurance", nous mettons le check-up en avant. Cela nous permet de nous distinguer des autres canaux de distribution d'assurance qui se concentrent davantage sur les ventes et ne s'attardent pas toujours sur les caractéristiques du produit et les différentes offres du marché ».

Source : assuropolis.kluwer.be, 27/06/2022

PRÈS DE 40 ANS D'EXPÉRIENCE

Après ses études, Stéphane Sits a été engagé comme directeur de production à la Royale Belge. Il est rapidement passé directeur provincial et a été promu district manager d'AXA Belgium après la fusion avec la Royale Belge. En 2002, il a occupé pendant 4 ans le poste de directeur général d'AXA Luxembourg, où il a beaucoup appris dans le cadre de la reorganisation des équipes locales. En 2006, Freddy Bouckaert l'a rappelé en Belgique pour reprendre la direction commerciale à la suite de la fusion d'AXA Belgium et de Winterthur. Il est resté directeur commercial chez AXA jusqu'en 2017 et a aussi pris, à partir de 2015, la direction du département Retail. En 2013 et 2014, il a également été président de Brocom, la plateforme des compagnies de courtage et des fédérations de courtiers EVI et Inprestat.

Patrick Cauwert, CEO de Feprabel : "Je connais Stéphane depuis que j'ai débuté dans le secteur de l'assurance, en 1980. Nos chemins se sont souvent croisés : lorsqu'il était directeur chez AXA, lorsqu'il était président de Brocom, et maintenant qu'il est président de la division Incendie et assurances de choses chez Assuralia. Je dois reconnaître que nous n'avons pas toujours été sur la même longueur d'onde. Ce qui est logique, puisque nous ne défendons pas les mêmes intérêts, mais chacun respecte l'opinion de l'autre. Stéphane agit de manière réfléchie et ne fait jamais de promesse qu'il ne pourra pas tenir. Stéphane est quelqu'un de très compétent, c'est un leader visionnaire, et en plus, il est toujours disponible."

Stéphane Sits, CEO d'AXA Holdings Belgium

Source : Monde de l'Assurance, 04/2022

Encore et toujours les courtiers

La pandémie, le digital et les ventes directes n'ont pas érodé la popularité des courtiers en Belgique. Au contraire, ils ont encore grappillé des parts de marché en 2020, selon Assuralia.

Chaque année, l'étude d'Assuralia, la fédération belge du secteur de l'assurance, sur les canaux de distribution est intéressante car elle permet de repérer un éventuel changement dans le comportement des Belges. L'avènement du digital, la crise sanitaire et le développement des ventes directes auraient pu avoir une influence. Mais en 2020, il semble que ce ne fut pas le cas, loin s'en faut. Les courtiers demeurent la source principale pour la distribution des produits d'assurance en Belgique avec une part de marché de 53,1 %, soit une hausse de 1,8 point par rapport à 2019. A examiner les chiffres sur les 12 dernières années, cette part de marché ne cesse de progresser. Les réseaux exclusifs et la bancassu-

rance dont l'encaissement présente les plus fortes variations de la dernière décennie, perdent, eux, 2,2 points à 27,4 %. Enfin, la vente directe ne décolle pas vraiment en Belgique puisqu'elle se maintient autour des 20 %. Au niveau des encaissements, cette première année pandémique a surtout permis de démontrer la résilience du secteur. Ils n'ont en effet que faiblement baissé : 2,3 à 281 milliards. Une baisse imputable aux assurances-vie qui ont chuté dans l'ensemble, de 702 millions, et singulièrement, les produits des branches 21 et 26 puisque tant la branche 23 (+1,2 %) et la vie groupe (+2,8 %) sont en hausse. Un résultat logique vu la faiblesse persistante des taux d'intérêt. Fait remarquable, la part de marché du courtage a fortement progressé dans le segment des assurances-vie individuelles. Pour la première fois de ces 12 dernières années, la bancassurance n'en détient plus le leadership. Elle est collée au poteau par les courtiers : 46,7% contre 43,1 %.



Source : www.trends-tendances.be, 27/01/2022

Les courtiers deviennent champions de l'assurance-vie

Les courtiers n'ont pas dit leur dernier mot ! Alors que l'émergence d'internet et le développement des ventes directes pouvaient faire craindre une baisse de popularité de ce canal de distribution, la pandémie leur a permis, au contraire, de manger quelques parts de marché supplémentaires. Pour la première fois, les courtiers sont les leaders de l'assurance-vie individuelle en 2020 (branches 21, 23 et 26), avec 46,7% de parts de marché, selon la fédération sectorielle Assuralia. Cette place avait toujours été détenue par les bancassureurs.

Branche 23
Ce sont surtout les bons chiffres enregistrés via les encaissements dans la branche 23 (+13,7%) qui ont permis aux apériteurs de rafter la première place en vie. «Nous constatons, en effet, que de nombreux courtiers n'ont cessé de se spécialiser dans le quatrième pilier ou dans les assurances placement», explique Patrick Cauwert, porte-parole des courtiers. «La continuité du service de qualité assurée par les bureaux de courtage, conjuguée à l'ancrage local, pourrait avoir contribué à cet excellent résultat.» Dans le domaine de l'assurance non-vie, les courtiers conservent leur place de numéro 1, avec quelque 60,9% de ventes. Un segment dans lequel ils performant mieux auprès des indépendants et entreprises (72,4%) que des particuliers (52,1%). Sur l'ensemble du marché de l'assurance, les courtiers détenaient 52,1% de parts de marché, en progression de 1,8% par rapport à 2019. Ils sont suivis par les réseaux exclusifs et les bancassureurs (27,4%), et par l'assurance directe (20,5%).

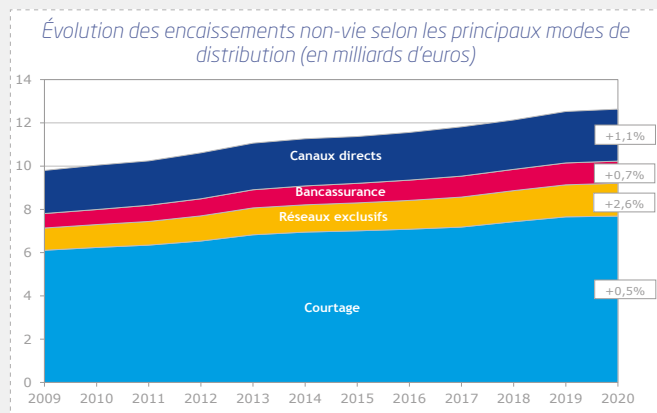
Source : L'Echo, 21/01/2022





Les temps changent mais le courtier reste n°1 sur le marché

Le courtier en assurances reste de loin le numéro 1 pour le consommateur. Comme de coutume, Assuralia a publié son enquête annuelle sur l'importance des différents canaux de distribution des assurances en Belgique.



L'étude des canaux de distribution d'Assuralia publiée début de cette année, nous met à nouveau en pole position sur le marché. En effet, malgré les années difficiles que nous connaissons, la part de marché du courtier continue de croître pour s'élever à 52,1 %, ce qui renforce sa position de leader. Il domine toujours dans le domaine d'assurance non-vie et plus particulièrement pour les entreprises avec respectivement 60,9 % et 72,3 %.

La progression est plus marquée pour les activités en assurance vie, pour atteindre 44,9 %.

Relevons également sa part de marché élevée pour la protection juridique : 65,5 % ainsi que pour l'assurance vie individuelle, 46,7 %. Cela confirme à nouveau la force du courtage.

Les changements au sein du conseil d'administration Brocom

Nous souhaitons la bienvenue à nos nouveaux administrateurs: Veronique d'Haese (Vivium); Liesbeth Laureys (Baloise); Hugo De Cupere (BDM), Frank Gheysen (PnP), Michel Somja (Foyer) et Jonathan Dirick (Feprabel) et remercions de tout coeur pour leur engagement Marc Simons (Vivium et ex Président),



Veronique d'Haese (Vivium)



Hugo De Cupere (BDM)



Liesbeth Laureys (Baloise)



Franck Gheysen (PnP)



Michel Somja (Foyer)



Jonathan Dirick (Feprabel)

Bart Walraet (Baloise), Christophe de Moraes (AG), Rudi Cornelissen (PnP), Patrick De Baets (Foyer) et Frédéric Keppers (Feprabel).



Marc Simons (Vivium)



Bart Walraet (Baloise)



Christophe De Moraes (AG)



Rudi Cornelissen (PnP)



Patrick De Baets (Foyer)



Frédéric Keppers (Feprabel)

Des changements pour nos partenaires : l'arrivée de BDM et d'Arces

Merci à nos nouveaux partenaires de nous rejoindre. Ensemble, nous sommes plus forts pour promouvoir le courtage.



Annie Courbet
Marketing & Managing Director Brocom
annie.courbet@brocom.be



MERCI MARC SIMONS !

Nous remercions notre ex-président, Marc Simons, pour son engagement depuis la création de Brocom, dont il a été un des fondateurs.

C'est grâce à des personnes engagées comme Marc que Brocom a pu exister pour soutenir et faire croître le canal de distribution du courtage. Lors de sa présidence, il n'a fait qu'amplifier ce mouvement.

Il a eu l'opportunité de fêter les 25 ans de Brocom et même de publier un livre à cette occasion.

Merci Marc !



MOT DU CEO DE FEPRABEL, PATRICK CAUWERT

« Les pandémies, les guerres et les catastrophes naturelles ont changé le monde et le comportement de vos clients. 94% de vos clients sont connectés et l'e-commerce prend de plus en plus d'extension. C'est pourquoi nous développons avec Brocom le programme « en route vers le courtier multicanal » pour accroître votre visibilité et votre accessibilité. Suivez-le pour accroître votre performance. Le courtier multicanal, c'est une réalité d'aujourd'hui. »



MOT DU PRÉSIDENT DE BROCOM, MICHAËL BONHOMME

« Après tous les changements que nous avons connus ces derniers temps, nous avons adapté notre stratégie en tenant compte des dernières tendances. Le nouveau concept « les temps changent » amène les clients à se poser la question « suis-je bien assuré ? » et provoque une action « je checke avec mon courtier ». Nous sommes sur la bonne voie pour renforcer encore la position de 'Votre Courtier'. »





« Brocom en chiffres »

(En collaboration avec FEPRABEL)

Membres courtiers

2.287

Compagnies partenaires

17

Leads recherches courtiers

31.714

Leads

31.714 visiteurs sur le site ont recherché un courtier du 01.07.2021 au 30.06.2022

courtierenassurances.be

223.895

Visites

entre le 01.07.2021 et le 30.06.2022 sur le site pour les clients : courtierenassurances.be

Médias

1,48

Millions d'euros htva
pour promouvoir le rôle du courtier

Enseignes

1.312

Le Branding de votre communication avec 1.312 enseignes

Brocom.be

26.192

Sessions

entre le 01.07.2021 et le 30.06.2022 sur le site pour votre support : brocom.be

Brocom.be

87.067

Pages vues

entre le 01.07.2021 et le 30.06.2022 sur le site pour votre support : brocom.be

Notoriété

42,2 %

Une notoriété de la marque « Votre Courtier, Votre meilleure assurance » qui passe de 35 % à 42,2 %

Sites IPB des courtiers

301

Sites

LinkedIn

4.878

Followers

sur notre page LinkedIn (en date du 19.07.2022)

Facebook

5.912

Fans

sur notre page facebook (en date du 19.07.2022)

« Signatures mail 2022 - Votre courtier »



Ma mobilité change, suis-je bien assuré ?

Je checke avec mon courtier, c'est son métier !

Votre Courtier
Votre meilleure Assurance



Nos vacances changent, sommes-nous bien assurés ?

Je checke avec mon courtier, c'est son métier !

Votre Courtier
Votre meilleure Assurance



Des avantages fiscaux, aussi avec mes assurances ?

Je checke avec mon courtier, c'est son métier !

Votre Courtier
Votre meilleure Assurance



Ma situation change, suis-je bien assuré en protection juridique ?

Je checke avec mon courtier, c'est son métier !

Votre Courtier
Votre meilleure Assurance



Mes cyberrisques changent, suis-je bien assuré ?

Je checke avec mon courtier, c'est son métier !

Votre Courtier
Votre meilleure Assurance



Ma maison change, suis-je bien assurée ?

Je checke avec mon courtier, c'est son métier !

Votre Courtier
Votre meilleure Assurance



Ma famille change, sommes-nous bien assurés ?

Je checke avec mon courtier, c'est son métier !

Votre Courtier
Votre meilleure Assurance



Notre mode de vie change, sommes-nous bien assurés ?

Je checke avec mon courtier, c'est son métier !

Votre Courtier
Votre meilleure Assurance

I BELFOR 360° DamageScan

La 3D révolutionne le processus de gestion des sinistres

En quoi la 3D peut-elle être un outil de diagnostic des dommages ?

Dans certains types de sinistres, notamment industriels et commerciaux, la complexité ainsi que l'urgence de la prise de certaines mesures conservatoires peuvent être mieux maîtrisés grâce à ce procédé. La mise en carte en image 360° va permettre littéralement de fixer l'état des lieux qui sera la base de l'assainissement. Imaginez par exemple un immeuble de bureaux qui, suite à un incendie, est également touché par un dégât des eaux d'extinction, grâce à l'application d'un scan 360° dans chaque pièce, avec armoires ouvertes, les experts et compagnies auront une vue distincte de la situation qui servira de base afin de prendre les décisions adéquates et ainsi d'optimiser, simplifier et raccourcir considérablement la gestion des sinistres. Le diagnostic établi par le scan peut permettre la mise en place des mesures d'urgence, contribuer à limiter l'interruption d'activités et minimiser les pertes d'exploitation de l'entreprise sinistrée.

Concrètement, qu'est-ce que le virtuel permet de faire ?

Le BELFOR 360° DamageScan est un outil innovant permettant de réaliser un diagnostic virtuel des sinistres. À l'aide d'une caméra 3D haute définition, BELFOR enregistre la localisation des dommages immédiatement après l'incident. La visite virtuelle montre de façon objective,



avec une excellente définition, la situation réelle sur site au moment de la capture des images. Il est également possible de prendre ses propres mesures dans l'outil et de créer des plans en volume très précis. Dans chaque section, des notes complémentaires peuvent être ajoutées. Une seule numérisation permet de créer des photos de résolution 4K, des fichiers OBJ, des fichiers Pointcloud, des vidéos et d'autres données.

Quels sont les avantages pour les parties impliquées ?

Toutes les parties impliquées dans le sinistre disposent d'un accès en ligne au BELFOR 360° DamageScan, après avoir obtenu l'accord du sinistré.

Cela offre plusieurs avantages :

- › Elles ne sont pas obligées de se rendre plusieurs fois sur les lieux du sinistre. Cela permet de faire



des économies considérables de temps, de frais de déplacement et aussi de réduire drastiquement les émissions de CO².

- › Avec BELFOR 360° DamageScan, elles bénéficient d'un diagnostic très précis des dommages, qui permet une évaluation professionnelle du sinistre.
- › Comme le scan offre des possibilités de mesurages précis, il n'est plus nécessaire de procéder à des mesures complémentaires sur site et les calculs peuvent être effectués entièrement à distance.
- › Les images peuvent être consultées pendant toute la durée de gestion du sinistre, notamment pour vérifier des détails et garantir une bonne remise en état.

L'outil a également un effet très positif pour notre environnement : un cas ordinaire peut entraîner jusqu'à 1,3 tonne d'émissions de CO². Le BELFOR 360° DamageScan offre donc non seulement une solution innovante, un gain de temps (et bien sûr de budget), mais aussi une solution durable - pour toutes les personnes concernées.

Pour voir un exemple de scan 3D : <https://www.belfor.com/fr/belfor-360deg-scanner-de-dommages>.



Contact :
Ludovic Gillias - Managing Director
Molenberglei 5 - 2627 SCHELLE
03/870 50 40 - info@be.belfor.com.



**Toujours là
quand vous
avez besoin
de nous!**



RESIDENTIAL SOLUTIONS
RENOVATION SOLUTIONS
TECHNOLOGY SOLUTIONS

BELFOR (●)

Qu'il s'agisse d'un incendie, d'un dégât des eaux ou d'un assainissement, BELFOR est là pour vous, 24 heures sur 24.

**Un seul partenaire pour tout.
Rapide. Professionnel. Fiable.**

- Incendie et dégâts des eaux
- Travaux de remise en état bâtiment et mobilier
- Décontamination des moisissures
- Assèchement et désodorisation
- Sauvetage de documents et de données
- Travaux de peinture

**Numéro d'urgence
24/24 : 0800 24 24 7**

www.belfor.be



I EUROPE

Quelques sujets clés du BIPAR en 2021-2022

Les travaux et activités du BIPAR touchent essentiellement aux rouages du secteur de l'intermédiation en assurance et financière et aux différentes législations européennes qui peuvent l'affecter directement ou indirectement.

Les conséquences de la guerre en Ukraine sur le secteur de l'assurance, la révision de la DDA et la stratégie de protection des investisseurs de détail, la finance durable et la révision de la Directive sur le crédit à la consommation (DCC) ont été quelques-uns des dossiers clés du BIPAR en 2021-2022.

La guerre en Ukraine et le secteur de l'assurance

Le BIPAR a exprimé sa solidarité et sa sympathie avec les citoyens qui sont victimes de la guerre en Ukraine et regrette profondément la perte de vies humaines causée par l'action militaire. Le BIPAR condamne tous les développements qui menacent la démocratie et la liberté. Depuis le début de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le BIPAR relaie auprès de ses membres les informations de l'UE relatives

à la situation humanitaire en Ukraine et sur les sanctions européennes/internationales (voir <https://tinyurl.com/sanctions-europeennes>).

Par ailleurs, le BIPAR a également été contacté par l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA) qui est en train d'évaluer l'impact de la guerre entre l'Ukraine et la Russie du point de vue de la conduite et de la protection des consommateurs. Au cours d'une réunion virtuelle sur le sujet en avril 2022, EIOPA a expliqué ses principales préoccupations en la matière et certaines des prochaines étapes prévues, comme par exemple **une surveillance continue du marché (similaire à l'évaluation pendant la crise du COVID-19), des échanges continus avec les parties prenantes et la publication éventuelle d'orientations pour le secteur de l'assurance et pour les consommateurs.**

La révision de la Directive sur la distribution d'assurances (DDA)

Conformément à la DDA, la Commission européenne devait réexaminer la Directive avant février 2021. Dans ce contexte, elle devait publier un rapport sur l'application de l'article 1 de la DDA et une enquête générale sur l'application pratique des règles de la DDA en tenant dûment compte de l'évolution des marchés des produits d'investissement de détail. En raison

de l'adoption tardive de la DDA, puis de la crise du COVID-19, ces rapports ont été reportés.

En vertu de la DDA, EIOPA devait également préparer un rapport pour évaluer l'application de la DDA avant la fin 2020. EIOPA a reporté la publication de ce rapport au premier trimestre 2022, principalement en raison du retard dans la transposition et l'application de la DDA et de la pandémie de COVID-19.

Qu'est-ce qui a changé à cause de l'UMC et du projet de protection des investisseurs de détail ?

À l'été 2021, la Commission européenne a lancé une consultation publique pour alimenter un grand projet sur la protection des investisseurs de détail, comme annoncé dans le Plan d'action sur l'UMC. Cette initiative comportera des éléments qui sont déjà abordés par le chapitre de la DDA sur les IBIPs, notamment en matière de transparence, de conseils et d'incitations. Dans ce contexte, la Commission a demandé aux AES de lui fournir des avis techniques pour avril 2022 sur certains aspects relatifs à la protection des investisseurs de détail (ex : fourniture d'informations, transparence via le numérique, ouverture des chaînes de valeur, conflits d'intérêts dans le processus de vente).



La Commission actuelle (von der Leyen, mandat 2019-2024) ayant l'intention de se concentrer sur sa stratégie pour les investissements de détail et les produits d'investissement de détail, cela signifie en principe que pour la révision de la DDA, cette Commission envisage de se focaliser (uniquement) sur les IBIPs (chapitre VI de la DDA). Par conséquent, la révision de la DDA (dans son entièreté) a été reportée à une date indéterminée (peut-être sous la prochaine Commission 2024-2029), la Commission expliquant qu'il ne lui est pas possible de mener des processus parallèles pour apporter des changements sectoriels tout en adoptant une approche holistique. La Commission doit encore publier son rapport sur l'application de l'article 1 de la DDA et une enquête générale sur l'application pratique des règles de la DDA. La date de publication de ces rapports n'est pas encore connue.

Rapport d'EIOPA sur l'application de la DDA

Début 2022, EIOPA a publié son rapport sur l'application de la DDA (voir <https://tinyurl.com/rapport-application-dda>). Ce rapport fournira une base factuelle pour la révision future de la DDA. Une analyse pays par pays complète ce rapport. Le rapport examine, entre autres, les changements dans la structure du marché des intermédiaires d'assurance et l'impact du nouveau cadre réglementaire (avec un accent important sur la qualité des méthodes de vente et des conseils, sur le numérique, et sur le cadre de surveillance). EIOPA prévoit de

publier **un nouveau rapport sur l'application de la DDA à la fin de l'année 2023**, qui sera pris en compte par la Commission dans la préparation de sa future révision de cette Directive.

Avis d'EIOPA concernant la protection des investisseurs de détail

Dans le cadre de la préparation de la stratégie pour les investissements de détail et des propositions législatives mettant en œuvre certains des aspects de cette stratégie, la Commission a demandé à EIOPA un avis technique sur certains aspects relatifs à la protection des investisseurs de détail (ventes d'IBIPs DDA). Fin avril 2022, EIOPA a publié son avis technique. Les principales conclusions d'EIOPA dans les domaines que la Commission lui a demandé d'aborder dans son appel à avis (voir <https://tinyurl.com/appel-a-avis>) sont les suivantes :

- › **Améliorer l'engagement/l'intérêt des consommateurs à l'égard des informations fournies, y compris les informations numériques.**
- › **Évaluer les risques et les opportunités présentés par les nouveaux outils et canaux numériques.**
- › **S'attaquer aux conflits d'intérêts dommageables dans le processus de vente.**
- › **Promotion d'un processus de vente abordable et efficace.**
- › **Évaluation de l'impact de la complexité sur le marché des produits d'investissement de détail.**

En février 2022, dans sa réponse à la consultation d'EIOPA sur son projet d'avis technique, le BIPAR a souligné les messages clés suivants pour notre secteur :

- › **Un cadre réglementaire stable est essentiel**
Le BIPAR est en faveur d'un cadre réglementaire stable. Des changements ne devraient être apportés que lorsque cela est nécessaire. Lorsque des changements sont apportés, l'évaluation d'impact doit pouvoir montrer que les changements effectués le sont sur base du principe de la proportionnalité et de conditions de concurrence justes.
- › **La transparence des coûts des IBIPs est essentielle**
Le BIPAR soutient la transparence d'informations utiles et pertinentes en ce qui concerne les coûts des IBIPs. Pour les produits d'investissement, il est important que le client comprenne l'impact que les coûts peuvent avoir sur le rendement de l'investissement. À cet égard, le BIPAR insiste sur la nécessité de conditions de concurrence justes et de la comparabilité de produits et solutions qui sont comparables.
- › **Le choix entre différents modèles d'entreprise/de rémunération est essentiel**
Le cadre réglementaire actuel garantit que les accords sur les incitations sont correctement conçus. Le cadre réglementaire actuel permet aux consommateurs de choisir entre





différents modèles d'entreprise et différents systèmes de rémunération des intermédiaires, et ce sur une base transparente. Le système basé sur les commissions permet un large accès aux conseils/recommandations et les rend plus abordables, évitant ainsi le manque de conseil (« advice gap »). Le système d'honoraires peut être choisi par certains consommateurs.

De même que la prime d'assurance permet de mutualiser les risques, la rémunération basée sur les commissions permet de mutualiser les services au client, en garantissant l'assistance et le conseil à toute personne qui n'est pas en mesure de payer des honoraires. La mutualisation des services garantit un accompagnement personnalisé du client/consommateur sur toute la durée de la relation contractuelle et apporte une dimension sociale à l'ensemble des preneurs d'assurance. La liberté des investisseurs particuliers de choisir en fonction de leurs préférences et de leurs besoins ne doit pas être restreinte. Les consommateurs souhaitant investir dans des IBIPs ne doivent pas être laissés sans autre choix que l'auto-investissement ou le recours à des robots-conseillers.

- › **L'importance des conseils « humains »**
Sans nier l'importance des outils numériques dans la distribution des produits IBIPs, et tout en soulignant une nouvelle fois que les intermédiaires d'assurance et financiers utilisent quotidiennement ces outils dans leurs relations avec leurs clients (notamment lors de la crise du Covid 19), le BIPAR a regretté que le document de consultation d'EIOPA ne s'attarde pas assez sur l'importance de « l'aspect humain », sur la protection qu'un intermédiaire (et non un robot), proche de ses clients, peut leur offrir lors de l'achat de produits qui engagent leur épargne.

RC des intermédiaires

La Commission a adopté en 2017 une norme technique de réglementation (NTR) (voir <https://tinyurl.com/norme-technique-reglementation>) révisant les montants minimaux de l'assurance de responsabilité civile professionnelle/de la capacité financière des intermédiaires d'assurance. En mai 2022, EIOPA a informé le BIPAR qu'elle avait commencé à travailler sur la révision de ces montants de base minimaux de l'assurance RC professionnelle que les intermédiaires d'assurance et de réassurance sont censés détenir en vertu de l'article 10(4) de la DDA. En vertu de l'article 10(7) de la DDA, EIOPA doit revoir ces montants tous les 5 ans. La prochaine révision est prévue pour la fin de cette année, suivie d'un projet de NTR d'EIOPA qui sera proposé à la Commission en juin de l'année prochaine.

La finance durable

Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

Le Règlement SFDR (voir <https://tinyurl.com/reglement-SFDR>) est d'application depuis le 10 mars 2021. Il introduit de nouvelles exigences de publication d'informations pour les intermédiaires d'assurance qui fournissent des conseils sur les produits d'investissement fondés sur l'assurance (IBIPs) et pour les entreprises d'investissement, afin d'intégrer les facteurs de durabilité dans leurs décisions d'investissement et leurs processus de conseil. Le Règlement

SFDR prévoit une exemption dans son champ d'application pour les indépendants et les entités comptant moins de trois employés. Les États membres peuvent décider de ne pas appliquer cette exemption.

Ces obligations liées à la durabilité s'appliquent à tous les produits financiers tels que définis dans le Règlement SFDR, y compris les IBIPs, la gestion de portefeuille, les produits de retraite et les PEPP, **qu'ils soient ou non conçus comme des produits « verts » avec un profil ESG (environnemental, social et gouvernance)**. Il existe des obligations de publication d'informations au niveau de l'entité et au niveau du produit (voir ci-contre).

Lorsqu'ils agissent en tant que concepteurs de produits, les intermédiaires d'assurance et financiers seront tenus de fournir des informations supplémentaires au niveau de l'entité, au niveau précontractuel et au niveau périodique sur les produits financiers verts qu'ils mettent à disposition. Dans le cadre du Règlement SFDR, les produits verts peuvent soit :

1. avoir pour seul objectif l'investissement durable (« vert foncé », article 9 du Règlement SFDR), soit .
2. promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales (« vert clair », article 8 du Règlement SFDR).

Intégration des préférences en matière de durabilité dans la DDA et la MiFID II

Le 2 août 2021, les règles finales modifiant la DDA et la MiFID II (et d'autres législations sectorielles, à savoir les Directives sur les Gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, les OPCVM et sur Solvabilité II) pour intégrer les facteurs,

Les intermédiaires d'assurance et financiers doivent :

- › Publier sur leur site internet des informations sur leur politique d'intégration des risques liés au développement durable dans leurs conseils en investissement ou en assurance,
- › Publier sur leur site internet et inclure des informations sur la manière dont leur politique de rémunération est compatible avec l'intégration des risques liés au développement durable,
- › Publier sur leur site internet des informations indiquant s'ils prennent en compte, dans leurs conseils en investissement ou en assurance, les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ou des informations expliquant pourquoi ils ne le font pas,
- › Publier en tant qu'informations précontractuelles relatives à chaque produit financier, (i) la manière dont les risques en matière de durabilité sont intégrés dans leurs conseils en investissement ou en assurance, et (ii) le résultat de l'évaluation des impacts probables des risques en matière de durabilité sur les rendements des produits financiers qu'ils conseillent,
- › S'assurer que toute information publiée est à jour.
- › S'assurer que leurs communications commerciales ne contredisent pas les informations publiées conformément au Règlement SFDR.

risques et préférences de durabilité dans la prise de décision, ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne. **Les règles modifiées de la DDA/MiFID commenceront à s'appliquer à partir du 2 août 2022.**

Selon les nouvelles règles, les intermédiaires d'assurance qui distribuent des IBIPs et les entreprises d'investissement qui fournissent des conseils en matière d'investissement et de gestion de portefeuille doivent poser des questions pour identifier les préférences individuelles d'un client en matière de durabilité. Conformément à leur obligation d'agir dans le meilleur intérêt de leurs clients, les recommandations aux clients et aux clients potentiels doivent refléter à la fois les objectifs financiers et les préférences en matière de durabilité exprimés par ces clients. Il est précisé que, pour éviter les pratiques de vente abusives et les interprétations erronées, les intermédiaires d'assurance distribuant des IBIPs et les entreprises d'investissement fournissant des conseils d'investissement devraient d'abord évaluer les autres objectifs d'investissement, l'horizon temporel et les circonstances individuelles d'un client/client potentiel, avant de lui demander ses préférences potentielles en matière de durabilité.

En avril 2022, EIOPA a publié pour consultation son projet de lignes directrices sur l'intégration des préférences du client en matière de durabilité dans l'évaluation de l'adéquation des IBIPs en vertu de la DDA (voir <https://tinyurl.com/projet-lignes-directrices>). De même, ESMA a publié pour consultation une révision de ses lignes directrices MiFID sur l'adéquation intégrant les préférences du client en matière de durabilité (voir <https://tinyurl.com/consultation-revision>). Ces lignes directrices visent à promouvoir une application cohérente de ces règles et à prévenir les pratiques d'écoblanchiment.

Le BIPAR a soumis sa réponse aux deux consultations. Le 4 mai 2022, le BIPAR a organisé un webinaire sur la finance durable pour ses membres, au cours duquel Mme Ursula Bordas, Senior Expert chez EIOPA, a fait une présentation sur les nouvelles obligations des intermédiaires d'assurance et financiers en matière de durabilité.

La révision de la Directive sur le crédit à la consommation

Suite aux contrôles de mise en œuvre de la Directive sur le crédit à la consommation (DCC - 2008) qui ont mis en évidence certaines lacunes de la Directive, la Commission a lancé une évaluation de la DCC. Le BIPAR, avec son groupe de travail sur le crédit, a répondu à plusieurs consultations à ce sujet. Le 1^{er} juillet 2021, la Commission a publié une proposition de révision (voir <https://tinyurl.com/proposition-de-revision>) de la Directive dans le cadre de son « nouvel agenda du consommateur ».

Selon la Commission, la numérisation, la législation européenne récente dans des domaines pertinents pour le crédit à la consommation, le Covid-19 et le surendettement ont rendu cette révision nécessaire.

La position du BIPAR se concentre sur les points suivants : l'intermédiation de crédit et les conditions de concurrence équitables (rémunération, conseil, intermédiation à titre accessoire...); le plafonnement des taux d'intérêt, du taux annuel effectif global ou du coût total du crédit pour le consommateur; la vente croisée; la surcharge d'informations





précontractuelles/générales; l'accès aux bases de données de crédit et la proportionnalité supplémentaire pour les micro-entreprises et les PME.

Les principaux changements dans la proposition de la Commission pour les intermédiaires de crédit sont les suivants :

- › Un champ d'application plus large (services de crédit de financement participatif, crédits inférieurs à 200€...);
- › Des exigences d'informations (précontractuelles) plus détaillées (document supplémentaire);
- › De nouvelles règles sur les ventes croisées avec interdiction des ventes liées (mais des dérogations basées sur la Directive sur le crédit hypothécaire);
- › De nouvelles règles sur les conseils et sur l'utilisation des termes « conseil indépendant » ou « conseiller indépendant »;
- › Le plafonnement d'un ou plusieurs des éléments suivants : taux d'intérêt, taux annuel effectif global, coût total du crédit pour le consommateur;
- › Des obligations supplémentaires en matière de conduite professionnelle et exigences en matière de connaissances et de compétences;
- › Les États membres doivent assurer l'admission, l'enregistrement et la surveillance des prêteurs, des intermédiaires et des prestataires de services de financement participatif.

La proposition est actuellement en discussion au Parlement européen (PE) et au Conseil. La commission ECON du PE, saisie pour avis, a adopté son avis en avril 2022. **Certains amendements proposés par les députés européens membres d'ECON qui avaient suggéré une interdiction des commissions ou une interdiction pour les intermédiaires d'utiliser les mots « conseil » ou « conseiller », n'ont pas été adoptés et inclus dans l'avis d'ECON.** L'avis demande des règles plus strictes pour les conseils indépendants et ne semble pas autoriser l'utilisation des termes : « conseil », « conseiller » ou des termes similaires pour les prêteurs. L'avis prévoit par ailleurs un délai supplémentaire pour l'application des règles aux micro-entreprises et aux PME.

Les amendements adoptés par ECON doivent maintenant être pris en considération par la commission IMCO (en charge du dossier) lors du vote de son rapport sur le dossier. Plus de 800 amendements ont été déposés au sein d'IMCO, que le BIPAR et son groupe de travail sur le crédit ont analysé et commenté. Le BIPAR et son groupe de travail continueront à suivre de près la suite du processus législatif. La commission IMCO devrait voter sur son rapport à la mi-juin 2022 et un vote en plénière est prévu pour juillet. À l'issue de ce dernier vote, et une fois que le Conseil aura également trouvé un accord, les négociations en trilogue pourront commencer en vue de l'adoption finale.

Autres sujets clés du BIPAR

Ces sujets ne sont pas abordés dans cet article mais des informations complètes sur ces sujets importants pour notre secteur sont disponibles au secrétariat de Feprabel ou sur le site du BIPAR (www.bipar.eu) : Le Règlement général sur la protection des données (RGPD), La Directive sur les marchés d'instruments financiers (MiFID II), Le Règlement sur les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (PRIIPs), Le produit paneuropéen d'épargne-retraite individuelle (PEPP), La Directive sur les contrats de crédit aux consommateurs relatifs aux biens immobiliers à usage résidentiel, Le numérique (La stratégie en matière de finance numérique (Règlement MiCA - Règlement DORA - la loi sur la cyber-résilience), La finance numérique et ouverte, L'intelligence artificielle (IA), la Directive sur la commercialisation à distance des services financiers auprès des consommateurs (DMFSD) - Proposition révisée), La Directive Solvabilité II - Propositions de la Commission, L'éducation financière du consommateur, La Directive sur l'assurance automobile et La lutte contre le blanchiment de capitaux (LBC).

Isabelle Audigier
Directrice juridique du BIPAR

COMITÉ DE PILOTAGE DU BIPAR 2022-2023



Conseil d'Administration



Président
Dominique Sizes
(courtier français et membre de Planète CSCA)



Vice-Président
Juan Ramón Plá
(courtier espagnol et trésorier d'ADECOSE)



Vice-Président
Nicolas Bohème
(agent français et membre d'agéa)



Secrétaire Général
Yorck Hillegaart
(courtier allemand et membre du conseil d'administration de la BDVM)



Trésorier
Christoph Berghammer
(courtier autrichien et membre du WKO Versicherungsmakler)



Directeur permanent du BIPAR
Nic De Maesschalck

Comité de Gestion

Conseil d'administration

+



Président de la Commission Affaires UE
Paul Carty
(courtier irlandais et membre de Brokers Ireland)



Président de la Commission Affaires internationales
Jaap Meijers
(courtier néerlandais et membre de d'Adfiz)



Président de la Commission des Agents du BIPAR
Jean-François Mossino
(courtier italien et membre du SNA)

Autres membres du Comité de Pilotage

Hans-Georg Jenssens, André Lamotte, Yossi Manor, David Wahli, Roger van der Linden (Président de la Commission des Courtiers du BIPAR) et Elie Ziade.

Membres honoraires du Comité de Pilotage

Alessandro De Besi, Gérard Lebègue et Manuel Vila.

Nombreux sont les représentants belges actifs au sein du BIPAR. Citons, par exemple, André Lamotte (ancien Président FEPRABEL) qui a présidé le BIPAR entre 2015 à 2016. Patrick Cauwert, CEO FEPRABEL, actuellement membre du Comité des Directeurs du BIPAR. André Van Varenberg, ancien Secrétaire Général de l'UPCA, ancien Président de la Commission des Courtiers du BIPAR.



Décisions relatives à des procédures d'infraction prises par la Commission européenne

PROCÉDURE D'INFRACTION

En tant que gardienne des traités, la Commission européenne est chargée de veiller à l'application correcte du droit communautaire et peut engager une procédure d'infraction en vertu de l'article 258 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) lorsqu'elle estime qu'un État membre a enfreint le droit communautaire.

1^{ère} étape : La Commission adresse à l'état membre une lettre de mise en demeure l'invitant à lui soumettre ses observations dans un délai de deux mois. Cet échange de vues n'est normalement pas rendu public.

2^{ème} étape : En l'absence de réponse à la lettre de mise en demeure ou si les observations transmises par l'état membre ne sont pas jugées satisfaisantes, la Commission envoie un avis motivé. L'état membre dispose d'un délai supplémentaire de deux mois pour s'y conformer. À ce stade, la Commission publie un communiqué de presse informant les citoyens européens de l'objet de la procédure.

3^{ème} étape : Si l'état membre ne respecte toujours pas le droit communautaire, la Commission peut décider de saisir la Cour de justice européenne, dont l'arrêt est contraignant.

4^{ème} étape : Si l'état membre ne se conforme pas à l'arrêt de la Cour, la Commission peut demander l'imposition d'une astreinte au titre de l'article 260 du TFUE.

Ci-dessous, nous vous livrons une liste (non exhaustive) des décisions relatives à des procédures d'infraction prises par la Commission européenne durant l'année écoulée.

Lutte contre le blanchiment de capitaux

5^e Directive anti-blanchiment - Lettre de mise en demeure à la Tchéquie - Avis motivé à l'Irlande et au Portugal

La Commission européenne a envoyé le 12 novembre 2021 une lettre de mise en demeure à la Tchéquie ainsi qu'un avis motivé à l'Irlande pour transposition incorrecte de la 5^e Directive anti-blanchiment. Le délai de transposition de la Directive était fixé au 10 janvier 2020. La Commission a conclu à l'existence de plusieurs cas de transposition incorrecte par la Tchéquie, qui concernent, entre autres, certains aspects fondamentaux tels que la définition des bénéficiaires effectifs et le bon fonctionnement des registres des bénéficiaires effectifs. En l'absence de registres des bénéficiaires effectifs accessibles au public et fonctionnant correctement, la personne qui détient ou contrôle effectivement un actif peut facilement rester dans l'ombre en créant des sociétés anonymes ou des fiducies/trusts sur des territoires qui n'exigent pas l'enregistrement

du bénéficiaire effectif de la société ou en faisant appel à des prête-noms ou à des mandataires pour signer les documents. Cette pratique ouvre la voie à la corruption, au blanchiment de capitaux et à d'autres pratiques financières illicites.

La Commission a conclu que l'Irlande n'avait pas complètement transposé l'obligation d'identifier pleinement les personnes qui détiennent ou contrôlent effectivement les comptes de paiement, les comptes bancaires et les coffres-forts. Des retards dans l'accès des autorités compétentes aux informations sur l'identité des titulaires de comptes bancaires et de comptes de paiement ainsi que de coffres-forts entravent la détection des transferts de fonds liés au blanchiment de capitaux et au terrorisme.

La Commission a adressé le 19 mai 2022 un avis motivé au Portugal, également pour transposition incomplète de la 5^e Directive anti-blanchiment. Elle considère que plusieurs de ses dispositions n'ont pas été transposées, notamment les obligations des établissements de crédit et des établissements financiers pour ce qui est des cartes prépayées anonymes émises dans des pays tiers, les informations à obtenir concernant les relations d'affaires ou les transactions impliquant des pays tiers à haut risque et l'accessibilité des informations sur les bénéficiaires effectifs d'une fiducie/d'un trust ou d'une construction juridique similaire.



La direction politique de la Commission européenne - Photo : <https://ec.europa.eu>



4^e Directive anti-blanchiment - Avis motivé à la Slovaquie

Ayant relevé plusieurs cas de transposition incorrecte en droit national de la 4^e Directive anti-blanchiment, la Commission a adressé le 6 avril 2022 un avis motivé à la Slovaquie. Les cas ont trait à des aspects fondamentaux tels que le bon fonctionnement des cellules de renseignement financier (CRF), les sanctions et les mesures administratives destinées à punir les infractions relevant du blanchiment de capitaux ou la création de mécanismes permettant de signaler les infractions (lancement d'alerte). Les règles anti-blanchiment jouent un rôle important dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et contre le financement du terrorisme.

Droit pénal - Lettres de mise en demeure au Portugal, à Malte, à la Lettonie et à la Lituanie - Avis motivé à la Belgique

La Commission a ouvert le 9 février 2022 des procédures d'infraction contre le Portugal, Malte, la Lettonie et la Lituanie, pour transposition incomplète des règles de l'UE en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux au moyen du droit pénal. Ces règles, établies dans la Directive (UE) 2018/1673, définissent les infractions pénales et les sanctions dans le domaine du blanchiment de capitaux en vue de faciliter la coopération policière et judiciaire entre les pays de l'UE et

d'éviter que les criminels profitent de systèmes juridiques plus cléments. Elles érigent le blanchiment de capitaux en infraction pénale lorsqu'il est commis intentionnellement et en sachant que les actifs en question proviennent d'une activité criminelle. Les Etats membres avaient jusqu'au 3 décembre 2020 pour transposer la Directive.

Après une lettre de mise en demeure en février 2021, la Belgique a reçu le 6 avril 2022 un avis motivé pour défaut de communication de certaines des mesures nécessaires pour transposer en droit national les règles de cette Directive.

Lutte contre la fraude

Droit pénal - Lettres de mise en demeure à plusieurs Etats membres

La Commission a décidé d'ouvrir le 2 décembre 2021 des procédures d'infraction contre la Croatie, la Finlande, la Grèce, la Lettonie, le Luxembourg, le Portugal, la Roumanie et l'Espagne au motif que ces pays n'avaient pas transposé correctement les règles de l'UE relatives à la lutte contre la fraude portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union au moyen du droit pénal (Directive (UE) 2017/1371). Ces règles, qui font partie de la stratégie antifraude globale de la Commission, protègent le budget de l'UE en harmonisant les définitions, les sanctions, les règles de compétence et les

délais de prescription en rapport avec la fraude et les autres infractions portant atteinte aux intérêts financiers de l'UE. Une transposition correcte de ces règles par les États membres est nécessaire pour permettre au Parquet européen de mener des enquêtes et d'engager des poursuites efficaces. Le délai de transposition de la Directive en droit national a expiré le 6 juillet 2019. Dans son rapport du 6 septembre 2021 sur la transposition de la Directive, la Commission montre que des améliorations sont nécessaires, notamment pour assurer la transposition cohérente des définitions des infractions pénales et de la responsabilité des personnes morales et physiques, ainsi que des sanctions à leur encontre.

La Commission a envoyé le 9 février 2022 des lettres de mise en demeure à la Belgique, à Chypre, à la Slovaquie, à la Slovénie et à la Suède pour transposition incorrecte en droit national de cette Directive.

Paiements autres qu'en espèces - Avis motivés à la Belgique, à la Bulgarie et à la Tchéquie

La Commission a adressé le 19 mai 2022 des avis motivés à la Belgique, à la Bulgarie et à la Tchéquie, les invitant à lui communiquer des informations sur la manière dont les règles de l'UE en matière de lutte contre la fraude et la contrefaçon des moyens de paiement





autres que les espèces (Directive (UE) 2019/713) ont été transposées dans leur droit national. Les Etats membres devaient transposer cette Directive pour le 31 mai 2021 au plus tard. Cette Directive érige en infractions pénales le vol et le détournement d'authentifiants de paiement, ainsi que leur vente et leur diffusion ultérieures. Elle s'applique aux opérations autres qu'en espèces effectuées à l'aide de tout type d'instrument de paiement, y compris les cartes bancaires, mais aussi les instruments virtuels tels que les paiements mobiles.

Lutte contre le terrorisme

Directive sur la lutte contre le terrorisme - Lettres de mise en demeure à plusieurs Etats membres

La Commission européenne a envoyé le 23 septembre 2021 des lettres de mise en demeure à l'Autriche, à la Finlande, à la Croatie et au Luxembourg pour transposition incorrecte de certains éléments des règles de l'UE en matière de lutte contre le terrorisme (Directive (UE) 2017/541). Parmi ces règles figurent des dispositions qui érigent en infractions pénales et sanctionnent les agissements liés au terrorisme, comme le fait de se déplacer à l'étranger pour commettre un acte terroriste, de revenir ou de se déplacer dans l'UE en vue de telles activités, de suivre un entraînement à des fins terroristes et de financer le terrorisme. Ces règles prévoient également des dispositions particulières pour les victimes du terrorisme afin de garantir qu'elles ont accès à des informations fiables ainsi qu'à des services d'aide professionnels et spécialisés, immédiatement après un attentat et aussi longtemps que

nécessaire. Elles constituent un élément important du programme de lutte antiterroriste de l'UE. Les Etats membres devaient les transposer dans leur législation nationale au tard le 8 septembre 2018.

La Commission a également adressé le 12 novembre 2021 des lettres de mise en demeure contre la Hongrie, la Lettonie, la Roumanie, la Suède, la Slovaquie et la Slovaquie, et le 2 décembre 2021, à la Belgique, l'Estonie et l'Italie au motif que ces pays n'ont pas transposé correctement certains éléments de la Directive sur la lutte contre le terrorisme.

Lutte contre l'évasion fiscale

Directive sur la lutte contre les pratiques d'évasion fiscale - Lettres de mise en demeure à Chypre, à la Tchéquie - Avis motivés à la Belgique et au Luxembourg

La Commission a envoyé le 23 septembre 2021 une lettre de mise en demeure à Chypre pour transposition incorrecte de la règle de limitation des intérêts prévue par la Directive sur la lutte contre l'évasion fiscale (article 4). Chypre fait usage de la possibilité d'exonérer les entreprises financières de l'application des règles de limitation des intérêts figurant dans la directive sur la lutte contre l'évasion fiscale. La législation nationale concernée va toutefois au-delà des exonérations autorisées et prévoit une déductibilité illimitée des intérêts aux fins de l'impôt sur les sociétés pour les entités de titrisation, qui ne sont pas considérées comme des « entreprises financières » au sens de l'article 2 (5) de la Directive.

La Commission a également adressé le 23 septembre 2021 une lettre de mise en demeure à la Tchéquie au motif que celle-ci n'avait pas communiqué toutes les mesures nationales requises pour mettre pleinement en œuvre la Directive (UE) 2017/952 du 29 mai 2017 modifiant la Directive (UE) 2016/1164 en ce qui concerne les dispositifs hybrides faisant intervenir des pays tiers. La date limite pour la communication des mesures était fixée au 31 décembre 2019. La Tchéquie n'a notifié les mesures concernées que partiellement et dispose à présent de deux mois pour agir et prendre les nouvelles mesures requises.

Le 2 décembre 2021, la Belgique a reçu un avis motivé pour transposition incorrecte de la Directive (UE) 2016/1164. Contrairement à ce que prévoit l'article 8 (7) de la Directive, le droit belge ne permet pas à un contribuable de déduire l'impôt payé par une société étrangère contrôlée de la charge fiscale qu'il supporte dans l'Etat dans lequel il a sa résidence fiscale.

La Commission a décidé d'adresser un avis motivé 2 décembre 2021 au Luxembourg pour transposition incorrecte de la Directive sur la lutte contre l'évasion fiscale. L'article 4 (7) de la Directive prévoit une dérogation aux mesures limitant la déductibilité des paiements d'intérêts de l'assiette de l'impôt sur les sociétés en faveur des entreprises financières. La Directive comprend, à son article 2, point 5), une liste exhaustive des entités considérées comme des entreprises financières à cette fin. Toutefois, le Luxembourg accorde également la dérogation aux entités de titrisation qui ne sont pas des entreprises financières au sens de la disposition susmentionnée.

Redressement des banques et résolution de leurs défaillances

Lettres de mise en demeure à la Finlande et à la Grèce

La Commission a envoyé le 23 septembre 2021 des lettres de mise en demeure à la Finlande et à la Grèce pour transposition incorrecte de certaines dispositions de la Directive sur le redressement des banques et la résolution de leurs défaillances (Directive BRRD, 2014/59/UE), à savoir les dispositions du cadre pour le redressement des banques et la résolution de leurs défaillances relatives aux conditions de recapitalisation préventive (Finlande) et aux exclusions du renflouement interne (Grèce). Cette Directive est un élément central du cadre réglementaire mis en place dans le sillage de la crise financière de 2008 pour rendre le secteur financier plus sûr et plus sain. Il s'agit d'une étape importante pour l'union bancaire, étant donné que les règles de la Directive BRRD dotent les autorités nationales des outils et des pouvoirs nécessaires pour atténuer et gérer les difficultés ou les défaillances des banques dans tous les Etats membres de l'UE.

L'objectif est de pouvoir restructurer les banques au bord de la faillite sans que le contribuable doive mettre la main à la poche pour préserver la stabilité financière. Le délai de transposition de ces règles dans le droit national était le 31 décembre 2014.



Assister les familles lors d'un des moments les plus difficiles de leur vie. C'est notre spécialité depuis 85 ans déjà, à la grande satisfaction de 96% de nos clients.

DELA paie et règle les obsèques de l'assuré en étroite concertation avec les proches. Unique en son genre : notre assistance élargie. Notre conseiller en formalités après funérailles se rend sur place et apporte de l'aide et des conseils pour remplir les formalités pratiques et administratives.

À leur demande, notre coordinateur se charge d'organiser certains services supplémentaires pour la famille tels qu'un baby-sitter, de l'aide familiale etcetera. Un psychologue accompagne les proches dans leur processus de deuil. DELA organise et finance le rapatriement en cas de décès à l'étranger ou le retour anticipé des membres de la famille qui habitent avec l'assuré en cas de son décès soudain en Belgique. De plus, l'assuré et ses proches peuvent appeler la ligne d'info de DELA pour toutes les questions pratiques relatives au décès d'un proche.

Votre qualité de courtier vous vaut de bénéficier de notre part d'un service exceptionnel, mais aussi d'un solide soutien commercial. Autant de raisons d'ajouter DELA à votre portefeuille.

Pour en savoir plus, envoyez un e-mail à salessupport@dela.be ou appelez le 02 800 87 88.

DELA
pour eux, pour vous

DELA Natura- en levensverzekeringen N.V. – succursale belge (n° d'entreprise 0665.931.229), sise à Noorderplaats 5 boîte 2, 2000 Anvers, succursale de DELA Natura- en levensverzekeringen N.V., société de droit néerlandais (n° KvK 17078393), sise à Oude Stadsgracht 1, 5611DD Eindhoven, Pays-Bas, agréée pour la Branche 21 assurances vie sous le n° de code 2864 ; producteur du Plan de Prévoyance obsèques de DELA, assurance vie Branche 21 soumise au droit BE, couvre vos frais d'obsèques à vie à concurrence du montant pour lequel vous êtes assuré. Le preneur d'assurance n'est pas couvert pour un décès qui résulte de l'un des risques exclus, à savoir un suicide dans l'année suivant l'entrée en vigueur de la police ; une participation volontaire à un acte de violence collectif/un acte de terrorisme, ou à une guerre (sauf circonstances professionnelles [par ex. : militaires, policiers, pompiers]) ; délit ou infraction si le preneur d'assurance en est le (co-)auteur. Des restrictions et exclusions spécifiques s'appliquent à l'assistance supplémentaire, l'assistance psychologique et le rapatriement & retour anticipé. Vous les trouverez dans les Conditions Générales. Offre, calcul de prime et Conditions Générales : www.dela.be et/ou votre courtier. Plaintes : contact@dela.be ou à l'Ombudsman des Assurances (square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles). © 2022 - v18/03/2022



Lutte contre la cybercriminalité

Lettres de mise en demeure la Hongrie, à la Lettonie et à Malte

La Commission européenne a adressé le 19 mai 2022 des lettres de mise en demeure à la Hongrie, à la Lettonie et à Malte pour mise en œuvre incorrecte de certaines dispositions de la Directive relative aux attaques contre les systèmes d'information, notamment pour ce qui est des dispositions relatives à certaines infractions, aux niveaux de sanction requis et à la compétence. Cette Directive constitue un élément essentiel du cadre juridique de l'UE pour la lutte contre la cybercriminalité et impose aux Etats membres de renforcer leur législation nationale dans ce domaine et d'introduire des sanctions pénales plus sévères, notamment en cas de cyberattaques à grande échelle. Les Etats membres doivent également désigner des points de contact, disponibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, afin d'assurer une meilleure coopération entre les autorités nationales.

Protection des données

RGPD - Avis motivé à la Belgique et lettre de mise en demeure à la Slovaquie

La Commission a adressé le 12 novembre 2021 un avis motivé à la Belgique au motif que celle-ci enfreint l'article 52 du Règlement général sur la protection des données (RGPD), qui dispose que l'autorité de contrôle de la protection des données doit exercer les missions et les pouvoirs dont elle est investie en toute indépendance. L'indépendance des autorités

de protection des données exige que leurs membres soient libres de toute influence extérieure et n'exercent aucune activité professionnelle incompatible. Or, certains membres de l'autorité belge chargée de la protection des données ne peuvent pas être considérés comme libres de toute influence extérieure, parce qu'ils font rapport à un comité de gestion dépendant du gouvernement belge, parce qu'ils ont participé à des projets gouvernementaux sur la recherche des contacts dans le cadre de la COVID-19 ou parce qu'ils sont membres du comité de sécurité de l'information.

La Slovaquie a reçu le 9 février 2022 une lettre de mise en demeure au motif qu'elle avait manqué aux obligations de notification qui lui incombent au titre du RGPD et n'a pas permis à son autorité de protection des données d'utiliser tous les pouvoirs que lui confère le RGPD en matière d'adoption de mesures correctrices. A la suite de l'entrée en application du RGPD il y a plus de trois ans, la Slovaquie est le seul Etat membre à n'avoir pas adapté son cadre national de protection des données, y compris les règles relatives à son autorité de protection des données. L'autorité de protection des données joue un rôle essentiel pour veiller à ce que le RGPD soit appliqué au niveau national. Elle doit donc être en mesure d'utiliser tous les pouvoirs que lui confère le RGPD en matière d'adoption de mesures correctrices.

Directive sur le crédit hypothécaire

Avis motivé à l'Italie

La Commission a décidé d'adresser le 2 décembre 2021 un avis motivé à l'Italie pour transposition incomplète de la

Directive sur le crédit hypothécaire. Elle demande en particulier à l'Italie d'adopter et de notifier les dispositions relatives à la liberté d'établissement et à la libre circulation des services des intermédiaires de crédit, ainsi qu'à leur surveillance. La Directive vise à renforcer la protection des consommateurs dans le domaine des prêts hypothécaires et à favoriser la concurrence, notamment en ouvrant les marchés nationaux aux intermédiaires de crédit. Une concurrence accrue devrait bénéficier aux consommateurs grâce à un choix plus large et à une réduction des coûts. Le délai fixé pour la transposition en droit national a expiré le 21 mars 2016.

Solvabilité II

Droit de renonciation aux contrats d'assurance - Lettre de mise en demeure à l'Autriche

La Commission a demandé le 9 février 2022 à l'Autriche de mettre sa législation nationale relative à la protection des consommateurs souscrivant des polices d'assurance vie en conformité avec le droit de l'Union et la jurisprudence pertinente de la Cour de justice. Conformément à la Directive Solvabilité II sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice), les clients qui ont conclu un contrat d'assurance vie ont le droit de changer d'avis et de renoncer au contrat dans un délai compris entre 14 et 30 jours. La compagnie d'assurance doit les informer de leur droit de renonciation avant la conclusion du contrat. La Cour a précisé que le délai de renonciation ne commence pas à courir si le client n'a pas reçu les informations requises sur son droit de renonciation (C-209/12, Endress) et que, dans un tel cas, le client a le droit d'exercer son droit de renonciation sans

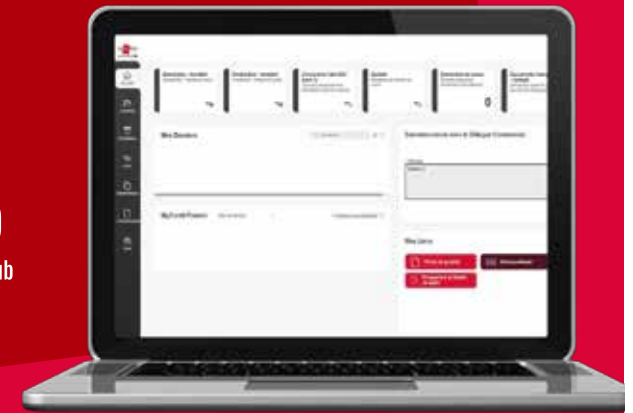
limite dans le temps, même des années après la conclusion du contrat. En 2019, elle a ajouté que les consommateurs bénéficient d'un délai de renonciation prolongé lorsque les informations fournies par la compagnie d'assurance sont si gravement erronées que le client n'est pas en mesure de prendre une décision (C-355/18 à C-357/18 et C-479/18, Rust-Hackner e.a.). Par ailleurs, la Cour a clarifié les droits au remboursement des clients qui renoncent à leur police d'assurance vie en application de ces dispositions. La législation nationale autrichienne n'étant toujours pas pleinement alignée sur la Directive Solvabilité II et sur les arrêts de la Cour, il est possible que les consommateurs autrichiens ne bénéficient pas de la protection à laquelle ils ont droit.

Fiscalité automobile

Lettre de mise en demeure à la Grèce

La Grèce a reçu le 23 septembre 2021 une lettre de mise en demeure au motif qu'elle n'appliquait pas correctement les règles de l'UE relatives aux véhicules d'occasion achetés dans d'autres Etats membres de l'UE. La procédure nationale d'immatriculation fiscale décourage la mise en circulation des véhicules d'occasion en Grèce, au profit de la vente de produits similaires disponibles sur le marché national. En outre, la Grèce interdit l'immatriculation de catégories particulières de véhicules d'occasion achetés dans d'autres États membres de l'UE. La Grèce a donc manqué à ses obligations relatives à la libre circulation des marchandises et à l'interdiction d'introduire un traitement fiscal discriminatoire pour les produits (articles 34, 36 et 110 du TFUE).

Source : <https://ec.europa.eu> (site internet de la Commission Européenne)



My D-Hub : la plateforme électronique de Demetris pour les courtiers

Votre profession de courtier vous expose à une lourde administration. Avec My D-Hub, vous la traitez rapidement, facilement et efficacement. Vous gardez une vue d'ensemble claire de toutes vos demandes de crédit en cours. Vous les consultez à tout moment, en temps réel. Il vous reste donc plus de temps pour diriger votre entreprise et offrir un service optimal à vos clients.

Simplifiez votre workflow quotidien :

- Uploaderez les bons documents en un minimum de temps.
- Communiquerez directement avec votre credit officer.
- Consulterez vos demandes de crédit en cours en un clin d'œil.
- Restez à la page avec des informations de produit et des tarifs actualisés.

DEVENIR PARTENAIRE DE DEMETRIS ?

Envoyez un e-mail à brokers@demetris.be ou enregistrez-vous sur www.demetris.be.

DEMETRIS | BNP PARIBAS GROUP
partenaire du courtier en crédit hypothécaire

Demetris SA, intermédiaire en assurances, P. Bayensstraat 51, 1702 Groot-Bijgaarden, RPM Bruxelles - tva BE0452.211.723, est inscrit sous ce numéro auprès de la FSMA, rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles, et agit comme agent d'assurances lié, rémunéré par des commissions, pour AG Insurance SA.
Demetris SA est agent bancaire exclusif de BNP Paribas Fortis SA. Demetris SA distribue en qualité d'intermédiaire en crédit hypothécaire (agent lié) les crédits hypothécaires de BNP Paribas Fortis SA, sous réserve d'acceptation par le prêteur.
Prêteur: BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, B-1000 Bruxelles, RPM Bruxelles - tva BE0403.199.702.



CHIFFRES & RAPPORTS

Croissance, chantiers IT et service à taille humaine

Le contexte sanitaire que l'on avait quitté fin 2020 s'est prolongé en 2021 et n'a pas perturbé l'activité de l'entreprise. Comme chez nos confrères, la sinistralité et la fréquence ont été réduites, mais nous avons également, et à nouveau, connu une forte croissance en 2021 puisque le chiffre d'affaires a connu une augmentation de 12 %.

Chantiers IT

À l'aube de nos 25 ans, nous avons entamé un virage informatique de grande envergure puisque notre « bon vieux » logiciel fait peau neuve. Migrer l'entièreté de son passé dans un nouvel environnement n'est pas chose aisée, mais l'énorme investissement de nos équipes internes ainsi que les retours positifs et constructifs de nos partenaires courtiers font de ces différents chantiers IT, une réussite. Ceux-ci ouvrent désormais la porte à une nouvelle vague d'innovation produits et à une future diversification des niches dans lesquelles nous sommes présents.

Une qualité de service à taille humaine

C'est une obsession depuis nos débuts : la qualité de services délivrés aux courtiers est essentielle. Elle est incarnée par chacun des 46 collaborateurs Aedes et est mesurable au travers des indicateurs suivants : le **J+1** (gestion de toute pièce production endéans 24h), le **J+2** (gestion de toute pièce sinistre endéans 48h) et le **NS+2H** (tout nouveau sinistre est ouvert dans les deux heures). Plus que jamais, nos collaborateurs symbolisent l'esprit Aedes et cette culture d'entreprise forte que nous développons quotidiennement. Ils contribuent grandement à la croissance de notre société. Merci à eux !

L'enthousiasme, l'envie, la détermination et l'excellence restent plus que jamais nos moteurs quotidiens.

En 2022, comme en 2021, Aedes s'engage à être résolument différent. Pour ses clients, pour ses assurés, pour ses partenaires.

Parce que grandir, c'est rêver un peu et y croire beaucoup !

« Aedes en chiffres »

Croissance du chiffre d'affaires 2021¹

+ 12 %

Respect du J+1 en production

99 %

(pourcentage de pièces traitées en production dans le respect du J+1 en 2021²)

Respect du J+2 en sinistre

96,8 %

(pourcentage de pièces traitées en production dans le respect du J+2 en 2021³)

Moyenne d'âge de l'équipe

35

1. Exprimé en volume de primes acquises.

2. Chiffre validé par un organisme externe, BDO dans le rapport « ISAE3402 Type II Assurance Report » - Période d'observation : 01/01/21 au 31/12/21.

3. Chiffre validé par un organisme externe, BDO dans le rapport « ISAE3402 Type II Assurance Report » - Période d'observation : 01/01/21 au 31/12/21.

aedes
INNOVATEUR D'ASSURANCES



Copie de la copie de l'original ?
Hors de question !

L'innovation
c'est dans nos gènes !





CHIFFRES & RAPPORTS

Résultats d'AG pour le premier semestre 2022 : un bilan positif

La première moitié de l'année se marque par un bilan positif, malgré le contexte économique et géopolitique complexe. Inflation, volatilité des marchés financiers, tempêtes du premier trimestre, sécheresse marquée de l'été...

AG maintient le cap vers de beaux résultats en 2022. À la moitié de l'année, le résultat net d'AG s'élève à 327 millions EUR, soit une hausse de 28 % par rapport à la même période l'année dernière.

En Non-Vie, l'encaissement progresse de + 4,6 % par rapport à 2021. Si on le compare à la même période l'année précédente, le ratio combiné est en légère hausse (94,6 %, vs 93,8 % l'an dernier).

L'encaissement en Vie enregistre une croissance de + 4,7 %, pour ce 1^{er} semestre. Les produits d'investissement à taux garantis et les assurances de la branche 23 enregistrent tous de belles performances. Nos réserves techniques (actifs sous gestion) affichent 59,3 milliards EUR.

Le bon bilan et la solvabilité d'AG prouvent que la compagnie traverse la crise avec résilience. Elle l'affronte en montrant qu'elle est supportée de ses clients, de ses partenaires de distribution et de la vie sociale et économique du pays.

AG remercie particulièrement les courtiers pour leur confiance et leurs résultats.

Retrouvez les résultats semestriels dans le communiqué de presse d'Ageas. (Scannez le QR Code ci-dessous)



« AG en chiffres »

Résultat net du 1^{er} semestre

327

millions d'euros

Encaissement Non-Vie

+ 4,6 %

Encaissement Non-Vie par rapport au 1^{er} semestre 2021

Encaissement Vie

+ 4,7 %

Encaissement Vie par rapport au 1^{er} semestre 2021

Actifs sous gestion en Vie

59,3

milliards d'euros d'actifs sous gestion en Vie
au 1^{er} semestre 2021

~~NORMES CO₂~~
~~VALEUR DE REVENTE~~
~~FINANCEMENT~~
~~RÉPARATIONS~~

Go4Lease



La liberté du leasing désormais accessible à tous.

Chez votre courtier : découvrez la liberté, la simplicité et la transparence d'un leasing auto sur mesure !

go4leaseag.be





CHIFFRES & RAPPORTS

Durabilité et innovation en fer de lance

Plus que jamais, si le Groupe Allianz confirme sa capacité à consolider sa position de leader au niveau mondial, il se tourne aussi vers l'avenir pour jouer un rôle phare dans les défis environnementaux du futur. Pour y arriver, Allianz Benelux entend renforcer sa relation avec les courtiers, notamment grâce à de réels investissements dans l'innovation.

Nous pourrions réaffirmer notre première place, au niveau du groupe, en termes de capitalisation boursière. Ou parler de notre rating AA, d'être la marque d'assurance la plus connue au monde, voire nous réjouir de notre 'audace' en branche 23, toujours payante (grâce à la parfaite implication de nos courtiers). Néanmoins, notre satisfaction est tournée vers le futur.

Un engagement vert avec les courtiers

Un sujet de satisfaction est d'être considéré comme le meilleur assureur en durabilité et respect de l'environnement (première place au Dow Jones sustainability index). Un résultat obtenu avec Allianz for a Better World. Innovant,

ce produit regroupe des fonds répondant aux objectifs tels qu'émis par l'ONU. Cette année, Allianz propose de nouveaux fonds ESG axés sur la pollution, la gestion énergétique ou la santé.

Un engagement en vie et en non-vie

Avec la volonté d'optimiser notre digitalisation, de proposer des produits innovants et de ne jamais oublier notre impact sur la planète, Allianz se positionne à long terme comme une référence en assurance non-vie. Avec les courtiers, nous adapterons nos produits et services au regard des attentes de leurs clients et pour répondre aux changements futurs en termes d'environnement, de mobilité ou d'habitat.

Innover pour consolider notre relation

Des efforts particuliers ont été (et seront) mis en place pour réinventer notre métier. L'Allianz Portfolio Analyser en est un exemple. En profitant d'une intelligence numérique renforcée, nos courtiers disposent d'un outil puissant pour informer, convaincre et fidéliser leurs clients. Assurément, Allianz se positionne, avec et grâce à ses courtiers, comme un acteur incontournable du monde de l'assurance de demain !

« Allianz en chiffres »

La durabilité n'est plus une option, mais un réel axe de croissance.

Parts de marché Vie & Non-Vie 2020

6,4 % & 3,1 %

Chiffre d'affaires total 2021

1.579
millions d'euros

Résultat net 2021

31
millions d'euros

Allianz for a Better World

Ensemble faisons la différence

Consultez notre brochure digitale

→ www.allianz.be / Liens directs / Documents / Catégorie : Investissement /
Produit: Allianz for a Better World / Type de document : Brochures



CHIFFRES & RAPPORTS

Une foi inchangée dans le canal du courtage

Dans des marchés financiers extrêmement compliqués, Architas Belgique a réussi, grâce à une communication régulière et avec le support de ses apporteurs, à réaliser une production nette positive durant ces 12 derniers mois. En recourant à notre service, les clients délèguent la gestion de leur capital à nos experts qui peuvent ainsi agir au sein d'un cadre prédéfini. Cela nous permet de pouvoir veiller activement sur leurs portefeuilles durant des périodes de crise.

Architas est l'entité du groupe AXA dédiée à la gestion de patrimoine en Belgique. Dans le cadre d'une convention d'apporteur d'affaires, elle permet aux courtiers de proposer à leurs clients un service de gestion discrétionnaire en architecture ouverture, à partir de 100.000 €.

Une alternative en matière de placements

L'inflation élevée rend le climat d'investissement difficile, tant pour les actions que les obligations. Notre bloc

Alternatifs nous permet de déceler des opportunités qui prospèrent dans un environnement d'inflation plus élevée. Chez Architas, nous avons plus de 10 ans d'expérience dans l'utilisation de cette classe d'actifs au sein de nos différentes stratégies d'investissement. Pour beaucoup de gestionnaires, cet intérêt pour les placements alternatifs pourrait être temporaire mais pour Architas, c'est une position stratégique.

Un investissement continu dans le courtage

Début 2022, notre portail apporteur a été lancé. Cette plateforme sécurisée permet de trouver en un seul lieu toutes les informations utiles au développement de la relation d'affaires avec Architas et de faciliter les interactions avec les services internes et l'équipe commerciale.

D'autres budgets supplémentaires ont été consentis afin d'augmenter la notoriété de notre marque, améliorer le parcours client et renforcer humainement l'ensemble de nos départements.

Plus que jamais, Architas veut consolider sa collaboration avec le courtage.

<< Architas en chiffres >>

Assets under management

1.430.000 €

au 31/08/2022

Nombre de clients

4.576

au 31/08/2022

Nombre d'apporteurs d'affaires

672

au 31/08/2022

Gestionnaires de fonds

46

au 31/08/2022

Architas présente

LES AVENTURES D'UN COURTIER EN ASSURANCES

A LA DÉCOUVERTE DE LA GESTION DISCRÉTIONNAIRE



Architas est l'entité du groupe AXA dédiée à la gestion de fortune en Belgique.

Vous pouvez présenter ce service de gestion discrétionnaire à vos clients dans le cadre d'une convention d'apporteur d'affaires. En recourant à ce service, vos clients délèguent la gestion de leur capital à nos experts. Grâce à notre architecture ouverte, ceux-ci sélectionnent soigneusement les fonds de plus de 40 gestionnaires de fonds. La gestion de patrimoine est un service proposé par Architas qui ne constitue pas un produit d'assurance.

Notre gestion discrétionnaire est disponible pour vos clients à partir d'un montant très accessible.



AXA outille de mieux en mieux ses courtiers

Le « Smart Working » est l'un des piliers stratégiques d'AXA. Il est placé au cœur de tous les projets pour assurer que les courtiers, les collaborateurs et les clients disposent d'outils performants pour une collaboration efficace.

Réalisé en cocréation avec un grand panel de courtiers, le nouvel outil de souscription Auto **Switch** a vu le jour en septembre. Ce nouvel outil est plus moderne et convivial que son prédécesseur Phoenix. Désormais, dans un seul et même flux, vous pourrez lancer une tarification, faire varier les paramètres et aller jusqu'à l'offre. Mais surtout, **Switch** a l'avantage de toujours annoncer un tarif. De plus, grâce à l'extension des pouvoirs d'acceptation, il diminue les déviations vers le back office. Toutes ces fonctionnalités semblaient fort attendues et se traduisent par un excellent taux de satisfaction chez les très nombreux courtiers qui utilisent déjà **Switch**.

En termes de performance digitale, en Auto **Switch** est à la production ce qu'**eClaims** est à la déclaration de sinistres. Nous espérons que **Switch** remportera le même succès que d'**eClaims Auto** qui est désormais utilisé par près de la moitié de nos courtiers.

Ce sera très prochainement au tour des sinistres habitation de pouvoir être déclarés en ligne en toute simplicité grâce à l'outil **eClaims Home** qui permet la déclaration 24/24h, l'échange de données avec votre BMS et le suivi du dossier en temps réel.

Les inondations et les tempêtes de l'année dernière ont clairement mis en avant votre rôle de proximité vis-à-vis des clients et votre valeur ajoutée dans la gestion et le suivi des dossiers. Actuellement, plus de 90% des dossiers liés aux inondations de juillet 2021 font l'objet d'un accord. Néanmoins, les Catastrophes Naturelles entraînent une surcharge de travail conséquente et imprévisible.

Bonne nouvelle ! En cas de CATNAT, **eClaims Home** qui sera disponible dès novembre, déterminera sur base des cartes IRM si le dossier est éligible. Si oui, le système enverra une confirmation immédiate de la prise en charge et permettra un paiement automatisé pour les petits sinistres de moins de 2.500 €.

Je conclurai cet article sur ce nombre : **35.000**. C'est le nombre de quittances payées par **Bancontact** depuis le lancement de cette fonctionnalité avant l'été. C'est le signe que nous sommes, ensemble avec vous, dans la bonne direction pour satisfaire les besoins réels des clients.

Serge Martin
Directeur commercial AXA Belgium

« AXA en chiffres »

eClaims Auto

50 %

des courtiers utilisent eClaims Auto

Sinistres indemnisés

90 %

des sinistrés indemnisés 1 an après les inondations

eClaims Habitation

11/2022

lancement d'eClaims Habitation

Paiement quittance

35.000

quittances déjà payées avec Bancontact



Assurances

**On avance mieux
avec quelqu'un
à ses côtés**

Avec AXA, composez l'assurance auto qui vous ressemble en fonction de vos besoins et de votre budget.

Know You Can



Confort Auto est l'assurance auto d'AXA Belgium. Plus d'infos chez votre courtier ou sur axa.be.

AXA Belgium, S.A. d'assurances agréée sous le n° 0039 pour pratiquer les branches vie et non-vie (A.R. 04-07-1979, M.B. 14-07-1979) • Siège social: Place du Trône 1, B-1000 Bruxelles • www.axa.be • Tél.: 02 678 61 11 • N° BCE: TVA BE 0404.483.367 RPM Bruxelles • 7.06.7125 - 0320. E.R.: C. Audet, AXA Belgium sa, Place du Trône 1, 1000 Bruxelles (Belgique).



CHIFFRES & RAPPORTS

Nos courtiers au cœur de nos préoccupations

Dans un monde en constante évolution, nos clients apprécient plus que jamais l'expertise et la proximité de leur courtier. Nous aussi, chez Baloise Insurance, nous aimons le contact avec nos courtiers. Après deux années de distanciation à cause du coronavirus, nous avons enfin pu repartir à la rencontre de nos partenaires privilégiés.

Si Baloise Insurance investit autant dans ses relations avec les courtiers, c'est parce que nous voulons, ensemble, répondre aux nombreux changements et transformer ces défis en chances et en opportunités. Comme notre ambassadrice, Nina Derwael, repoussons nos limites !

Le rôle du courtier comme expert indépendant et comme personne de confiance reste essentiel. Ils sont aux côtés de nos clients, les accompagnent et les conseillent. Baloise Insurance croit en ce partenariat et notre succès partagé. Nous misons sur des moments de contact qui nous permettent de prendre le pouls et nous inspirent. Nous

investissons dans des outils digitaux afin d'optimiser les processus et améliorer encore nos services. Nous voulons continuer à renforcer notre partenariat avec les courtiers.

Nos courtiers sont, avec nos clients, au cœur de nos préoccupations. Baloise Insurance propose un large éventail de formations accessibles via la Baloise Academy, organisme de formation agréé par la FSMA. Nos services et nos plateformes visent à simplifier leur travail. MyBaloise permet entre autres d'automatiser certaines étapes ou d'en réduire le nombre dans la gestion des polices et des sinistres. Digital et humain vont donc main dans la main.

Sébastien Saucin
Directeur commercial Sud Baloise Insurance

« Baloise Insurance en chiffres »

Nombre de courtiers

4.420

Formations

+/- 5.500

inscriptions via la Baloise Academy

Summer Moments

> 1.700

courtiers reçus

Roadshows

> 1.500

*courtiers présents
(représentant plus de 1.000 bureaux)*

Assurance Non-Vie

dans le top 4

des assureurs Non-Vie en Belgique



Repoussons nos limites

NINA DERWAEL
AMBASSADRICE DE BALOISE INSURANCE



Baloise Belgium SA - Entreprise d'assurances agréée sous le n° de code 0096 - Baloise Insurance est le nom commercial de Baloise Belgium SA.
Siège social: City Link, Oerhofbrug 16, 2600 Antwerpen, Belgique - TEL: +32 3 247 23 11 - Siège: Drielaan 19, 1210 Bruxelles, Belgique - TEL: +32 2 773 03 11
info@baloise.be - www.baloise.be - RPM Antwerpen, division Antwerpen - BCE (TVA BE) 0400.048.883 - IBAN: BE31 4100 0007 1155 - BIC: KREDDEBB





I CHIFFRES & RAPPORTS

Les meilleurs soins.
Pour toute la vie.

En collaboration avec environ 6.000 intermédiaires d'assurances, nous proposons une gamme complète d'assurances soins de santé qualitatives pour répondre au mieux aux besoins de vos clients : hospitalisation, soins ambulatoires et soins dentaires.

DKV : la référence en assurances soins de santé

La santé est notre bien le plus précieux. Voilà pourquoi nous mettons tout en œuvre pour garantir, jour après jour, une protection et une tranquillité d'esprit inégalées à tous vos clients, qu'ils soient assurés à titre privé ou dans le cadre d'un contrat collectif. C'est déjà le cas pour près de 2 millions d'assurés satisfaits qui ont choisi de souscrire les assurances soins de santé de DKV, le leader du marché belge.

Simple et efficace, pour les courtiers comme pour leurs clients

Parce que nous savons qu'une offre claire et transparente est la garantie d'une collaboration durable et fructueuse pour tous, nous réévaluons en permanence nos produits et services pour être au plus près de vos attentes en tant qu'intermédiaires d'assurances, et de celles de vos clients.

Concrètement ?

Nos produits sont intuitifs, s'adaptent aux besoins de vos clients et offrent un excellent rapport qualité-prix.

La souscription est simple et vous choisissez le canal de communication qui vous correspond : en ligne ou sur papier. Nous sommes toujours là : nos experts mettent tout en œuvre pour vous accompagner au plus près, durant toute la durée du contrat. Pour vous, pour vos clients particuliers et pour les professionnels. Et tous bénéficient d'une série d'outils qui facilitent le quotidien.

Les meilleurs soins. Pour toute la vie.

www.dkv.be

« DKV en chiffres »

1,9 +
millions d'assurés

N°1
Leader du marché belge

6.000
intermédiaires d'assurance

20.000
nouveaux clients en 2021

Le spécialiste au service de la santé de vos clients

- Hospitalisation
- Soins dentaires
- Soins médicaux du quotidien

DKV

Les meilleurs soins.
Pour toute la vie.



I Entrepreneur 360° : un incontournable à conseiller à vos clients professionnels

Assurer une entreprise contre les risques juridiques gagne en importance. Le monde devient de plus en plus complexe, de plus en plus de règles juridiques apparaissent et le besoin d'assistance juridique augmente.

Pensez, par exemple, aux dommages aux locaux commerciaux suite à l'exécution de travaux dans les environs, à un conflit avec un fournisseur au sujet d'un bien livré défectueux, à une facture B2B impayée, au licenciement d'un salarié pour motif grave, à un conflit avec l'autorité dans le cadre d'un permis, à un contrôle fiscal sur votre déclaration d'impôt... Euromex a une solution d'assurance pour tous ces problèmes.

Le besoin de **conseils juridiques** devient également de plus en plus pertinent. Pensez à la situation dans laquelle votre client est indépendant et se fait aider par son conjoint lors d'une période professionnellement intense. Le conjoint est-il également indépendant ? De quel statut relève-t-il ? Doit-il adhérer à une caisse d'assurance ? Ou votre client souhaite engager un consultant pour une mission temporaire, mais n'est pas certain du contenu de la convention établie. **Grâce à nos conseils Euromex, cette incertitude est levée.**

Afin de répondre à tous les besoins des entrepreneurs-clients, nous renouvelons notre offre. **Nous lançons**



3 formules : Entrepreneur, Entrepreneur Contrats et Entrepreneur All-risk, qui s'appuient les unes sur les autres au niveau de leur contenu. Vous pouvez également en option assurer votre client contre les conflits **de travail** avec des salariés individuels et contre les coûts liés à l'assistance lors **des contrôles fiscaux**. À partir d'aujourd'hui, les conseils juridiques sont également la norme dans nos polices Entrepreneur.

De plus, votre client ne sera jamais confronté à des surprises financières chez Euromex, car la plupart **des limites de garantie** ont été portées à **200.000 € et 30.000 €**, les plus élevées du marché !



rechtsbijstand | protection juridique

Grâce à notre **approche 360° bien connue**, il est également possible d'assurer chez Euromex les besoins en protection juridique relatifs à la mobilité et ce à un taux avantageux au moyen de polices combinées. Nos produits All-risk Circulation et All-risk Auto s'y prêtent parfaitement. Des combinaisons avec notre gamme de produits Bien Immobilier ou Vie Privée 360° pour le(s) gérant(s) ou le(s) associé(s) sont également possibles.

Consultez notre outil de tarification Eureka pour découvrir les possibilités (combinaisons) et les tarifs.

L'établissement d'une offre ou d'une police via Eureka ne prend que **1 minute** ! Eureka effectue automatiquement le lien avec votre outil de gestion ainsi qu'avec la BCE et les questions de souscription sont réduites au minimum. Le résultat est donc un tarif clair !

Eureka vous permet également d'ajouter un « label » vos polices Entrepreneur. Par exemple, vous pouvez personnaliser un Entrepreneur All-risk en « Entrepreneur All-Risk Boulanger », afin que chaque client reçoive une police personnalisée.

Visitez notre site Web **www.euromex.be** ou parlez-en avec votre inspecteur.

« Et pourtant, c'est
ce qui est dit dans
notre **contrat...**
Je pense. »

Euromex est une équipe de juristes parfaitement à l'aise dans toutes les branches du droit. Des professionnels qui écoutent et agissent pour que vous puissiez vous consacrer pleinement à votre travail, **en toute confiance.**

Voici un
moment
Euromex.



rechtsbijstand | protection juridique

Des juristes qui **écoutent.** Et **agissent.**

E.R.: Euromex SA – Generaal Lemanstraat 82-92 – 2600 Berchem – www.euromex.be
Entreprise d'assurances agréée sous le code 0463, sous la surveillance de BNB et FSMA.





I CHIFFRES & RAPPORTS

Vivium¹ et les courtiers, construire le futur ensemble

Les courtiers représentent notre force motrice dans tout ce que nous entreprenons. Nous travaillons quotidiennement avec eux, en écoutant leurs besoins et en élaborant ensemble des solutions.

Notre conviction est totale et nous nous impliquons avec beaucoup d'esprit d'entreprise. Nos courtiers sont aussi des entrepreneurs et beaucoup de leurs clients le sont. Il est évident que cela crée un lien indéfectible. Nous partageons donc tous la même motivation et parlons la même langue. Avec plus de 1373 courtiers partenaires, nous assurons l'avenir.

Une offre globale pour les courtiers et les clients

Les courtiers et les clients ne cherchent plus à acheter uniquement un produit. Ils veulent une protection totale, avec les conseils expérimentés de leur courtier et une assistance tant en matière de prévention que de dommages. C'est exactement ce que propose Vivium.

Chez Vivium, vous trouverez à la fois des assurances non-vie pour les particuliers et les PME, ainsi que des assurances vie et des assurances groupe.

L'assurance non-vie reste la base de notre offre. Grâce à d'importants investissements réalisés récemment, nos outils deviennent de plus en plus performants. Pour nos assurances vie, nos innovations permettent aux courtiers de proposer à leurs clients les combinaisons les plus optimales. En ce qui concerne les entreprises, nous proposons une offre très complète, notamment grâce aux packs PME et grâce aux évolutions de la protection des employés pour les assurances groupe.

Vivium est une entreprise coopérative et cela se ressent dans toutes nos actions. En effet, nous ne sommes pas cotés en bourse et nos bénéfices ne vont pas aux actionnaires financiers, mais sont réinvestis dans l'organisation.

Notre motivation est de construire une société plus forte, **car nous pensons qu'une économie forte crée un tissu social fort**. En collaboration avec les courtiers, nous soulageons les clients en identifiant les risques, en fournissant des conseils appropriés et en couvrant ces risques par une assurance adéquate, tant personnelle que professionnelle.

1. Vivium est la marque de distribution exclusive pour les courtiers du groupe coopératif d'assurances belge P&V Group.

« Vivium en chiffres »

Encaissement non-vie 2021

446,386
millions d'euros

Encaissement vie + EB + Maladie 2021

961,192
millions d'euros

Courtiers partenaires 2022

1.373

Vivium Digital Awards 2022

+ 700
participants

+ 50
dossiers proposés



VIVIUM

Ensemble, c'est sûr.

Pour construire l'avenir et grandir ensemble avec nos courtiers partenaires.



I CHIFFRES & RAPPORTS

Prevention in motion !

La mission de ANPI est de prévenir et de contrôler les risques d'incendie et de vol pour tous les secteurs. Fondée en 1968, ANPI compte actuellement 92 collaborateurs, actifs dans l'une des activités suivantes : normalisation, information, inspections, laboratoires et certification.

Activité institutionnelle

ANPI met ses experts à disposition des instituts de normalisation (CEN, CENELEC, NBN, CEB-BEC), des groupes de travail (AFT, BFSN, EFSN, Forum de prévention), des associations partenaires (CFPA-Europe, BUCP, BUtgb-UBAtc, BENOR, INCERT, SFPE, Assuralia, Feprabel, FRCSPB...), des organismes officiels (Conseil supérieur de la protection contre l'incendie et l'explosion du SPF Intérieur) et des acteurs de la prévention contre l'incendie et le vol (Task Force Prévention Incendie, Technopréventionnistes, Conseillers en Prévention Incendie, Fondation des Brûlés, Pinocchio, Secunews).

ANPI a développé ses propres prescriptions techniques pour répondre aux besoins spécifiques en matière d'équipements de protection incendie et de sécurité tels que les systèmes d'extinction automatique d'armoires électriques et IT, des modules d'extinction pour friteuses, etc.

Promotion de la prévention des incendies et des vols

ANPI était présente aux salons suivants : INTERSEC Dubai - MUNICIPALIA - BRANDWEERCONGRES - IFSEC Firex Londres - NEW SECURITY Leuven - ARCOP 75 ans.

ANPI a poursuivi le développement de son e-shop, et a mis sur pied l'organisation de 13 webinaires pour faire face à la situation COVID-19, en français, en anglais et en néerlandais : Gaz d'extinction/Nouvelle norme NBN S 21-100-1/Locaux électriques/Exercices d'évacuation/RED & Cybersecurity/Parkings & véhicules électriques/Systèmes d'évacuation de fumée et de chaleur.

Normalisation

ANPI participe aux groupes de travail organisés par les instances d'assureurs et les commissions de normalisation, sur le plan national et européen. La division « Normalisation »

effectue en outre un grand travail d'actualisation et de diffusion de l'information en interne.

Laboratoires

La division « Laboratoires » de ANPI a reçu l'accréditation internationale de BELAC. Elle réalise principalement des essais sur les équipements de prévention et de protection. Son champ d'expertise couvre l'incendie, l'intrusion dans les bâtiments, le vol de véhicules, les équipements de protection des biens, les équipements électriques et électroniques.

Inspection et audit

La division « Inspections » effectue des contrôles sur les installations de prévention et de protection contre l'incendie dans les bâtiments, et contre le vol dans les bâtiments et les véhicules. De plus en plus d'évaluations des risques d'incendie sont réalisées par le département d'audit.

Notre département aux Pays-Bas effectue des missions d'inspection sous l'accréditation de BELAC et sous notre licence avec le CCV.



Certification

ANPI est mandatée pour délivrer un large éventail de certifications de conformité concernant les produits, les systèmes et les sociétés de services impliqués dans la protection contre l'incendie et le vol. La division « Certification » est également un organisme notifié CPR (1134) et accrédité par BELAC.

Notre collaboration avec l'organisme de certification BENOR poursuit son développement. ANPI gère actuellement les labels de certification ANPI, BENOR, BOSEC et INCERT.

Information

ANPI se veut un canal d'information permanent pour tous les professionnels de la sécurité des personnes et des biens. L'« Information & Media Center » collecte, traite et analyse de nombreuses publications sur la prévention des incendies et des cambriolages.

ANPI communique par le biais de ses publications, des sites web ANPI.be et BOSEC.be, de la lettre d'information Fire & Security Alert Newsletter, et du périodique trimestriel Fire & Security Alert Magazine, et des réseaux sociaux.



Sensibilisation de la population

ANPI participe activement à différentes initiatives de sensibilisation des citoyens aux risques d'incendie et de vol, et également à des groupes de travail et de réflexion. Dans le but de toucher un large public, ANPI a également participé à de nombreuses journées d'information et d'étude organisées par les fédérations professionnelles et les membres de l'ANPI ainsi que par le SPF Intérieur, tels que ALIA, FireForum, Volta, BFSN, A-First, Brandweercongres, BENOR, ARCoP, PreBes.

Info Media Center
imc@anpi.be
www.anpi.be



I CHIFFRES & RAPPORTS

Portima : bilan de l'année 2021

Portima a un seul objectif : agir en tant que partenaire des courtiers et des compagnies afin de leur permettre de gagner en productivité et d'optimiser leur expérience client et celle de leurs propres clients.

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration de Portima a approuvé un programme de transformation d'un montant de 21 millions d'euros visant à remanier en profondeur ses logiciels et ses produits réseau. Les premiers résultats ont déjà été visibles en 2020 et en 2021 de nombreuses nouvelles réalisations ont également été mises à la disposition des courtiers.

Ainsi, en 2021, le courtier Brio a reçu quinze nouvelles versions de son logiciel de gestion, soit plus du double par rapport à 2020. Ceci est le fruit de l'adoption de la méthode de travail agile grâce à laquelle il est possible de délivrer des nouvelles fonctionnalités plus souvent. Ceci permet au courtier de rester compétitif et de suivre les nouveautés technologiques et légales les plus récentes.

Portima introduit la multi-tarification dans Brio...

Portima a introduit en novembre 2021 le tout nouveau module de multi-tarification Brio Compare entièrement intégré à Brio. Il permet au courtier de demander des offres auto aux assureurs connectés au système, sans quitter son logiciel Brio ; il s'agit d'un gain de temps important pour le courtier, et renforce le professionnalisme du conseil aux clients.

Aujourd'hui, cinq compagnies sont connectées au système : AG, AXA, Allianz, Baloise, Vivium, et Foyer et Aedes sont en passe d'être intégrées.

... et renouvelle sa signature électronique

La solution de signature Portisign, a été remplacée par une toute nouvelle solution en 2021, grâce à l'intégration de Connective, une société leader sur le marché belge. Il est maintenant possible pour le client de signer sur son téléphone, sa tablette ou son PC, sans besoin spécifique de MyBroker. Par ailleurs, il peut utiliser plusieurs types

de signature tels qu'un code unique envoyé par SMS ou e-mail, sa carte d'identité électronique (eID) ou itsme®. Le succès a été immédiat, avec plus de 1000 courtiers utilisant la solution, et 67.000 documents déjà signés en 2021 via la nouvelle solution introduite à l'automne.

Brio continue à s'ouvrir aux tiers et permet d'enrichir les données clients et prospects

Brio avait déjà des liens avec des solutions externes telles que Allo Cloud, e-GOR, ou encore Qlik pour Brio Analytics. En 2021, Brio a intégré la solution Penbox qui permet au courtier d'envoyer des demandes à ses clients et prospects afin de compléter et d'enrichir les données personnelles nécessaires à une bonne gestion. En un mois, 61 courtiers ont souscrit au service.

L'espace client pour le preneur d'assurance

En 2021, MyBroker a continué sa refonte des différents écrans pour plus de convivialité pour le client. La déclaration sinistre a également été complètement revue. L'utilisation

d'itsme® pour se connecter à l'application est également de plus en plus populaire.

Brio aide à relever les défis de la législation

La fiche d'intermédiation a été entièrement redéveloppée. Le courtier la complète maintenant au travers d'un « wizard » bien plus convivial.

Le hosting de Brio : une infrastructure performante qui se prépare pour le Cloud

L'infrastructure a traité plus de 3 milliards de transactions, soit une hausse de 25 % par rapport à 2020 du fait de l'évolution du produit. Par ailleurs, les équipes de Portima ont travaillé sur la préparation de la migration vers le Cloud avec, par exemple, la modernisation et la mise en production de 70 % de la couche « business logic » qui définit le fonctionnement de l'application.

L'utilisation des produits de Portima toujours en croissance 1.929 courtiers ont travaillé avec le module PLW ou PLW Plus, réalisant plus d'un tiers des transactions Brio. Fin 2021, 532 millions de documents étaient stockés dans Brio.

En 2021, les compagnies et les courtiers ont envoyé 92 millions de messages. La disponibilité globale est restée excellente : les services réseau et Brio montrent une disponibilité moyenne de 99,99 %.

Jan Peeters
CEO Portima

« Portima en chiffres »

Bureaux affiliés

3.181

Documents stockés dans Brio

532

millions

Messages échangés en 2021

92

millions

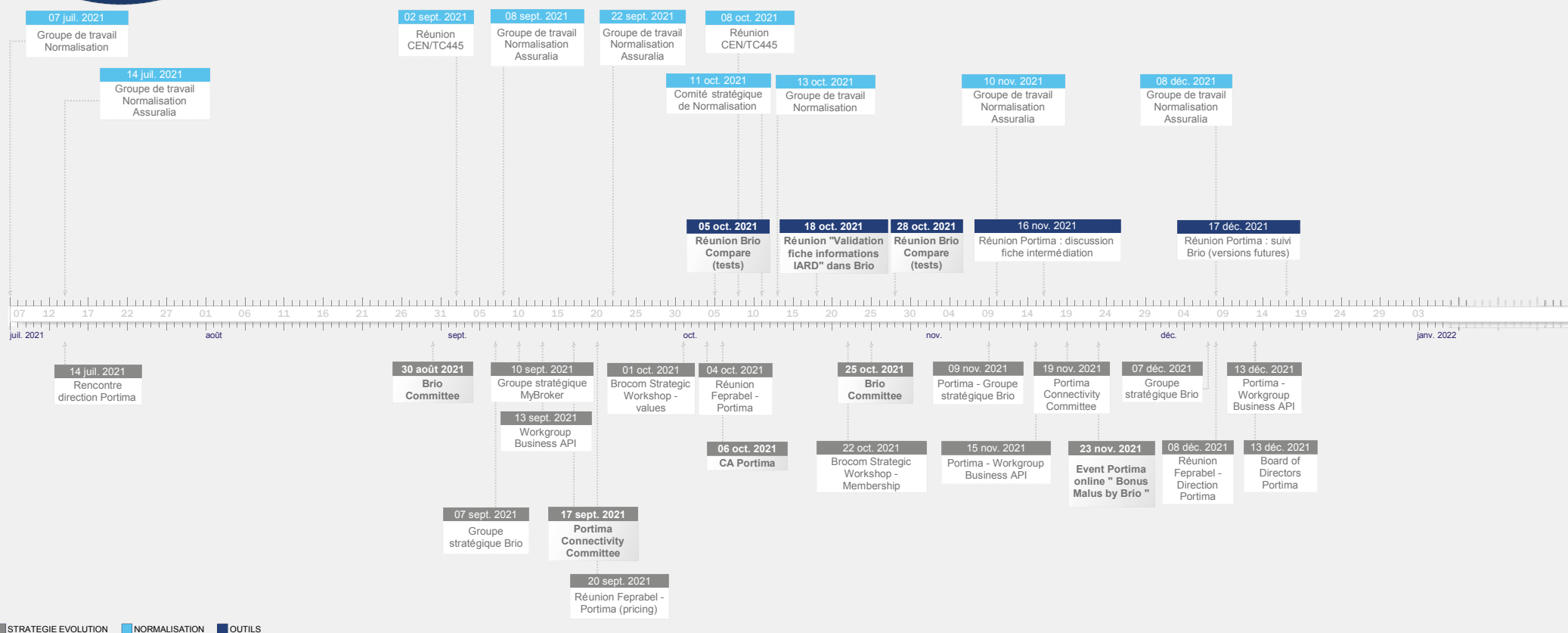
Blocs retour intégrés

85,5 %

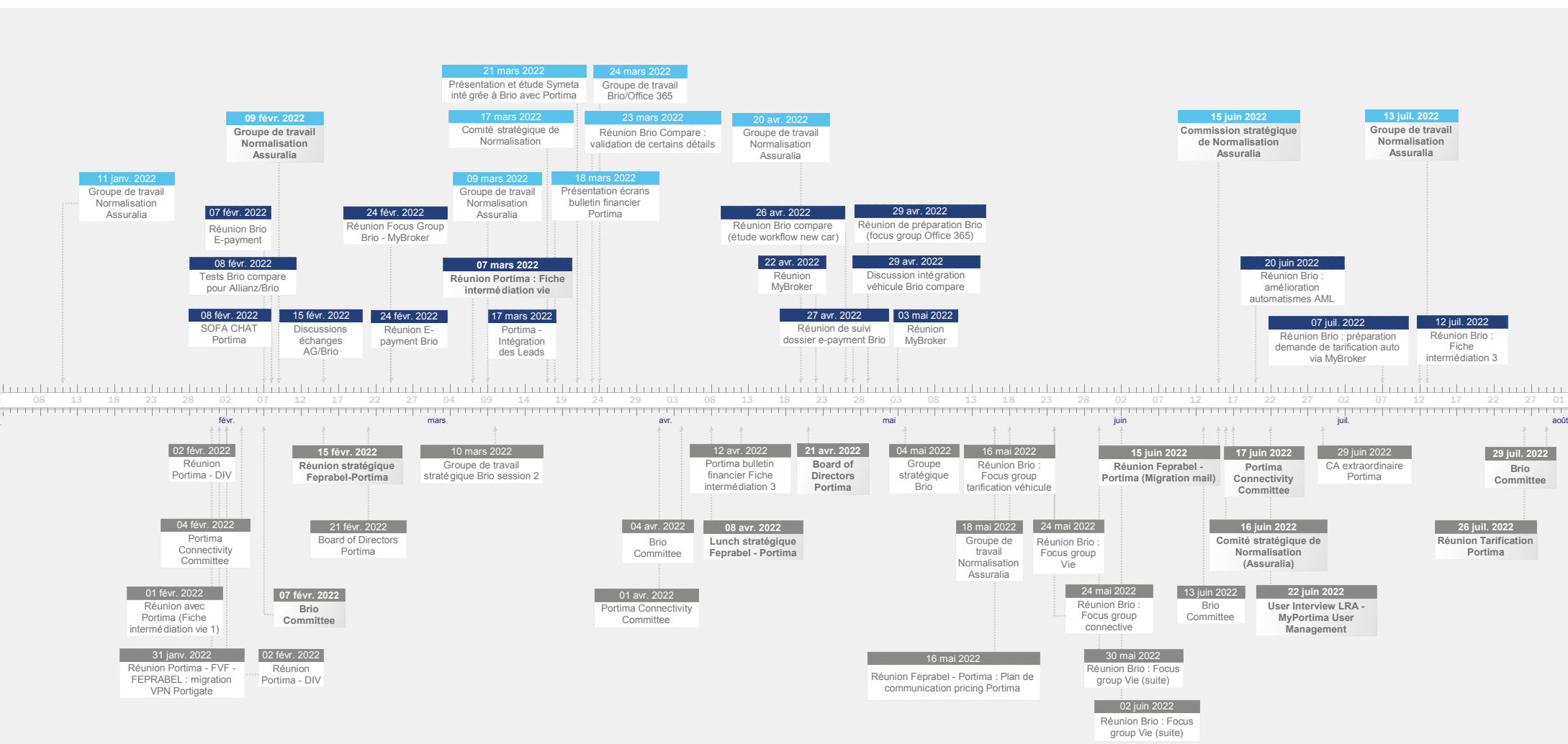


CHIFFRES & RAPPORTS

Ligne du temps digitale



Tous les événements ci-dessus se sont déroulés en vidéoconférence sauf ceux qui sont en « **texte gras sur fond dégradé gris** ».



Rapport annuel 2021 de la FSMA



L'Autorité des services et marchés financiers (FSMA) a publié le 23 juin dernier son rapport annuel 2021.

La publication du rapport annuel 2021 a été l'occasion pour la FSMA d'expliquer un outil innovant basé sur l'analyse des données. Cet outil permet à la FSMA de détecter la pratique dite de « Closet Indexing ». Le Closet Indexing désigne la pratique qui consiste à promouvoir un fonds d'investissement soi-disant géré activement et à facturer à cet effet des frais aux investisseurs alors que ce fonds est en réalité géré de manière passive. Cette pratique est préjudiciable aux investisseurs.

La FSMA a le statut d'organisme public autonome. Cela signifie qu'elle a été instituée par la loi et qu'elle exerce de manière indépendante les missions d'intérêt général qui lui ont été confiées par le législateur.



La FSMA exerce, aux côtés de la Banque Nationale de Belgique (BNB), le contrôle du secteur financier belge.

Les compétences de la FSMA se déclinent en six volets :

- › la surveillance des marchés financiers et le contrôle de l'information financière diffusée par les sociétés,
- › le contrôle des règles de conduite,
- › le contrôle des produits,
- › le contrôle des prestataires de services financiers et des intermédiaires,
- › le contrôle des pensions complémentaires,
- › et la contribution à une meilleure éducation financière.

Nous vous livrons ci-après, quelques extraits du rapport annuel de la FSMA, mais vous pouvez également télécharger la version complète sur : <https://www.fsma.be/fr/rapports-annuels/rapport-annuel-2021>.

Source : www.fsma.be

« La FSMA en chiffres »

Contrôles

108

établissements de crédit, entreprises
d'assurance et sociétés de bourse
de droit belge

21.181

intermédiaires inscrits

196

sociétés cotées

161

fonds de pension

4,03

Millions

de travailleurs salariés et indépendants
affiliés à un plan de pension belge

Paysage financier

754,3

Milliards d'euros

dépôts auprès des établissements
de crédit de droit belge (09/2021)

212,5

Milliards d'euros

montant sous gestion auprès des
fonds de droit belge

1.186,9

Milliards d'euros

Total du bilan des établissements de
crédit (09/2021)

46,8

Milliards d'euros

Total du bilan des fonds de pension

487

Milliards d'euros

Valeur de marché d'Euronext Brussels

30,1

Milliards d'euros

Montant des primes d'assurance
encaissées sur le marché belge
(Estimation d'Assuralia pour 2021)

MONTANTS DES COTISATIONS FSMA

Montant première cotisation individuelle

Assurance

701

euros

Banque

701

euros

Crédit conso

701

euros

Crédit hypothécaire

701

euros

soit **2.804** euros

pour simplement demander à pouvoir exercer les métiers !
(Montants NON remboursés si inscription refusée)



Source : Rapport annuel 2021 de la FSMA et www.fsma.be



« La FSMA en 2019 : Bref aperçu »

20

La FSMA a soumis 20 produits structurés présentant des caractéristiques inédites à une analyse approfondie. Elle a jugé quatre de ces produits particulièrement complexes. Ceux-ci n'ont donc pas été commercialisés sur le marché de détail.

628.540

euros

En 2021, 628.540 impressions et photocopies ont été réalisées à la FSMA. Ce chiffre est en diminution constante depuis 2014, année lors de laquelle le nombre d'impressions et de photocopies s'élevait encore à 5.142.974. Les efforts de la FSMA pour accorder une place toujours plus importante à la durabilité s'avèrent donc payants.

156

La FSMA a publié 156 mises en garde. Ces publications visent à avertir le public des dangers d'offres (potentiellement) illicites.

208

La FSMA a radié l'inscription de 208 intermédiaires.

89

La FSMA a ouvert 89 (pré-) analyses visant à détecter un éventuel abus de marché. Elle a procédé à 50 reprises à la suspension de la négociation d'une action.

2.416

Les dossiers de publicité concernant des fonds, des comptes d'épargne réglementés et des produits d'assurance comportaient 2.416 communications à caractère publicitaire.

1.110.367

euros

La FSMA a accepté 19 règlements transactionnels dans le cadre de procédures de sanctions administratives. Ces règlements prévoient le paiement d'une amende et une publication nominative sur le site web de la FSMA. Ces règlements transactionnels ont rapporté au Trésor public un montant total de 1.110.367 euros.

1.796

La FSMA a traité 1.796 notifications de transactions de dirigeants.

128

Les dénonciations effectuées par la FSMA auprès du parquet ont permis de bloquer l'accès à 128 sites web frauduleux présentant des offres d'investissement illicites.

3.101

La FSMA a reçu 3.101 notifications de consommateurs portant sur des matières financières diverses. Deux tiers de ces notifications concernaient des fraudes et des offres illicites de produits et services financiers. Une notification sur huit avait trait à des pensions et près d'une notification sur dix se rapportait à des investissements.

22 millions

La campagne digitale contre la fraude menée par la FSMA en octobre sur Google, Facebook et Instagram a suscité pas moins de 22 millions de vues et 180.000 clics vers le site web de la FSMA, ce qui constitue un excellent résultat.

29.825.716

C'est le nombre de transactions effectuées en bourse par les Belges entre début 2018 et mars 2021, tous instruments financiers confondus (actions, obligations, options...). Le nombre total d'investisseurs de détail belges distincts s'élevait à 830.000.

4 millions

Le nombre de visites du portail d'éducation financière de la FSMA, www.wikifin.be, est estimé à 4 millions sur l'année 2021.

« Aperçu chiffré des intermédiaires »

Intermédiaires d'assurance



Intermédiaires en crédit à la consommation



Intermédiaires en services bancaires et en services d'investissement



Intermédiaires en crédit hypothécaire



Source : Rapport annuel 2021 de la FSMA





« Aperçu chiffré des intermédiaires » (suite)

Nombres d'intermédiaires de 2016 à 2021						
Intermédiaires en assurances	31/12/16	31/12/17	31/12/18	31/12/19	31/12/20	31/12/21
Inscriptions collectives	3.608					
Agents	791					
Sous-agents	2.817					
Inscriptions individuelles	8.900					
Courtiers	7.007	6.783	6.527	6.212	6.027	5.795
Agents	1.337	2.064	1.952	1.780	1.625	1.533
Sous-agents	556	2.587	2.575	2.492	2.248	2.053
Intermédiaires d'assurance à titre accessoire				4	66	395
Souscripteur mandatés				2	39	45
TOTAL	12.508	11.434	11.054	10.490	10.005	9.821
Intermédiaires en services bancaires	31/12/16	31/12/17	31/12/18	31/12/19	31/12/20	31/12/21
Inscriptions collectives	2.584					
Agents	2.584					
Inscriptions individuelles	560					
Courtiers	20	22	23	21	23	22
Agents	540	3.006	2.537	2.267	2.044	1.902
TOTAL	3.144	3.028	2.560	2.288	2.067	1.924
Intermédiaires en crédit hypothécaire et en crédit à la consommation	31/12/16	31/12/17	31/12/18	31/12/19	31/12/20	31/12/21
Courtier en crédit hypothécaire	1.008	1.950	1.888	1.730	1.687	1.554
Courtier en crédit à la consommation	882	1.589	1.521	1.397	1.367	1.280
Agent lié en crédit hypothécaire	2.014	2.571	2.407	2.167	1.963	1.808
Agent lié en crédit à la consommation	2.023	2.579	2.447	2.212	2.028	1.912
Agent à titre accessoire	716	2.726	2.823	2.764	2.669	2.586
Sous-agent en crédit hypothécaire	78	205	221	239	249	263
Prêteur en crédit hypothécaire	9	109	114	115	111	107
Prêteur en crédit à la consommation	10	75	79	78	79	77
TOTAL	6.740	11.804	11.500	10.702	10.153	9.403

« Aperçu chiffré des intermédiaires » (suite)

Nombres d'intermédiaires de 2016 à 2021 (suite)							
Chiffres FSMA	31/12/16	31/12/17	31/12/18	31/12/19	31/12/20	31/12/21	
Nombre ETP	312	330	336	345	354	356	
Frais de personnel	57.032.000 €	58.650.000 €	58.127.000 €	62.874.000 €	64.371.000 €	64.439.000 €	
IN	87.246.000 €	91.699.000 €	87.930.000 €	90.281.000 €	89.886.000 €	91.467.000	
OUT	75.138.000 €	76.927.000 €	77.193.000 €	82.939.000 €	85.515.000 €	87.366.000	
Excédent budgétaire	10.641.000 €	13.335.000 €	9.456.000 €	6.141.000 €	3.250.000 €	3.077.000	
Coût inscription intermédiaires	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Droit d'inscription de base	378,21 €	381,89 €	378,68 €	422,66 €	444,97	447,79	479,63
Droit d'inscription particulier (par RD) (20 %)	75,64 €	76,38 €	75,74 €	84,53 €	88,99	89,56	95,93
Droit d'inscription particulier (par PCP) (15 %)	56,73 €	57,28 €	56,80 €	63,40 €	66,75	67,17	71,95
CFI CTIF	16,39 €	16,83 €	17,11 €	17,45 €	17,70	17,74	19,09
Contributions Ombudsman des assurances	+/- 30 €*	14,55 €	15,66 €	15,77 €	14,59	14,66	11,13
Frais généraux FSMA	34,45 €	35,72 €	32,29 €	38,98 €	41,03	40,72	6,75



En 2022, la FSMA procédera à la conversion de toutes les inscriptions collectives d'intermédiaires en inscriptions individuelles. En l'absence de base légale pour le transfert des intermédiaires en services bancaires et en services d'investissement et pour les intermédiaires de crédit, cette conversion n'a pas pu être opérée en 2021. Après la conversion, les intermédiaires inscrits jusque-là de manière collective supportent l'entière responsabilité de la gestion de leur dossier d'inscription et des modifications qui y sont apportées. Il est ainsi mis fin aux concepts d'organisme central et d'inscription collective.

Source : Rapport annuel 2021 de la FSMA





« Mises en garde et règlements transactionnels de la FSMA »

Outre ses missions de contrôle, la FSMA a aussi publié des mises en garde sur certaines pratiques et a proposé des règlements transactionnels à différents acteurs du secteur. Citons par exemple :

MISES EN GARDE DE LA FSMA	
26/08/2022	Attention aux offres frauduleuses de gestion de patrimoine
23/08/2022	Attention aux offres d'investissement dans le vin
27/07/2022	Des escrocs se font passer pour des banques : attention aux arnaques !
08/06/2022	La FSMA identifie des nouvelles plateformes frauduleuses de trading en ligne
24/05/2022	Vous avez reçu une proposition de crédit attrayante ? Méfiez-vous des escroqueries
12/04/2022	Méfiez-vous des entreprises commercialisant des logiciels de trading (Expert Advisors)
30/03/2022	Vous êtes victime d'une fraude à l'investissement ? Attention aux recovery rooms
17/02/2022	Boiler rooms : la FSMA met le public en garde contre des activités irrégulières
02/02/2022	La FSMA identifie de nouvelles plateformes frauduleuses de trading en ligne
20/01/2022	Avez-vous reçu une proposition de crédit attrayante ? Méfiez-vous des escroqueries
15/11/2021	La FSMA identifie des nouvelles plateformes frauduleuses de trading en ligne
27/10/2021	Attention à la fraude à l'investissement sur les applications de rencontre
15/10/2021	La FSMA identifie 27 nouveaux sites web de prêteurs frauduleux

L'ensemble des mises en garde se trouve sur le site de la FSMA : www.fsma.be/fr/warnings.

RÈGLEMENTS TRANSACTIONNELS DE LA FSMA	
30.08.22	Règlement transactionnel - Monsieur Alexandre Saboundjian - 30.000 €
21.06.22	Règlement transactionnel - Apragaz ASBL - 4.004,31 €
21.06.22	Règlement transactionnel - Westinghouse Electric Belgium SA - 171.602,97 €
14.06.22	Règlement transactionnel - Architas SA/NV - 60.000 €
31.05.22	Règlement transactionnel - Axa Bank Belgium - 500.000 €
15.03.22	Règlement transactionnel - Albatros Private Office - 7.500 €
08.03.22	Règlement transactionnel - Vauban Invest SC - 50.000 €
01.02.22	Règlement transactionnel - Dekoma - 2.500 €
09.11.21	Règlement transactionnel - Milcobel CV - 30.000 €
09.11.21	Règlement transactionnel - Kono Consultants NV - 1.550,63 €
09.11.21	Règlement transactionnel - Belfius Regio Gent Comm V - 787,92 €
09.11.21	Règlement transactionnel - Lecot NV - 726,12 €
09.11.21	Règlement transactionnel - Geberit NV - 1.942,20, €
09/11/21	Règlement transactionnel - Medicea Belgium NV - 469,55 €

L'ensemble des règlements transactionnels est disponible sur le site de la FSMA : <https://www.fsma.be/fr/reglements-transactionnels>.

Vivium Digital Awards



Les Vivium Digital Awards vous proposent un aperçu complet des outils digitaux pour courtiers d'assurances. Lors de l'événement Vivium Digital Awards du 20 avril 2022, les leaders de chaque Radar ont été récompensés (voir le tableau ci-contre).

Redécouvrez tous les outils sur www.viviumdigitalawards.be.

Leaders
7

LEADERS DES VIVIUM DIGITAL AWARDS	
RADAR LIFE	
	myHarmony - Harmony Gère les assurances vie comme un coffre-fort digital.
	myFaro - myFaro myFaro, plateforme de déploiement des produits vie, offre un dashboard, des outils d'analyse et des processus d'activation des opportunités commerciales.
	e-GOR - Harukey E-gor, plateforme interactive qui accompagne le courtier dans la gestion des assurances vie de ses clients et allège ses tâches administratives.
RADAR NON-LIFE	
	WIS - WikiTree WIS, solution de comparaison objective et transparente des produits d'assurances non-vie via l'IA.
	Louise - WeGroup Louise, plateforme all-in-one de conseils, multitarification, communication et prestations de service en non-vie.
PRIX DU COURTIER & RADAR INTERACTION CLIENTS	
	Penbox - Penbox Penbox réduit considérablement les échanges d'e-mails entre le courtier et le client. Cela passe par un lien personnalisé que vous envoyez via Brio ou Outlook.

Les Trophées Decavi de l'Assurance Vie et Non-Vie



DECAVI 2022
LES TROPHÉES
DE L'ASSURANCE

Chaque année, Decavi organise les trophées de l'assurance. L'objectif est de récompenser les meilleurs produits d'assurance de l'année écoulée parmi différentes catégories de produits. Tout le secteur en sort grand puisque la promotion des produits vainqueurs est assurée auprès du public et du personnel des entreprises lauréates.

Deux éditions sont organisées chaque année : les Trophées Decavi de l'assurance Vie et les Trophées Decavi de l'assurance Non-Vie. Rappelons-nous ci-après, les lauréats par catégorie des 2 dernières éditions.

Trophées

41

LAURÉATS DES TROPHÉES DECAVI DE L'ASSURANCE VIE 2021 (OCTOBRE 2021)

MA PENSION PARTICULIERS



Mon épargne : taux garanti - épargne - **Vita Pension**



Mon investissement : formule à taux garanti - **Capiplan**



Mes investissements : Gamme Multi-supports BR21-23 - **Kite Mix**



Mes investissements : Assurance-vie liée à un fonds d'investissement (Branche 23 : Medium Risk) - **AG Life Equity World Aqua**



Mes investissements : Assurance-vie liée à un fonds d'investissement (Br 23 : High Risk) - **Athora Mainfirst Global Equities Unconstrained**

MA PENSION INDÉPENDANTS



Pension Libre Complémentaire pour Indépendants - **Pension Plan Pro**



Engagement individuel de pension (EIP) - **F-Manager VIP.2**



Convention de pension pour travailleurs indépendants (CPTI) - **Capiplan CPTI**

MES RISQUES



Mon décès lié à un prêt hypothécaire (assurance de type solde restant dû) - **Hypo Care**



Mon décès lié à un prêt hypothécaire (assurance de type solde restant dû) - **Protectim**



Assurance frais funéraires - **Plan de Prévoyance obsèques DELA**



Mon Revenu Garanti - **Plan RG Continuity+ Exo**













INNOVATIONS (SERVICES, GESTION DES SINISTRES, PRODUITS...)



Allianz Fit for Growth

DIGITAL	ENGAGEMENT SOCIÉTAL COMMUNICATION	ENGAGEMENT SOCIÉTAL PANDÉMIE	INVESTISSEMENT DURABLE	MEILLEURE CAMPAGNE PUBLICITAIRE	COURTAGE
 Digital Customer & Broker Journey in Life & Health				 Campagne « Know You Can »	 Ce trophée est décerné à une compagnie non pas par le jury, mais sur base d'une enquête réalisée auprès des courtiers de Belgique membres de Feprabel et de FVF.

LAURÉATS DES TROPHÉES DECAVI DE L'ASSURANCE NON-VIE 2022 (AVRIL 2022)	
RC AUTO & DÉGÂTS MATÉRIELS - OMNIUM	
	Axa Belgium - Confort Auto
ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE AUTO	
	Arces - Groupe P&V - Protection Juridique Auto Article 1
ASSURANCE MOTO	
	Groupe P&V - Vivium Moto/P&V Moto
ASSURANCE VÉLO	
	Belfius Insurance - Assurance Vélo
ASSURANCE INCENDIE (MULTIRISQUES HABITATION - RISQUES SIMPLES)	
	AG - Top Habitation
ASSURANCE INCENDIE LOCATAIRE	
	Ethias - Assurance Locataire
ASSURANCE INCENDIE COPROPRIÉTAIRES	
	I.B.I.S. Insurance (souscripteur mandaté) - COCOON of I.B.I.S.
ASSURANCE RC VIE PRIVÉE	
	Ethias - Ethias Familiale
ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE FISCALE	
	AG - Providis Protection Juridique Globale
ASSURANCE ACCIDENTS DU TRAVAIL	
	Ethias - Assurance Accidents du Travail

PACKAGE PME	
	AG - Modulis Easy
ASSURANCE CYBERRISK	
	Hiscox Belgium - CyberClear by Hiscox
ASSURANCE SOINS DE SANTÉ	
	DKV Belgium - DKV Hospi Flexi
INNOVATION	
	AG - Ecosystème véhicules électriques et hybrides
	DKV Belgium - DKV Smile - Soins dentaires
DIGITAL	
	AXA Belgium - AXA Business Pack
PRÉVENTION	
	
MESURES PRISES DANS LE CADRE DE LA PANDÉMIE	
	
ENGAGEMENT SOCIÉTAL	
	
MEILLEURE CAMPAGNE PUBLICITAIRE	
	AXA Belgium « Know You can »
	Brocom - « Votre Courtier » à vos côtés
COURTAGE	
	<i>Ce trophée n'a pas été octroyé par le jury, mais sur base d'une enquête réalisée auprès des courtiers indépendants, membres des fédérations professionnelles FEPRABEL et FVF.</i>

Rapport annuel 2021 du Conseil Supérieur des Indépendants et des PME (CSIPME)

Conseil Supérieur
Indépendants
et des
PME



Avis du CSIPME

28

En 2021, le CSIPME a rendu vingt-huit avis sur un large éventail de sujets. Ces avis ont été préparés par les différentes commissions permanentes et commissions sectorielles ainsi que par le Bureau. Ils ont été approuvés ou entérinés par les assemblées plénières du 5 juin, du 21 septembre et du 7 décembre 2021.

Ces avis sont présentés de manière succincte ci-dessous et peuvent être consultés dans leur version intégrale sur le site web du Conseil Supérieur : www.csipme.fgov.be.

- › Avis sur une proposition de loi concernant la prolongation de la période des soldes d'hiver 2021.
- › Avis concernant les dates des soldes d'été 2021 et la vente en liquidation.
- › Avis sur une proposition de résolution visant à soutenir la solvabilité des pme belges dans le cadre du redéploiement économique.
- › Avis sur une proposition de résolution visant à l'élaboration d'un plan de soutien et de relance du « monde de la nuit » dans le cadre de la crise du covid-19.
- › Avis sur l'avant-projet de plan fédéral de développement durable 2021-2025.
- › Avis sur une proposition de loi instaurant un devoir de vigilance et un devoir de responsabilité à charge des entreprises tout au long de leurs chaînes de valeur.
- › Avis sur les achats transfrontaliers physiques.
- › Avis relatif à l'enquête du sirs en préparation du plan stratégique de lutte contre la fraude sociale 2022-2025 et du plan d'action opérationnel 2022 de lutte contre la fraude sociale.
- › Avis sur le projet de plan stratégique de lutte contre la fraude sociale 2022-2025.
- › Avis sur la classification, l'attribution et l'usage des codes nace-bel
- › Avis sur un plan d'action commun en vue d'améliorer l'accès des pme aux marchés publics.
- › Avis sur un projet d'arrêté royal relatif à la facturation électronique.
- › Avis sur un projet d'arrêté royal modifiant diverses dispositions relatives aux éco-chèques électroniques.
- › Avis concernant des propositions d'amélioration du contrôle de l'analyse d'impact de la réglementation.
- › Avis sur des propositions de simplification administrative.
- › Avis sur un projet d'arrêté royal modifiant les articles 2 et 4 de

l'arrêté royal du 8 juillet 2018 relatif à la dénomination et aux caractéristiques du gasoil diesel et des essences.

- › Avis sur un projet d'arrêté royal déterminant les conditions d'utilisation du terme « intelligente et gérable » ou d'autres dénominations équivalentes pour la mise sur le marché de bornes de recharge des voitures électriques.
- › Avis sur la politique gouvernementale relative à la cybersécurité des pme.
- › Avis sur le besoin de mesures d'accompagnement dans le cadre du Brexit.
- › Avis sur le régime de l'entrepreneur remplaçant.
- › Avis sur un avant-projet de loi transposant en droit belge deux directives relatives à certains aspects concernant les contrats de vente de biens et les contrats de fourniture de contenus numériques et de services numériques.
- › Avis sur l'avant-projet de loi modifiant les livres ier, vi et xv du code de droit économique dans le cadre de la transposition de la directive dite « omnibus ».
- › Avis sur deux propositions de loi relatives aux contrats d'agence commerciale.
- › Avis sur un avant-projet de loi instaurant, pour les entreprises, une obligation de mise à disposition des consommateurs d'un moyen de paiement électronique.
- › Avis sur un avant-projet de loi modifiant la loi du 19 mars 2014 portant définition légale de l'artisan.
- › Avis sur une proposition de loi modifiant le code civil en ce qui concerne la résiliation d'un bail commercial pour non-respect d'une obligation d'achat.
- › Avis sur le dossier patient informatisé et l'échange des données de santé.
- › Avis sur l'évaluation du code de conduite pour de bonnes relations entre les brasseurs, les négociants en boissons et le secteur Horeca.

Sources : Rapport annuel 2021 du CSIPME et www.CSIPME.fgov.be

Rapports d'EIOPA, d'ESMA et Qorus



Rapport annuel 2021 d'EIOPA



L'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA) a publié à la mi-juin 2022 son rapport annuel pour 2021, qui expose en détail ses activités dans le cadre de son mandat et de son programme de travail 2021.

Le rapport est disponible sur : eiopa.europa.eu
=> [Document Library](#).

Rapport annuel 2021 d'ESMA



L'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA) a publié le 15 juin 2022 son rapport annuel, qui présente ses objectifs, ses activités et ses principales réalisations en 2021.

Le rapport est disponible sur : www.esma.europa.eu.

Rapports mondiaux 2022 sur l'assurance par Capgemini/Qorus



Capgemini, en coopération avec Qorus, a publié ses rapports « Life and Health Insurance 2022 » et « Property & Casualty 2022 ».

Les rapports sont disponibles sur : <https://worldinsurancereport.com>.

Rapport annuel 2021-2022 d'Insurance Europe



Insurance Europe, la fédération européenne des assureurs, a publié son rapport annuel 2021-2022 le 01 juin 2022.

Insurance Europe y aborde les questions fondamentales liées au renforcement de la résilience dans les sociétés et les économies européennes.

Parmi les sujets abordés figurent notamment :

- › la promotion de la durabilité et de l'inclusivité,
- › la révision de Solvabilité II,
- › la stratégie d'investissement de détail de l'UE,
- › l'utilisation de l'intelligence artificielle.

Le rapport contient également des articles d'opinion émanant de personnalités invitées. Il s'agit notamment de contributions de Petra Hielkema, présidente de l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA), sur la proposition de norme mondiale en matière de fonds propres d'assurance, et de Joachim Wenning, président du conseil d'administration de Munich Re, sur le rôle des assureurs dans la protection contre les cyberriques.



Le 2 juin à Prague, Insurance Europe organisait une conférence sur les lacunes en matière de protection. Celles-ci ont un impact sur la santé et la richesse des particuliers et des entreprises. Au cours d'une journée complète de débats et de discours, la 12e conférence internationale d'Insurance Europe s'est penchée sur la nature, le lieu et la raison des lacunes, en examinant les expositions aux catastrophes naturelles, les cyberriques, l'épargne retraite inadéquate et bien d'autres choses encore.

Le rapport annuel complet 2021-2022 est disponible à cette adresse : <https://insuranceeurope.eu/publications/2620/annual-report-2021-2022/>.

Eric Vanhalle
CEO Adjoint FEPRABEL

Source : www.insuranceeurope.eu



CHIFFRES & RAPPORTS

Rapport annuel 2021 du SPF Finances

Le SPF Finances a publié son rapport annuel 2021.

Pour son organisation, 2021 représente la fin d'un cycle marqué par la démonstration de sa capacité d'adaptation. Les chiffres sont aussi variés que ses différentes tâches.



Dans ce rapport annuel, vous pourrez découvrir les résultats marquants des activités clés du SPF Finances qui reflètent à la fois l'engagement et la flexibilité de chacun de ses collaborateurs et collaboratrices, mais aussi la réussite de ses ambitions stratégiques.

Le rapport complet est consultable sur : www.2021.rapportannuel.finances.belgium.be/.

« Chiffres du SPF Finances »

3.570.000

de dettes ont été traitées. 61% sont payées spontanément. 425.030 actions de recouvrement ont été lancées et 315.906 plans de paiement ont été accordés.

28.010

établissements horeca utilisent désormais le système de caisse enregistreuse.

22.031

contrôle fiscal ont été effectués avec un e-audit. Les e-auditeurs font de la surveillance, du profilage et de l'extraction de données sur les plateformes digitales afin de permettre à nos contrôleurs de vérifier si les lois fiscales sont respectées.

33,9

millions d'euros d'avance sur pensions alimentaires ont été payées par le Secal pour 20.700 enfants.

838.934

articles de contrefaçon ont été saisis dont principalement des jeux, des smartphones et accessoires, et des vêtements.

92,58 %

des sociétés belges (726.382) s'étaient inscrites au registre UBO au 31 décembre 2021. En 2021, le registre UBO a été consulté 3,75 millions de fois.

3.725.581 €

C'est le résultat par agent de l'Inspection spéciale des Impôts. Pour le 14^e fois en 17 ans, l'ISI a dépassé la limite de 1 milliard d'euros de taxations établies. Ainsi, la norme moyenne avancée par fonctionnaire a été atteinte.

Source : <https://news.belgium.be/fr/publication-du-rapport-annuel-2021-du-spf-finances>



CHIFFRES & RAPPORTS

Activités de l'Association des Juristes de l'Assurance (AJA)

Créée en 1952, l'Association des Juristes de l'Assurance regroupe, pour l'ensemble du pays, des juristes actifs dans le secteur des assurances (Compagnies, Courtiers, Agents...) ou des avocats spécialisés en cette matière.

Outre des déjeuners-causeries périodiques sur des thèmes d'actualité, l'AJA organise également des conférences-débats en collaboration avec les Universités. Ces manifestations sont accessibles aux membres ; les non-membres y ont également accès moyennant une contribution financière supplémentaire.

Objectifs

À l'heure actuelle, les juristes sont confrontés à des difficultés inhérentes à notre modèle de société :

- › Les matières grandissent en difficulté et en quantité ;
- › Le droit, dans son ensemble, doit faire face à de substantielles évolutions, de plus en plus fondamentales et fréquentes ;

- › Les horloges de nos vies professionnelles donnent l'impression de tourner de plus en plus vite alors que le temps devient sans cesse plus précieux, notamment en matière de recyclage, de formation permanente et de documentation.

Dans pareil contexte, l'AJA ambitionne de jouer un rôle non négligeable. Elle se veut en effet un lieu de rencontre, un lieu de formation et d'information, un lieu de réflexion scientifique.

En bref

L'AJA joint l'utile à l'agréable. Les conférences ont lieu sur l'heure de midi avec pour objectif de favoriser les relations humaines et scientifiques. Le climat est convivial.

Programme

Vous trouverez ci-après, la liste des conférences qui se sont déroulées d'octobre 2021 à juin 2022.

- › 4 octobre 2021 : Assemblée générale.

- › 9 novembre 2021 : « Nouveau code civil : réforme du droit de la preuve - Analyse et questions propres au droit des assurances » par Dominique Mougenot, Maître de conférence à l'UNamur et l'UCLouvain, juge au tribunal de l'entreprise du Hainaut.

- › 15 mars 2022 : « Le livre 3 du code civil et la réforme du droit des biens - Quels impacts pour les assurances ? » par Vincent Defraiteur, avocat, assistant en droit des biens à l'ULB et à l'Université Saint-Louis.

- › 21 juin 2022 : « Inondations, pandémie, tempêtes : quels enseignements tirer d'une année 2021 hors du commun ? » par Laurent de Barsy - Ombudsman des assurances.

Le programme des conférences à venir de l'AJA est disponible sur www.aja-vvj.be.

Isabelle Dastot
Directrice juridique FEPRABEL
isabelle.dastot@feprabel.be

Les assurances quelque peu en recul dans les portefeuilles des ménages belges

La Banque nationale de Belgique a publié au cours de l'année écoulée, plusieurs analyses dans ses bulletins d'informations. En voici quelques extraits, notamment consacrés à l'évolution du patrimoine des ménages belges en 2021 et 2022, et à l'évolution de l'indice de confiance des entreprises et des consommateurs.

Le taux d'épargne avait atteint un niveau élevé de 20,1 % en 2020, mais il est retombé à 16,4 % en 2021.

Les actifs financiers des particuliers ont connu à nouveau une croissance pour atteindre dans le courant de l'année le cap des 1.500 milliards d'euros et clôturer l'année 2021 sur le montant de 1.534 milliards d'euros.

Au cours de la décennie écoulée, l'assurance se maintient à quelque 22 % de ces avoirs (y compris les droits de pension et les provisions non-vie), mais concède malgré tout quelque peu du terrain en 2021. Le recul est le plus visible dans la branche Vie (d'un peu plus de 200 milliards fin 2020 à 194,6 milliards d'euros un an après). Les avoirs

ÉVOLUTION DU PATRIMOINE FINANCIER NET DES PARTICULIERS EN 2021

(milliards d'euros)

	Encours au 31 décembre 2020	Transactions financières durant l'année 2021	Autres flux ¹	Encours au 31 décembre 2021	p.m. Encours au 31 décembre 2011
Instruments financiers					
Actifs financiers	1 456,9	32,1	45,3	1 534,3	1 057,8
Billets et pièces	44,8	3,7	-0,1	48,4	26,1
Dépôts à vue	100,4	8,7	-0,8	108,3	41,7
Dépôts d'épargne réglementés	287,9	7,9	-0,1	295,7	201,5
Autres dépôts	38,3	0,6	-0,4	38,5	39,5
Titres de créance	33,5	-6,0	0,8	28,3	106,3
Actions cotées	74,8	0,0	16,2	91,0	33,0
Actions non cotées et autres participations	291,4	0,0	5,4	296,8	245,5
Parts de fonds d'investissement	232,0	20,9	23,8	276,7	103,8
Produits d'assurance	336,7	-4,3	0,6	333,0	245,5
Divers ²	17,1	0,6	-0,1	17,6	14,9
Engagements financiers	315,4	14,7	0,2	330,4	218,7
Crédits à court terme	7,8	0,1	-0,1	7,8	7,3
Crédits hypothécaires	260,9	14,3	0,1	275,3	171,3
Autres crédits à long terme	32,8	0,0	0,0	32,8	29,6
Divers ³	13,9	0,4	0,2	14,5	10,5
Patrimoine financier net	1 141,5	17,4	45,1	1 203,9	839,1

Source : BNB.

- 1 Les autres flux comprennent les variations de prix et de cours de change. Ils peuvent aussi inclure des éléments ponctuels comme des reclassements d'opérations vis-à-vis d'autres secteurs.
- 2 Se compose des autres instruments financiers tels que définis par le SEC 2010, essentiellement les emprunts, les crédits commerciaux et les autres comptes à recevoir, dont les enlèvements des administrations publiques.
- 3 Se compose des autres instruments financiers tels que définis par le SEC 2010, à savoir les autres participations, les crédits commerciaux et les autres comptes à payer, dont les impôts dus mais non encore payés.





pour les pensions augmentent encore, de quelque 122 milliards à quelque 125 milliards, tandis que les provisions non-vie, qui sont beaucoup moins élevées, présentent un recul de quelque 14 milliards à quelque 13 milliards d'euros.

2021 a été une bonne année pour les fonds d'investissement. Leur valeur augmente, passant de 232 à 276 milliards d'euros, une tendance qui caractérise aussi les actions cotées en bourse. C'était bien entendu dans le contexte de la présence persistante du Covid, d'une inflation encore modérée, et avant que l'invasion de la Russie en Ukraine ne suscite de vives inquiétudes autour du pouvoir d'achat.

Les assureurs se plaisent traditionnellement à consulter les montants qui « attendent » sur des comptes d'épargne ou des comptes courants : l'encours sur les livrets d'épargne continue de croître et est en passe d'atteindre les 300 milliards d'euros, tandis que celui des comptes à vue ordinaires a augmenté de huit milliards.

Évolution du patrimoine financier net des particuliers au premier trimestre de 2022

(milliards d'euros)

Instruments financiers	Encours au 31 décembre 2021	Transactions financières du premier trimestre de 2022	Autres flux ¹	Encours au 31 mars 2022
Actifs financiers	1533,8	5,6	-36,5	1502,9
Billets et pièces	48,4	1,0	0,0	49,4
Dépôts à vue	108,3	1,2	0,8	110,4
Dépôts d'épargne réglementés	295,7	0,3	0,0	296,0
Autres dépôts	38,6	0,2	-0,8	38,1
Titres de créance	28,3	-1,0	-0,4	26,8
Actions cotées	91,5	1,7	-4,6	88,6
Actions non cotées et autres participations	296,8	0,7	1,4	298,8
Parts de fonds d'investissement	276,8	4,2	-14,8	266,2
Produits d'assurance	332,1	0,8	-18,2	314,7
Divers ²	17,4	-3,4	0,0	14,0
Engagements financiers	330,3	3,1	0,1	333,5
Crédits à court terme	7,8	-0,1	0,0	7,7
Crédits hypothécaires	275,3	3,1	0,7	279,1
Autres crédits à long terme	32,8	-0,5	-0,6	31,7
Divers ³	14,5	0,5	0,0	15,0
Patrimoine financier net	1203,5	2,5	-36,5	1169,5

Source: BNB.

¹ Les autres flux comprennent les variations de prix et de cours de change. Ils peuvent aussi inclure des éléments ponctuels comme des reclassements d'opérations vis-à-vis d'autres secteurs.

² Se compose des autres instruments financiers tels que définis par le SEC 2010, essentiellement les emprunts, les crédits commerciaux et les autres comptes à recevoir, dont les enrôlements des administrations publiques.

³ Se compose des autres instruments financiers tels que définis par le SEC 2010, à savoir les autres participations, les crédits commerciaux et les autres comptes à payer, dont les impôts dus mais non encore payés.

Comptes financiers trimestriels

Le patrimoine financier des ménages belges s'est réduit de 34 milliards d'euros au premier trimestre de 2022

- Les actifs financiers des particuliers en Belgique sont revenus à 1 502,9 milliards d'euros au premier trimestre de 2022.
- Le recul des cours boursiers et la remontée des taux d'intérêt ont entraîné des réductions de valeur.

Au cours du premier trimestre de 2022, le patrimoine financier net des particuliers a diminué de 34 milliards d'euros, pour s'établir à 1 169,5 milliards d'euros le 31 mars 2022. Il s'agit d'une conséquence à la fois du fléchissement des cours boursiers et de la hausse des taux d'intérêt. La conjugaison des deux facteurs a conduit à des réductions de valeur des parts de fonds d'investissement (-14,8 milliards d'euros). Le repli sur les marchés boursiers a, à son tour, entraîné des réductions de valeur des actions cotées (-4,6 milliards d'euros). La remontée de la courbe des taux a eu pour conséquence un recul de la valeur des produits d'assurance (-18,2 milliards d'euros) au premier trimestre de 2022. Cette courbe constitue en effet un facteur important de la valorisation des provisions techniques des assurances-vie et des droits à pension par les entreprises d'assurance et les fonds de pension. De plus, la hausse des taux s'est également traduite par une diminution de la valeur des titres de créance (-0,4 milliard d'euros).

Les investissements des particuliers ont augmenté de 5,6 milliards d'euros au premier trimestre de 2022, sous l'effet principalement de la hausse des parts de fonds d'investissement (+4,2 milliards d'euros), des actions cotées (+1,7 milliard d'euros) et des dépôts à vue (+1,2 milliard d'euros). Les placements en titres de créance ont de nouveau subi des ventes nettes (-1,0 milliard d'euros).

Enfin, les nouveaux engagements financiers des particuliers se sont accrus de 3,2 milliards d'euros, atteignant un encours de 333,5 milliards d'euros le 31 mars 2022. Cette hausse est essentiellement attribuable aux crédits hypothécaires (+3,1 milliards d'euros).

Affaiblissement de la confiance des chefs d'entreprise en juin

La baisse, de 3,6 points, est la plus forte enregistrée depuis septembre de l'année dernière. Elle est présente dans les quatre grandes branches d'activité sondées, quoiqu'un peu moins marquée dans la construction et le commerce.

La confiance évolue diversement selon les branches d'activité de l'industrie manufacturière, certaines - telles que l'industrie de la transformation du bois, l'industrie du plastique ou encore celle du papier et du carton - bénéficiant d'un regain d'optimisme. Globalement, toutes les composantes sous-jacentes de l'indicateur sont en net repli, à l'exception des prévisions en matière d'emploi, qui avaient déjà été revues à la baisse en mai dernier et se dégradent peu en juin.

La perte de confiance dans la branche des services aux entreprises s'explique par une appréciation moins favorable du niveau d'activité, combinée à une révision à la baisse des prévisions relatives à la demande générale du marché. Les chefs d'entreprise n'ont toutefois guère modifié leur appréciation du développement de leur activité dans les mois à venir. La branche des services informatiques est particulièrement touchée par l'érosion de la confiance.

Les chefs d'entreprise dans le secteur de la construction se sont surtout montrés plus réservés en ce qui concerne l'évolution récente du carnet d'ordres et les prévisions de demande. L'appréciation du niveau actuel du carnet de commandes s'est quelque peu infléchi, alors que l'évolution du matériel utilisé a été jugée plus favorablement.

Enfin, la nouvelle dégradation du climat des affaires dans le commerce est imputable à un net tassement des prévisions tant des commandes auprès des fournisseurs que de la demande. Les prévisions d'emploi se sont faiblement redressées.

La courbe synthétique globale lissée, qui reflète la tendance conjoncturelle sous-jacente, reste légèrement orientée à la baisse.

La confiance des consommateurs continue à se redresser en juin

Pour le troisième mois consécutif, les consommateurs se montrent plus optimistes, même s'ils ont revu leurs attentes à la baisse concernant le marché de l'emploi.





L'indicateur de confiance se maintient toutefois sous sa moyenne de long terme, un tiers seulement de la lourde chute du mois de mars ayant été effacée en trois mois.

Sur le plan macroéconomique, les attentes relatives à la situation économique générale en Belgique ont été une nouvelle fois revues à la hausse. En revanche, la crainte d'une recrudescence du chômage s'est quelque peu ravivée.

Par rapport au mois précédent, les ménages s'attendent à ce que leur situation financière ne s'améliore que très peu dans les prochains mois. Ils se sont montrés plus optimistes en ce qui concerne leurs intentions d'épargne.

Tous les chiffres sont disponibles sur le site de la B.N.B. (www.nbb.be).

Composantes de l'indicateur de confiance des consommateurs

Situation économique en Belgique

(prévisions pour les douze prochains mois)



Chômage en Belgique

(prévisions pour les douze prochains mois)

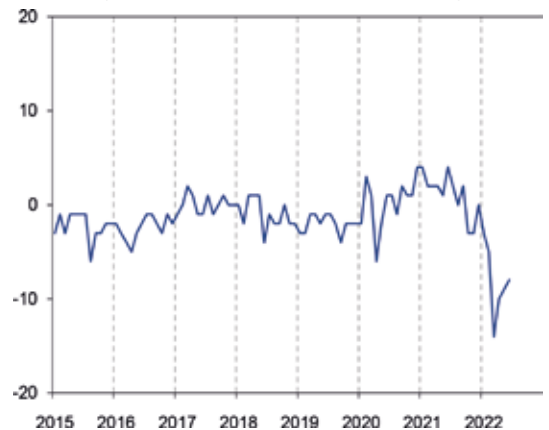


Indicateur de confiance des consommateurs par région



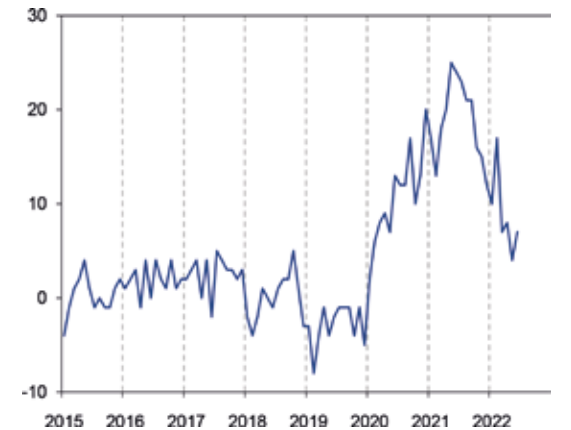
Situation financière des ménages

(prévisions pour les douze prochains mois)



Capacité d'épargne des ménages

(prévisions pour les douze prochains mois)





I LÉGISLATION

Les avis de la Commission des assurances

La Commission des Assurances est le comité consultatif institué par la loi qui a pour mission de délibérer sur toutes questions qui lui sont soumises par le ministre ou par la FSMA.

Avis

10

La Commission peut émettre ses avis d'initiative sur toutes questions concernant les opérations d'assurance qui relèvent des compétences de la FSMA (article 301 de la loi du 4 avril 2014

relative aux assurances). La Commission se compose de vingt-six membres effectifs et de vingt-six membres suppléants, nommés par le Roi.

Ci-après, nous vous livrons la liste des avis de la commission publiés de septembre 2021 à octobre 2022 en commençant par le plus récent. Vous pouvez consulter les avis dans leur intégralité sur www.fsma.be/fr/avis-de-la-commission-des-assurances.

LISTE DES AVIS DE LA COMMISSION DES ASSURANCES

14/10/2022	Avis relatif à un projet de loi portant modification de l'article 126, d) de la loi du 4 avril 2014 relative aux assurances, en ce qui concerne la couverture des frais de relogement dans la garantie « catastrophes naturelles » pour les risques simples
04/10/2022	Avis concernant l'exigence de présentation sur liste double des candidats pour le Bureau de tarification auto, le Bureau de tarification catastrophes naturelles et le Bureau du suivi de la tarification
12/07/2022	Avis concernant l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs et la transposition de la directive (UE) 2021/2118 du 24 novembre 2021 modifiant la directive 2009/103/CE concernant l'assurance de la responsabilité civile résultant de la circulation de véhicules automoteurs et le contrôle de l'obligation d'assurer cette responsabilité
15/06/2022	Avis sur l'élaboration de conditions minimales concernant la responsabilité civile vie privée
31/03/2022	Avis relatif au projet de loi portant diverses dispositions en matière d'économie concernant les modifications des articles 19bis-6 et 19bis-8 de la loi du 21 novembre 1989 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité en matière de véhicules automoteurs
10/03/2022	Avis relatif à la législation en matière de résiliation des contrats d'assurance, à la proposition de loi modifiant la loi du 4 avril 2014 relative aux assurances, visant à permettre au consommateur de résilier le contrat d'assurance à tout moment après la fin de la première année, sans frais ni pénalités, et à la proposition de loi modifiant la loi du 4 avril 2014 relative aux assurances en ce qui concerne le transfert de l'assurance automobile en vue de charger le nouvel assureur de régler ce transfert
17/02/2022	Avis relatif au projet d'AR visant à modifier, en ce qui concerne les conditions d'assurance professionnelle, l'AR du 11 septembre 2020 fixant les modalités du registre public de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables, l'octroi de la qualité aux personnes de pays tiers et aux personnes morales, les règles de fonctionnement de l'Institut et les conditions d'assurance professionnelle
12/01/2022	Avis sur l'avant projet de loi relatif au traitement des données à caractère personnel concernant la santé
04/11/2021	Avis concernant l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs
13/09/2021	Avis relatif à l'Arrêté royal portant mise en vigueur et exécution de l'article 7, §1er, alinéa 2 de la loi du 21 novembre 1989 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité en matière de véhicules automoteurs fixant les conditions selon lesquelles les assureurs peuvent être dispensés de l'obligation de délivrer le certificat international d'assurance au preneur d'assurance.



INDEX PRINCIPIUM

Ce que vous avez pu lire dans Principium en 2021-2022

AUTO - MOTO - SÉCURITÉ ROUTIÈRE

2021	N°9	P.46	Auto : L'essai de la Dacia Spring
2021	N°10	P.50	Auto : Est-ce bien raisonnable : non, mais... oui !
2021	N°11	P.54	Auto : Le projet de taxe kilométrique « intelligente » bruxelloise - Un nouveau hold-up ?
2022	N°1	P.46	Auto : Essai du MG Marvel R 2 WD
2022	N°2	P.41	Auto : Essai du Ford Mustand Mach E Extended Range AWD
2022	N°3	P.45	Auto : Essai du MG MARVEL R 2 WD
2022	N°4	P.46	Auto : Essai de l'Abarth 595 Competizione c
2022	N°5	P.50	Auto : Dépaysement - Essai du VW Multivan T7 eHybrid
2022	N°6	P.69	Auto : Essai de la KIA EV6 GT LINE 77.4 KW 229CH RWD
2022	N°7	P.53	Auto : Le Toyota GR 86, un des derniers petits coupés sportifs du marché
2022	N°8	P.46	Auto : Essai de la Peugeot 308 1.5 HDI 130 GT

BROCOM

2021	N°9	P.26	Brocom : D'ici la fin de l'année, « Votre Courtier » reste aux côtés de ses clients !
2021	N°10	P.24	Brocom : « Votre courtier » sur le chemin du digital
2021	N°11	P.32	Brocom : « Votre Courtier » sur la bonne voie pour 2022
2022	N°1	P.24	Brocom : « Votre Courtier » sur tous les fronts dès 2022 !
2022	N°2	P.26	Brocom : Le réflexe courtier en 2022
2022	N°3	P.22	Brocom : à partir d'avril, des campagnes pour l'habitation et pour les entreprises
2022	N°4	P.30	Brocom : En avril, 'Votre Courtier' est toujours à vos côtés, dans toutes les situations !
2022	N°5	P.20	Brocom : Le courtier multicanal, c'est maintenant !
2022	N°6	P.50	Brocom : En été, le courtier multicanal est une réalité !
2022	N°7	P.34	Brocom : Cet été, plongez-vous dans les nouveautés digitales
2022	N°8	P.24	Brocom : Dès la rentrée « Votre courtier » est omniprésent

DROIT ET TECHNIQUE

2021	N°9	P.8	Législation : Règle de priorité et rétrécissement
2021	N°10	P.8	Législation : Le seul paiement de la prime ne vaut pas acceptation des conditions générales
2021	N°11	P.8	Législation : Une faute au sens de l'article 1382 du Code Civil n'est pas nécessairement une infraction
2021	N°11	P.28	Droit : Le nouveau droit des biens a également un impact sur les assurances de vos clients
2022	N°1	P.10	Législation : La sécheresse est-elle une catastrophe naturelle couverte ?
2022	N°2	P.8	Législation : « Carte verte » et preuve de l'assurance
2022	N°3	P.9	Législation : L'interruption de la prescription et la déclaration de sinistre
2022	N°4	P.8	Législation : Usager faible et véhicule impliqué
2022	N°5	P.10	Législation : Sécheresse, catastrophes naturelles, suite...
2022	N°6	P.8	Législation : Aggravation du risque : notion
2022	N°7	P.12	Législation : Partage de responsabilité lorsque le conducteur n'est pas le propriétaire
2022	N°8	P.8	Législation : Omission intentionnelle, intervention du courtier

ÉVÉNEMENTS

2021	N°10	P.10	Événement : Trophées Decavi de l'assurance Vie 2021
2022	N°4	P.10	Événement : Trophées Decavi de l'assurance Non Vie 2022
2022	N°4	P.24	Digital : Vivium Digital Awards - La digitalisation atteint sa vitesse de croisière
2022	N°4	P.26	Digital : Lauréats de l'édition 2021 des Vivium Digital Awards : que sont-ils devenus ?
2022	N°6	P.10	Événement : Le Congrès FEPRABEL 2022, enfin !
2022	N°6	P.24	Bon anniversaire Aedes ! Retour sur 25 années d'agitation et d'innovation au service du courtage

I INFORMATIONS

2021	N°9	P.4	Coin lecture
2021	N°9	P.6	En Bref
2021	N°9	P.10	Le coût du conseil en assurance
2021	N°9	P.28	Coin technique : Le « permis de feu », un outil de prévention efficace - Les petites étincelles peuvent causer de grandes catastrophes
2021	N°9	P.41	Quelques statistiques belges
2021	N°9	P.42	L'assurance dans les médias
2021	N°9	P.44	FEPRABEL y était pour vous représenter
2021	N°10	P.6	En Bref
2021	N°10	P.32	Coin technique : « Une cible facile pour les voleurs : les vélos ! »
2021	N°10	P.45	Quelques statistiques belges
2021	N°10	P.46	L'assurance dans les médias
2021	N°10	P.48	FEPRABEL y était pour vous représenter
2021	N°11	P.6	En Bref
2021	N°11	P.12	Chiffres clés et principaux résultats de l'assurance belge en 2020
2021	N°11	P.34	Quelques statistiques belges
2021	N°11	P.38	Coin technique : Lanternes chinoises : quelques conseils pour des réjouissances en toute sécurité
2021	N°11	P.50	L'assurance dans les médias
2021	N°11	P.52	FEPRABEL y était pour vous représenter
2022	N°1	P.6	Coin lecture
2022	N°1	P.8	En Bref
2022	N°1	P.12	Inondations & COVID : Le temps des bilans
2022	N°1	P.26	Quelques statistiques belges
2022	N°1	P.30	Coin technique : Chauffages alternatifs - Ne pas oublier les risques d'incendie (1/2)
2022	N°1	P.42	L'assurance dans les médias
2022	N°1	P.44	FEPRABEL y était pour vous représenter
2022	N°2	P.4	Coin lecture
2022	N°2	P.6	En Bref
2022	N°2	P.10	Chiffres : Canaux de distribution de l'assurance - Chiffres 2020
2022	N°2	P.22	Chiffres : Baromètre des risques 2022 d'Allianz
2022	N°2	P.28	Quelques statistiques belges
2022	N°2	P.32	Coin technique : Chauffages alternatifs - Ne pas oublier les risques d'incendie (2/2)
2022	N°2	P.42	L'assurance dans les médias
2022	N°2	P.44	FEPRABEL y était pour vous représenter
2022	N°3	P.4	Coin lecture
2022	N°3	P.8	En Bref
2022	N°3	P.10	Tendances : Principales tendances en 2021 dans le secteur de l'assurance
2022	N°3	P.14	Enquête : Accenture - Benthurst Broker Survey 2021
2022	N°3	P.20	Finance : Cryptomonnaies : nouvelles règles pour certains prestataires de services
2022	N°3	P.24	Quelques statistiques belges

I INFORMATIONS (SUITE)

2022	N°3	P.25	Sondage Principium
2022	N°3	P.32	Coin technique : DO IT YOURSELF - Mais ne mettez pas le feu
2022	N°3	P.46	L'assurance dans les médias
2022	N°3	P.48	FEPRABEL y était pour vous représenter
2022	N°4	P.6	En Bref
2022	N°4	P.32	Quelques statistiques belges
2022	N°4	P.36	Coin technique : Les incendies domestiques sont trop souvent mortels !
2022	N°4	P.50	L'assurance dans les médias
2022	N°4	P.52	FEPRABEL y était pour vous représenter
2022	N°5	P.4	Coin lecture
2022	N°5	P.9	En Bref
2022	N°5	P.14	Communication : Note de politique Langage clair : récit d'un passionnant voyage linguistique !
2022	N°5	P.22	étude : Perception des clients et non clients après la période covid et des inondations
2022	N°5	P.28	Pension : Moins de questions et de plaintes concernant le moment où la pension complémentaire sera versée
2022	N°5	P.30	Quelques statistiques belges
2022	N°5	P.34	Coin technique : Besoin d'un serrurier en urgence ? Évitez les mauvaises surprises !
2022	N°5	P.46	L'assurance dans les médias
2022	N°5	P.48	FEPRABEL y était pour vous représenter
2022	N°6	P.6	En Bref
2022	N°6	P.28	Rapport annuel 2021 de l'Ombudsman des assurances
2022	N°6	P.38	Rapport annuel 2021 de l'Ombudsfm
2022	N°6	P.43	Prévention : Les assureurs envoient Bob dans les festivals cet été
2022	N°6	P.48	Sanctions administratives : L'étau se resserre
2022	N°6	P.52	Quelques statistiques belges
2022	N°6	P.56	Coin technique : Êtes-vous prêts pour le grand nettoyage du jardin ?
2022	N°6	P.70	L'assurance dans les médias
2022	N°6	P.72	FEPRABEL y était pour vous représenter
2022	N°7	P.4	Coin lecture
2022	N°7	P.10	En Bref
2022	N°7	P.24	Assistance : 21e baromètre des vacances d'Europ Assistance
2022	N°7	P.26	Immobilier : Infractions constatées auprès des agents immobiliers
2022	N°7	P.28	Inondations : 11 mois après les inondations, près de 90 % des sinistrés ont été indemnisés
2022	N°7	P.36	Sanctions administratives : Au suivant...
2022	N°7	P.40	Coin technique : Les vacances et week-ends... au camping
2022	N°7	P.45	Quelques statistiques belges
2022	N°7	P.54	L'assurance dans les médias
2022	N°7	P.56	FEPRABEL y était pour vous représenter
2022	N°8	P.4	Coin lecture
2022	N°8	P.6	En Bref



INFORMATIONS (SUITE)

2022	N°8	P.7	Action collective : Feprabel est agréée afin de pouvoir agir comme représentant dans le cadre d'une action collective
2022	N°8	P.10	Formation : Les formations préparant aux métiers du courtage, état des lieux
2022	N°8	P.20	La vie des chambres : Le Padel Broker Challenge 2022 de la CHABRA
2022	N°8	P.22	Droit social : Pensions : une réformette décevante
2022	N°8	P.26	Quelques statistiques belges
2022	N°8	P.30	Coin technique : Les extincteurs (1ère partie)
2022	N°8	P.42	L'assurance dans les médias
2022	N°8	P.44	FEPRABEL y était pour vous représenter

INTERVIEWS

2022	N°6	P.26	Interview : Rencontre avec le CEO de Troostwijk-Roux
------	-----	------	--

INTERNATIONAL

2021	N°9	P.18	Europe : Lloyd's Europe ou comment tirer profit du Brexit ?
2021	N°9	P.38	Focus à l'international : Assurance internationale
2021	N°10	P.22	Europe : Rencontre avec la nouvelle CEO de Lloyd's Europe
2021	N°10	P.26	International : Capgemini publie le World Payment Report 2021
2021	N°10	P.42	Focus à l'international : Assurance internationale
2021	N°11	P.24	L'actu de la FFA (France)
2021	N°11	P.46	Focus à l'international : Assurance internationale
2022	N°1	P.18	Europe : La France prend la présidence du Conseil de l'Union européenne pour 6 mois
2022	N°1	P.38	Focus à l'international : Assurance internationale
2022	N°2	P.38	Focus à l'international : Assurance internationale
2022	N°3	P.18	Europe : L'UE prend des mesures contre la Russie !
2022	N°3	P.42	Focus à l'international : Assurance internationale
2022	N°4	P.40	Focus à l'international : Assurance internationale
2022	N°5	P.42	Focus à l'international : Assurance internationale
2022	N°6	P.44	Europe : Sanctions de l'Union Européenne contre la Russie
2022	N°6	P.66	Focus à l'international : Assurance internationale
2022	N°7	P.14	Europe : 8e édition de l'Observatoire européen des intermédiaires d'assurance

INTERNATIONAL (SUITE)

2022	N°7	P.22	Europe : La République tchèque prend la présidence du Conseil de l'Union européenne pour 6 mois
2022	N°7	P.30	International : Capgemini a présenté son World Property and Casualty Insurance Report
2022	N°7	P.50	Focus à l'international : Assurance internationale
2022	N°8	P.16	Europe : En France : le médiateur de l'assurance s'attaque aux clauses d'exclusion floues
2022	N°8	P.38	Focus à l'international : Assurance internationale : Un premier semestre 2022 en dents de scie

DIGITALISATION & NOUVELLES TECHNOLOGIES

2021	N°9	P.14	Solutions négociées pour vous : Offres Fintech - Partenariats
2021	N°9	P.32	Data protection : Le dossier RGPD - Outil de prévention en matière de protection des données à caractère personnel
2021	N°9	P.39	Photo numérique : les lignes courbes
2021	N°10	P.20	Solutions négociées pour vous : Offres Fintech - Partenariats
2021	N°10	P.30	Portima : « La nouvelle signature électronique est très facile pour la clientèle ! »
2021	N°10	P.34	RGPD : Le dossier RGPD - Les mesures de sécurité organisationnelles
2021	N°10	P.43	Photo numérique : Les diagonales
2021	N°11	P.30	Solutions négociées pour vous : Découvrez WIS, le comparateur qualitatif des garanties d'assurance par Wikitree Group
2021	N°11	P.36	Portima : Brio Compare : un outil de multitarification unique sur le marché
2021	N°11	P.42	Data protection : Le dossier RGPD - Les mesures de sécurité techniques
2021	N°11	P.47	Photo numérique : Les lignes combinées
2022	N°1	P.28	Portima : Coup d'oeil dans le rétro... et sur l'avenir !
2022	N°1	P.32	Data protection : Le dossier RGPD et votre site internet
2022	N°1	P.39	Photo numérique : Les reflets (1/3) - Les plans d'eau
2022	N°2	P.25	Data protection : Vos collaborateurs et le RGPD
2022	N°2	P.30	Portima : Développez votre business avec Brio et ses partenaires
2022	N°2	P.39	Photo numérique : Les reflets (2/3) - Les surfaces lisses
2022	N°3	P.30	Portima : La sécurité informatique : l'affaire de tous
2022	N°3	P.36	Cybersécurité : Votre PME est-elle prête en cas de cyberattaque ? Découvrez-le grâce au Cyberscan !
2022	N°3	P.43	Photo numérique : Les reflets (3/3) - L'autoportrait
2022	N°4	P.34	Portima : MyPortima : un nouveau siteweb pour nos clients

DIGITALISATION & NOUVELLES TECHNOLOGIES (SUITE)

2022	N°4	P.38	Data protection : L'article 6 du RGPD ou le choix de la base légale
2022	N°4	P.47	Photo numérique : Trek in LAPLAND !
2022	N°5	P.32	Portima : Brio Compare, c'est vous qui le dite
2022	N°5	P.36	Data protection : Vols et pertes de données
2022	N°5	P.43	Photo numérique : Les belles façades : les immeubles à appartements (1/3)
2022	N°6	P.54	Portima : L'équipe Administration à votre service
2022	N°6	P.60	Data protection : Travailler avec un sous-traitant
2022	N°6	P.67	Photo numérique : Les belles façades : les immeubles particuliers (2/3)
2022	N°7	P.38	Portima reprend Harukey
2022	N°7	P.42	Data protection : Sécurité informatique et protection des données à caractère personnel
2022	N°7	P.51	Photo numérique : Les belles façades : les fenêtres 3/3
2022	N°8	P.17	Numérique : Fracture numérique : la situation s'aggrave, la moitié des Belges sont en situation de vulnérabilité numérique
2022	N°8	P.28	Portima : Brio, un véritable atout pour répondre à la législation
2022	N°8	P.32	Data protection : Analyse d'impact relatif à la protection des données
2022	N°8	P.39	Photo numérique : Les restos

RISK MANAGEMENT

2021	N°9	P.36	Risk Management : L'entreprise à distance (partie 2)
2021	N°10	P.38	Risk management : Quelle organisation du travail ? - Rien n'a changé, mais tout est différent
2021	N°11	P.44	Risk management : Back to business en période Covid - L'économie du diable
2022	N°1	P.36	Risk management : Les Risk Managers face à la problématique Climat (1/2) - à la recherche de réponse !
2022	N°2	P.36	Risk management : Les Risk Managers face à la problématique Climat (2/2) - Gérer l'inconnu
2022	N°3	P.38	Risk management : Cyberrisque - Une clarification dans les contrats s'impose
2022	N°4	P.44	Risk management : L'invasion de l'Ukraine - Guerre économique, d'information et des ondes ! (1/2)
2022	N°5	P.38	Risk management : L'invasion de l'Ukraine - L'entreprise face aux nouvelles réalités (2/2)
2022	N°6	P.64	Risk management : Guerre en Ukraine - Chaînes d'approvisionnement : la fin du « just in time » ?
2022	N°7	P.48	Risk Management : L'entreprise face à l'évolution climatique
2022	N°8	P.36	Risk Management : Base de réflexion pour un Risk Manager

POSITION - RÉFLEXION - COUP DE GUEULE

2021	N°9	P.5	Éditorial : Reconstruire
2021	N°9	P.34	Réflexions : Les inondations, trois mois après ! (2/2) - Les premières leçons
2021	N°10	P.4	Éditorial : La Belgique se relance
2021	N°10	P.36	Réflexions : Un assistant dans la salle ? (1/2)
2021	N°11	P.4	Éditorial : Les petits gestes
2021	N°11	P.40	Réflexions : Considérations sur la pléthore administrative du secteur financier
2022	N°1	P.4	Éditorial : Offre conjointe et conflit d'intérêts
2022	N°1	P.34	Réflexions : Un assistant dans la salle ? (2/2) - « Le dessous des cartes ! »
2022	N°2	P.5	Éditorial : La guerre est à nos portes
2022	N°2	P.34	Réflexions : Les actes de crédit
2022	N°2	P.46	Suivi - Actions : Concurrence des banques : le point
2022	N°3	P.6	Éditorial : De crise en crise
2022	N°3	P.40	Réflexions : Rachats & fusions, accords & concessions !
2022	N°4	P.4	Éditorial : Nous sommes tous débordés, mais réjouissons-nous, il y a pire
2022	N°4	P.42	Réflexions : Le digital ! À surveiller ?
2022	N°4	P.54	Suivi - Actions : Quoi de neuf ? Concurrence des banques
2022	N°5	P.5	Éditorial : L'édito des UTOPIES
2022	N°5	P.40	Réflexions : L'intelligence artificielle, les qualités de ses défauts !
2022	N°6	P.4	Éditorial : Canicules : l'été sera chaud !
2022	N°6	P.46	Ensemble, disons les choses clairement
2022	N°6	P.62	Réflexions : 2022 - 2022 : le folder « Jeune conducteur » a 20 ans !
2022	N°7	P.6	Éditorial : De crise en crise
2022	N°7	P.8	Mot de la présidente : Bilan et perspectives
2022	N°7	P. 46	Réflexions : Les inondations : n + 1 !
2022	N°7	P.58	Suivi - Actions : Il n'y a pas qu'en Belgique que la stratégie assurantielle des banques est remise en question
2022	N°8	P.5	Éditorial : Une rentrée sous le signe de l'inquiétude
2022	N°8	P.34	Réflexions : Notre monde qui change !



I ABRÉVIATIONS

Lexique

A

AABR

Association des Actuaire de l'ULB

ABAM

Association Belge des Assureurs Maritimes

ABE

Autorité Bancaire Européenne (en anglais : EBA)

ABC

Autorité belge de la Concurrence

ACAM

Association des Compagnies d'Assurances Moyennes

AEAPP

Autorité Européenne des Assurances et des Pensions Professionnelles (en anglais : EIOPA)

AEMF

Autorité Européenne des Marchés Financiers (en anglais : ESMA)

AES

Autorités européennes de Surveillance

AEVM

Autorité Européenne des marchés de Valeurs Mobilières

AG

Assemblée Générale

AGEA

Fédération des Agents généraux d'Assurances (France)

AICA

Association internationale des contrôleurs d'assurance (en anglais : IAIS)

AIR

Analyse d'Impact de la Réglementation

AJA

Association des Juristes de l'Assurance

ALTIS

En 2003, un décret scinde l'IFPME en deux entités wallonne (IFAPME) et bruxelloise (sfpm). Une structure dénommée IFPME et renommée ALTIS subsiste néanmoins et conserve des missions liées à l'harmonisation et la mobilité des apprenants entre les centres wallons et bruxellois

AMICE

Association des sociétés d'assurance mutuelle et des assureurs coopératifs

ANPI

Association Nationale de Prévention Incendie et Vol

ANACOFI

Association Nationale des conseils financiers (France)

ASSURALIA

Union professionnelle des entreprises d'assurances

AWSR

Agence Wallonne pour la Sécurité Routière

B

BABw

Bourse de l'Assurance du Brabant wallon

BAN

Bourse de l'Assurance de la Province de Namur

BAUA

Belgian Association Of Underwriting Agencies

BBAA

Bureau Belge des Assureurs Automobiles

BCE

Banque Centrale Européenne

BCTE

Board Coaching to Excellence - BCTE est le réseau belge des entrepreneurs et administrateurs qui partagent leur expérience pour améliorer l'efficacité des conseils d'administration des PME

BIPAR

Bureau International des Producteurs d'Assurances et de Réassurances

BNB

Banque Nationale de Belgique

BRAM

Bourse Royale de l'Assurance de Mons et du Centre

BRIO

Brokers Remote Insurance Office (Logiciel de gestion)

BRIO MOBILE

BRIO pour smartphone (ex-App4Broker)

BZB

Beroepsvereniging voor zelfstandige bank- en verzekeringsbemiddelaars

C

CA

Conseil d'Administration

CAC

Cercle des Assureurs de Charleroi

CAHO

Cercle des Assureurs du Hainaut occidental

CAT NAT

Catastrophes naturelles

CBAWB

Cercles et Bourses d'Assurance de Wallonie et Bruxelles

CCI

Chambre de Commerce et de l'Industrie

CCR

Cadre Commun de Référence

CD

Conseil de Direction

CEA

Comité Européen des Assurances

CEBS

Comité Européen des Contrôleurs Bancaires

CEO

Chief Executive Officer (directeur général)

CECAP

Comité Européen des Contrôleurs des Assurances et des Pensions de Retraite

CEPOM

Courtier Education paritaire Opleiding Makelaar

CERS

Comité Européen du Risque Systémique (en anglais : ESRB)

CERVM

Comité Européen des Régulateurs des marchés de Valeurs Mobilières

CG

Conditions générales

CHABRA

Chambre syndicale des Producteurs d'Assurances du Brabant et Bruxelles

CJCE

Cour de Justice des Communautés européennes

CLA

Cercle Liégeois des Assureurs

CLUSIB

Club de la Sécurité Informatique Belge

CLUXA

Cercle Luxembourgeois des Assureurs

CMS

Commission Mixte de Suivi

CNCEF

Chambre Nationale des Conseils Experts Financiers (France)

CNCGP

Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine (France)

CNUCED

Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement

CPTI

Convention de Pension pour Travailleurs indépendants

CRAB

Cercle Royal des Assureurs de Belgique

CSCM

Conseil Supérieur des Classes moyennes

CSIPME

Conseil Supérieur des Indépendants et des PME

CTIF

Cellule de Traitement des Informations financières

CVAP

Cercle Verviétois des Assureurs Professionnels

D**DATASSUR**

Datassur gère des bases de données destinées aux entreprises d'assurances. L'assureur a en effet un besoin vital de décider en connaissance de cause. Bien connaître le risque pour s'engager sans réserve ni sans surprise dans l'intérêt de tous, telle est l'utilité des bases de données de Datassur

DDA

Directive sur la Distribution d'Assurances

DE

Démocrates Européens

DECAVI

Nom propre, société active dans les events et l'information en assurance

DG

Direction Générale

DG (FEPRABEL)

Deutschsprachige Gemeinschaft

DIV

Division Immatriculation des Véhicules

DPCD

Directive sur les Pratiques Commerciales Déloyales





E

EBA

European Banking Authority (en français : ABE)

ECON

Commission des Affaires économiques et monétaires

EEE

Espace économique européen

EFP

Espace Formation PME Bruxelles

EIP

Engagement Individuel de Pension

EIOPA

European Insurance and Occupational Pensions Authority (en français : AEAPP)

ESA

Autorité Bancaire Européenne (European Supervisory Authority)

ESRB

European Systemic Risk Board (en français : CERS)

ESMA

European Securities and Markets Authority (en français : AEMF)

F

FATF

Financial Action Task Force (en français : GAFI)

FCCI

Fédération des Chambres de Commerce et d'Industrie

FCGA

Fonds Commun de Garantie Automobile

FEB

Fédération des Entreprises de Belgique

FEBELFIN

Fédération Belge du secteur Financier

FEDAFIN

Fédération des Agents Financiers indépendants francophones

FEDICT

Service public fédéral technologie de l'information et de la communication

FERMA

Fédération européenne des associations en gestion de risques

FEDRIS

Agence fédérale des risques professionnels née de la fusion entre le Fonds des accidents du travail et le Fonds des maladies professionnelles

FINMA

Autorité de surveillance du marché financier suisse

FMI

Fonds Monétaire International

FNUCM

Fédération Nationale des Unions des Classes Moyennes de Belgique

FSMA

Financial Services and Markets Authority (Autorité des services et marchés financiers de Belgique)

FVF

Federatie voor Verzekerings- en financiële tussenpersonen

G

GACI

Groupement des Assureurs Conseils Indépendants

GAFI

Groupe d'Action Financière sur le Blanchiment de Capitaux (en anglais : FATF)

GDPR

General Data Protection Regulation (en français : RGPD)

GPF

Groupement des Professionnels Francophones (agents indépendants LAP)

GRCA

Fonds de garantie pour la responsabilité de la profession de courtier en assurances et d'intermédiaire indépendant en assurances

GRILLE CORPUS

Outil informatique d'aide à l'évaluation des dommages corporels

GRUPE EGMONT

Le Groupe Egmont est un forum international, créé en 1995 à l'initiative de la CTIF (Belgique) et de FinCEN (états-unis), qui réunit, au niveau mondial, les services chargés de recevoir et de traiter les déclarations de soupçon de blanchiment et de financement du terrorisme

GUBERNA

Réseau de et pour les administrateurs fondé sur des bases académiques

GULDEN REGEL

Récompense annuelle décernée par la FVF

I

IAIS

International Association of Insurance Supervisors (en français : AICA)

IAWM

Institut für Aus- und Weiterbildung im Mittelstand und in KMU

IBP

Internet Broker Projet

ICODA EUROPEAN AFFAIRS

Société qui propose des services de surveillance, de positionnement et de lobbying ainsi que des conseils et vous aide à comprendre l'Europe

IFAPME

Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et petites et moyennes Entreprises

IMCO

Commission Marché intérieur et protection des Consommateurs

INCERT

Label de qualité dans le domaine de la protection des bâtiments et des véhicules contre le vol

INSURFINLAB

Forum européen pour l'intermédiation d'assurance et financière aisbl

IPID

Insurance Product Information Document - Document d'information sur le produit d'assurance - Applicable en non vie - à fournir en temps utile avant la conclusion du contrat. Ce document DOIT être fourni par l'entreprise d'assurance et NE PEUT PAS être modifié

I ABRÉVIATIONS/LEXIQUE (SUITE)

IRP

Institutions de Retraite Professionnelle

J

JO DE L'UE

Journal Officiel de l'Union Européenne

JURI

Commission sur les affaires juridiques

K

KERN

Bureau restreint

KID

Key Information Document (Découle du Règlement PRIIPs - Packaged Retail and Insurance-based Investment Products - Produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance) - Document d'information clé - applicable pour les branches 21, 23 et 26 (hors 2^{ème} et 3^{ème} pilier) - à fournir en temps utile avant la conclusion du contrat. Ce document DOIT être fourni par l'entreprise d'assurance et NE PEUT PAS être modifié

L

LA COMPAGNIE DES CGP

Cette Fédération est un lieu unique de rencontres qui crée le lien entre des professionnels nouveaux et confirmés. Ses 4 associations, LA COMPAGNIE DES CGP-CIF, dédiée au conseil en investissements financiers, LA COMPAGNIE IAS, dédiée au courtage d'assurance, LA COMPAGNIE IOBSP, dédiée à l'intermédiation en opérations de banque et services de paiement, LA COMPAGNIE IMMO, dédiée aux professionnels de l'immobilier favorisent la complémentarité des activités (France)

LCAT

Loi sur le Contrat d'Assurances Terrestres

LE

Libre Établissement

LIVRES BLANCS

Les livres blancs publiés par la Commission européenne sont des documents contenant des propositions d'action communautaire dans un domaine spécifique. Ils s'inscrivent parfois dans le prolongement

de livres verts dont le but est de lancer un processus de consultation au niveau européen. Lorsqu'un livre blanc est accueilli favorablement par le Conseil, il peut alors mener à un programme d'action de l'Union dans le domaine concerné

LIVRES VERTS

Les livres verts sont des documents publiés par la Commission européenne dont le but est de stimuler une réflexion au niveau européen sur un sujet particulier. Ils invitent ainsi les parties concernées (organismes et individus) à participer à un processus de consultation et de débat sur la base des propositions qu'ils émettent. Les livres verts sont parfois à l'origine de développements législatifs qui sont alors exposés dans les livres blancs

LPS

Libre Prestation de Services

M

MIFID

Markets in Financial Instruments Directive - Version anglophone de la directive MIF (Marchés d'instruments financiers)

MONEYVAL

Comité d'experts du Conseil de l'Europe sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

N

NAIC

National Association of Insurance Commissioners (Association nationale américaine des Commissaires à l'Assurance)

NOUCONEC

Organe de concertation 3 fédérations : FEPRABEL - FVF - UPCA

NVA

Association professionnelle des Courtiers hollandais

O

OCDE

Organisation de Coopération et de Développement économique

OMC

Organisation Mondiale du Commerce

OPCVM

Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières

ORIAS

Registre des Intermédiaires d'Assurance (en France)

P

PASF

Plan d'Action pour les Services financiers

PDECA

Principes du Droit Européen du Contrat d'Assurance

PE

Parlement Européen

PENSIOPUS

Association sans but lucratif, constituée en 1975, sous la dénomination « Association Belge des Institutions de Pension ». Elle regroupe les institutions de retraite professionnelle (IRP) et les organisateurs de plan de retraite complémentaire sectoriel.

PKI

Public Key Infrastructure. Manière standard d'authentifier des connexions VPN, des postes de travail connectés sur des réseaux sans fils ou même cablés

PLANTE CSCA

PLANETE CSCA est l'organisation patronale unique du courtage français, représentative de la branche, qui défend la profession vis-à-vis de tous les organismes publics et privés, nationaux et internationaux

PLCI

Pension Libre Complémentaire des Indépendants

PLCS

Pension Libre Complémentaire pour travailleurs Salariés

POG

Product Oversight and Governance - Règles relatives à la surveillance et la gouvernance des produits

POI

Partners of Insurance Intermediaries est une initiative conjointe des associations nationales d'intermédiaires d'assurances en Europe et du BIPAR, le Bureau international des Producteurs d'Assurances et de Réassurances





PORTIMA CONNECT

Logiciel d'échanges de données électroniques entre courtiers et compagnies (Ex-AswEB)

PME

Petites et moyennes Entreprises

PPE

Parti Populaire Européen

PPE

Personne Politiquement Exposée dans le cadre de la législation anti-blanchiment

PRIIP'S

Package retail investment products (Un PRIIP est un produit dont le montant payable à l'investisseur est exposé à une fluctuation de la valeur de marché d'actifs ou des paiements en provenance d'actifs, par une combinaison ou un encadrement de ces actifs ou par tout mécanisme autre qu'une détention directe.)

PSE

Parti socialiste européen

Q

QBE

Société d'Assurances spécialisée en crédit caution

R

RCJAB

Royal Club des jeunes Assureurs de Belgique

RDC

Relevé de Portefeuille normalisé

RGPD

Règlement Général sur la Protection des Données

RDR

L'appellation RDR est la contraction du français Règlement direct. Convention élaborée par les assureurs en 1972 dans le but d'accélérer l'indemnisation de la victime d'un accident de roulage et de rendre la gestion du dossier plus souple, plus transparente et plus rapide

REC

Règlement d'Exemption par Catégorie

REL

Règlement Extrajudiciaire des Litiges

RGA

Régimes de Garantie des Assurances

RSE

Responsabilité Sociétale des Entreprises

S

SEPA

Single Euro Payments Area (espace unique de paiements en euros)

SESF

Système Européen de Surveillance Financière

SIEP

Service d'Information sur les Études et les Professions

T

TAF

Taxe sur les Activités Financières

TELEBIB2

Le standard TELEBIB2 est la norme sectorielle en matière d'échange électronique de données dans le secteur belge des assurances

TPA

Taxe sur Prime d'Assurance

TTF

Taxe sur les Transactions Financières

TVA

Taxe à la Valeur Ajoutée

TWIN PEAKS II (TP2)

Loi du 30 juillet 2013 visant à renforcer la protection des utilisateurs de produits et services financiers ainsi que les compétences de la FSMA et ses arrêtés royaux d'exécution. Application des règles de conduite Mifid au secteur de l'assurance

U

UBAC

Union belge des Agents Commerciaux

UCA

Users Club Assurnet

UCL

Université Catholique de Louvain

UCM

Union des Classes Moyennes

UE

Union Européenne

ULB

Université Libre de Bruxelles

UNCC

Union Nationale des Courtiers de Crédits

UNIZO

Union des entrepreneurs indépendants

UPCA

Union Professionnelle des Courtiers d'Assurances

UPCC

Union Professionnelle des Courtiers de Crédit

UPIB

Union Professionnelle des Intermédiaires Bancaires

UWE

Union Wallonne des Entreprises

W

WEBDIV

Application informatique développée par le SPF Mobilité et Transports qui permet aux courtiers, agents et compagnies d'assurances ainsi qu'aux sociétés de leasing, de réaliser eux-mêmes les immatriculations des véhicules de leurs clients

WFII

World Federation of Insurance Intermediaries

Z

ZAWM

Zentrum für Aus- und Weiterbildung des Mittelstandes in Eupen

RENSEIGNEMENTS

FEPRABEL

- | Avenue Albert-Elisabeth 40 - 1200 Bruxelles - Tél : 02/743 25 60
N° d'entreprise : 0406.577.280
www.feprabel.be - administration@feprabel.be

ADMINISTRATION

- | **Chief Executive Officer** - Patrick Cauwert
patrick.cauwert@feprabel.be
- | **Chief Executive Officer Adjoint** - Eric Vanhalle
eric.vanhalle@feprabel.be
- | **Conseiller juridique** - Denis Gouzee
denis.gouzee@legalex.be
- | **Directrice juridique** - Isabelle Dastot
isabelle.dastot@feprabel.be
- | **Chef de projet** - Dirk Joris
dirk.joris@feprabel.be
- | **Responsable production graphique** - Sabine Gantois
sabine.gantois@feprabel.be
- | **Assistante de direction** - Virginie Scohy
virginie.scohy@feprabel.be
- | **Responsable support informatique** - Yves Colpaert
informatique@feprabel.be

Retrouvez le Conseil d'Administration de FEPRABEL sur :
www.feprabel.be/conseil-administration.

RÉDACTION

- | **Rédacteur en chef** - Patrick Cauwert
- | **Couverture** : Sabine Gantois
- | **Images** : Freepik.com & Pixabay.com
- | **Annonces** : Aedes, AG, Allianz, Architas, AXA, Baloise, Belfor, Dela, Demetris, DKV, Euromex, Insurance Academy et Vivium

PUBLICITÉ & PRODUCTION GRAPHIQUE

- | Sabine Gantois - sabine.gantois@feprabel.be

IMPRESSION

- | Graphius Brussels, Hemelstraat 2, 1651 Lot

EXPERT GRAPHIQUE

- | James Hughes - james.hughes@skynet.be

ÉDITEUR RESPONSABLE

- | Patrick Cauwert, 40, Avenue Albert Elisabeth, 1200 Bruxelles

LIENS UTILES

- | www.facebook.com/feprabel
- | www.linkedin.com/company/feprabel
- | www.twitter.com/feprabel

FEPRABEL

Fédération des Courtiers en assurances
& Intermédiaires financiers de Belgique



Plus d'infos sur Feprabel ?
Scannez-moi !



BE POSITIVE

FEPRABEL

Fédération des Courtiers en assurances
& Intermédiaires financiers de Belgique



Votre Courtier
Votre meilleure
Assurance